

Commission Europe



L'Europe

**Un espace au service
du citoyen**

Groupe de réflexion
animé par
Catherine Mouradian

Projet Européen pour le Nouveau Centre

Groupe de réflexion animé par

Catherine Mouradian

camouradian@free.fr , 06 77 71 60 54

Les contributeurs *

Catherine Mouradian

*Ethique, citoyenneté, service public,
Relations internationales
Objectifs généraux et notes complémentaires*

Patrick Hoguet

OMC et thématiques générales

Frédérique Lucas

La PAC

Patrice Degris

Economie, croissance et banque

Valérie Sachs

Notre Small Business Act

Maxence Brischoux

Europe sociale et Euro fort

Environnement et services publics

Claude Revel

IE et Fonds souverains

Philippe Maze-Sencier

Les partis politiques EU

Défense et Relations internationales

Antoine Jacquet

Défense et stratégies

Charles Coste

Défense, IE et aéronautique

Emmanuel Capron

Europe et élargissement

Viviane Meyer

Immigration

Frédéric Monlouis – Félicité

Mobilité sur l'espace EU

Maria Stefanova

Recherche médicale, développement et innovation

Eric Postaire

Recherche scientifique, développement & innovation

Veronique Ferjou

Gioia Venturini

François de Coster

Nicolas Hazard

David Valence

Xavier Tassin

* en regard les thèmes plus particulièrement affectés pour la rédaction de ce tome

Préambule

« Notre méthode »

- Plan de nos travaux 3
- Sortir du verbiage 5
- Présentation du groupe 6

Chapitre 1

« Citoyenneté et politique générale »

Introduction / L'éthique européenne	10
<ul style="list-style-type: none">• Les raisons des « non »• Un entretien entre Geremek et Edgar Morin en Juin 2008 « Il n'y a pas d'Europe politique sans un ciment culturel »	
I/ 10 idées reçues sur l'Europe, une pédagogie nécessaire (<i>choix en cours</i>)	12
<ul style="list-style-type: none">• L'Europe est-elle capable de prendre en compte les aspirations de ses citoyens ou est elle surtout une bureaucratie sans âme ?• Il n'y a que la commission qui gouverne ?• L'Europe doit-elle poursuivre sa fuite en avant vers l'élargissement ou doit elle fixer ses frontières territoriales et privilégier l'approfondissement de ses politiques ?• L'Europe sans frontières (Schengen) est-elle un facteur de sécurité ou d'insécurité accrue ?• L'Union économique et monétaire a-t-elle favorisé le développement et la croissance ou a-t-elle engendré des restructurations et délocalisations destructrices d'emplois ?• L'euro fort est-il responsable du renchérissement de nos prix et de nos déboires en matière d'équilibre de notre balance commerciale ?• L'Europe coûte chère aux citoyens et combien [?]• L'Europe ne favorise pas la mobilité intérieure [?] [« Quoi d'autre à part Erasmus ; il n'y a pas que des étudiants en EU ? »• L'Europe tire t'elle le « social » vers le haut ou vers le bas ?	
II/ L'Europe un projet de société	22
Créer l'Europe de demain ; retrouver le socle commun et rendre l'Europe au citoyen ... L'esprit social, démocrate et <u>libre</u> du NC ; le souffle de ce vœu citoyen !	
III/ La position des grands partis politiques étrangers sur l'Europe	23
IV/ Le NC un parti européen pour la mise en valeur des atouts français	25
<ul style="list-style-type: none">• Nos premières propositions en vue des élections• Principes de base <p style="text-align: center;">« Un discours renouvelé et adapté (simple et direct) »</p>	

NB/ Concernant le Chapitre 2, ci-après, rédigé durant l'automne 2008 :

La crise économique nous a conduit à modifier le plan préalable, diffusé lors de la présentation de la première partie de nos travaux (cf : Tome 1), fin Août 2008.

- *Les questions sur la vocation politique de l'Europe ou son rôle face à la mondialisation s'intégrant, maintenant, dans notre vœu d'une Europe Puissance.*
- *L'environnement, le développement durable et SBA s'intégrant dans notre projet social global européen en réponse aux nouvelles dispositions européennes.*

Chapitre 2

« Vers l'Europe Puissance, Un espace au service du citoyen ! »

Introduction / Une Europe puissance	29
I/ L'intérêt général	30
• Liberté et Protection par l'Europe	
• L'Europe est-elle contre les services publics ?	
• L'environnement, une politique commune au service de l'intérêt général européen	
II/ Guerre économique et Défense	35
• Les enjeux de la mondialisation et la pratique de l'intelligence économique	
• Les fonds souverains et la crise actuelle	
• Caucase et énergie	
• Puissance et Défense européenne, une troisième voix entre USA et Russie	
• Préserver l'industrie aérospatiale européenne	
III/ Des bonnes pratiques de l'économie et du développement	46
• L'Europe face à la crise économique et financière	
• Introduction au Small Business Act	
• Le développement de la politique agricole en Europe	
• P.A.C. & O.M.C. face aux crises alimentaires	
• Une vision pour l'Espace Européen de la Recherche en 2020	
• Les défis devant la Science, la Recherche et l'Innovation dans l'Union Européenne	
• Une politique commune de l'immigration	
IV/ Canevas de propositions	64
« Vers une redéfinition du rôle de l'Etat ! »	
<u>Documents en annexe</u>	71
• Quelques éléments sur le fonctionnement actuel de nos Institutions européennes	
• La hausse du prix du pétrole à la mi-2008	
• Le baromètre APCO	
• EUR-Lex - 52008DC0394 - Un «Small Business Act» pour l'Europe	
• Euractiv.fr - Quel avenir pour les services publics ?	

Les fiches argumentaires rédigées en collaboration avec la Ruche *(en cours de choix)*

- Quelles sont les bonnes raisons de croire en l'Europe ?
- Les grandes réalisations qui justifient l'Europe depuis 40 ans (Erasmus, Ariane...)
- Notre position face aux partis politiques français sur l'Europe
- Le Parlement Européen
- L'Europe puissance (projet de société & condition du développement)
- L'éducation
- L'Europe sociale
- Le développement économique (emploi et R&D)
- L'Europe et la Mondialisation

Notre méthode

Créer un argumentaire, loin du verbiage politico-académique basé, sur des données simples et concrètes

Beaucoup d'entre nous ont été d'actifs sympathisants UDF et espèrent en un renouvellement marqué de ce qui fut « l'esprit UDF », le parti du bon sens et de la liberté à travers la naissance du NC.

Nous portons de fortes convictions européennes mais nous constatons qu'après la valse des « non » on ne parlera plus jamais d'Europe de la même façon car il y a eu un loupé évident qu'on ne peut pas mettre que sur le dos de règlements de compte intérieurs ou nationaux.

Notre groupe s'est réuni 1 à 2 fois par mois depuis le mois d'Avril 2008, et il nous est apparu comme évident qu'il faille

- Repositionner et expliquer nos valeurs (Liberté, humanisme, démocratie)
- Remettre le citoyen et les nations au cœur du projet européen
- Etre pédagogue et accessible par opposition à de l'excès de discours faciles et fleuves.

Nous sommes **sociaux libéraux et neufs** mais avec une vraie tradition de débat et d'écoute loin des vieilles idéologies aussi nous devons être présents sur ces points vitaux, sinon nous battons des records d'abstention électorale.

Nous classons notre réflexion en 3 catégories d'argumentaire :

Quelles sont les bonnes raisons de croire en l'Europe ?

(Solidarités, développement durable, Erasmus...)

Les réalisations principales des 10 dernières années...Les raisons d'espérer...

Les 10 idées reçues sur l'Europe ?

Afin de répondre simplement aux « angoisses » de l'électeur souvent mal informé

Une pédagogie nécessaire

Les approches de fond, expertise et positionnement du NC, sur les grands thèmes

Notre Europe, n'est pas qu'une figure géographique ou seulement économique mais doit être un projet de société visant à la protection et à l'épanouissement du citoyen.

La finalité de nos recherches doit aboutir à

- *une définition éthique,*
- *une vision de notre projet européen*
- *des réponses concrètes indispensables à l'argumentaire politique.*
- *L'identification des « **thèmes marqueurs** » du NC,*

afin que se profile l'identité propre de notre parti car aujourd'hui il ne suffit plus de dire que « Nous sommes le seul parti européen » !

***Ce rapport illustre une réflexion menée entre Avril 2008 et Décembre 2008
et pourrait être actualisé courant 2009***

Présentation du groupe

Notre groupe est constitué de passionnés d'Europe avec pour la plupart une forte expérience à l'international leur permettant un avis autorisé.

Voici quelques éléments biographiques des contributeurs actifs à l'élaboration de ce dossier

Catherine Mouradian

A essentiellement travaillé à l'International (USA, Europe et Asie) dans des domaines aussi variés que l'art contemporain, la haute technologie ou les grands événements culturels au titre du conseil en stratégie, du développement de projet ou des relations extérieures (négociation de partenariats privés ou institutionnels) et parfois en qualité de producteur en matière culturelle.

Par ailleurs, Catherine Mouradian considère que le mot "citoyen" n'est pas vide de sens et anime ou participe à des Think-Tanks dont « Attractivité Grand Paris », tentant de porter haut des initiatives citoyennes cohérentes et utiles.

En outre, pour des raisons familiales et par passion de l'histoire Catherine Mouradian s'intéresse de près aux questions européennes et géostratégiques (Russie, zone Caucase, questions arméno-turques) et au sujet desquels elle publie de temps en temps des articles.

Véronique Ferjou

Véronique Ferjou est Directrice conseil au sein du bureau d'APCO Worldwide à Paris, cabinet de conseil en affaires publiques et communication stratégique.

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (Section Service Public), titulaire d'un DESS de Politiques Publiques en Europe de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg et d'un Master of Arts en Affaires européennes de l'Université de Kingston-upon-Hull (Royaume-Uni), Véronique Ferjou a rejoint le bureau parisien d'APCO en 2004 après 3 années en leur bureau de Bruxelles.

Au cours des 8 dernières années, Véronique Ferjou a développé une double expertise des relations institutionnelles et de la communication au niveau national et communautaire dans le domaine de l'agro-alimentaire, la santé, les transports, les nouvelles technologies de l'information et l'environnement mais aussi dans la conduite d'études de réputation en vue de l'élaboration de stratégies de repositionnement.

Auparavant, à Bruxelles, Véronique Ferjou a été chez Praaning Meines Consultancy Group (PMCG), et a aussi travaillé au sein de la Cellule de Prospective de la Commission européenne (Secrétariat Général), et pour la Représentation du MEDEF auprès de l'Union européenne.

Frédérique Lucas, expert sur les questions de la PAC

Ingénieur INSFA, Institut national supérieur de formation agro-alimentaire (Rennes)

Depuis 6 ans attachée à l'Office National des Grandes Cultures (ONIGC), d'abord rapporteur au comité de gestion à la DG Agri à Bruxelles, gestionnaire du paiement des aides PAC, Frédérique Lucas est actuellement analyste de marchés graines oléagineuses pour l'Office. Elle a aussi été acheteuse en grains et graines oléagineuses pour Bourgoin, courtier en céréales pour Delaroche et chef produit Europe chez Sanofi santé animale. Son passage dans le privé lui permet d'être adoptée comme interlocutrice privilégiée par l'interprofession et d'être le relais clé entre les lobbyistes, les acteurs des filières agricoles et la fonction publique.

Frédérique Lucas a un goût très marqué pour la politique de terrain : tractages, animation de débats en interne la politique locale, la préparation des campagnes électorales... Mais après de longues années au RPR et un passage à l'UMP, déçue par le manque de participation des militants au sein de l'UMP, décide de suivre Pierre Vallet lors de la campagne des dernières municipales, initialement sans l'étiquette NC qu'elle finit par rejoindre y retrouvant ses convictions profondes ; la liberté d'entreprendre, l'humanisme au coeur des projets ou l'intégration européenne.

Claude Revel

Enarque, diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseillère au Commerce Extérieur (CCE) et membre du conseil d'Administration du Comité national des CCE, est professeur associée et directrice scientifique du mastère d'Intelligence Economique du CERAM à Sophia Antipolis.

Elle a publié, entre autres, "*Nous et le reste du monde - Les vrais atouts de la France dans la mondialisation*" (Ed Saint-Simon, 2007), et "*La gouvernance mondiale a commencé: acteurs, enjeux, influences... Et demain*" (Ed Ellipses, 2006). Elle a également collaboré au livre de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES) "*Intelligence économique et gouvernance compétitive*" (La Documentation française, juin 2006).

Valérie Sachs

Conseillère de Paris et Vice-présidente de la Commission Développement économiques et Affaires générales. Juriste, spécialiste de la construction européenne et de ses enjeux Valérie Sachs est aussi fondateur et animateur du Think Tank « Attractivité Grand Paris » et de « Initiative Europe ».

Maria Stefanova

Médecin Pharmacovigilance en Oncologie chez Pierre Fabre Médicament, a travaillé aussi chez Chiron à Londres (biotechnologie & oncologie), Eli Lilly (neurologie, oncologie) et Boehringer Ingelheim (cardiologie, SIDA, inflammation, maladies respiratoires, rhumatisme).

Médecin - chercheur en oncologie - recherche fondamentale & translationnelle. Maria Stefanova a aussi été Postdoc en oncologie moléculaire à l'INSERM, à l'IGR en France et au Memorial Sloan Kettering Cancer Center de New York.

Après avoir fait ses études au lycée anglais en Bulgarie, Maria Stefanova a commencé son parcours scientifique par un diplôme de Médecin spécialisation Biochimie Générale & Médicale en Bulgarie, elle a été 3 ans maître de conférence en biochimie dans une faculté de médecine et 10 ans chercheur biochimiste au Centre National d'Oncologie à Sofia (Bulgarie) avant de travailler aux USA et en Europe.

Maxence Brichoux

Etudiant en Economie à Sciences Po Paris, s'engage au Nouveau Centre pour qu'une voix libérale, sociale et européenne, indépendante et fidèle à ses valeurs, existe dans le paysage politique français.

Emmanuel Capron

Docteur en droit, Emmanuel CAPRON a travaillé dans des sociétés immobilières avant de rejoindre le groupe DARTY en 1984. Après y avoir dirigé les affaires immobilières, il a pris la responsabilité commerciale et marketing de l'ensemble des produits "bruns" et "gris" (communication et multimédia) jusqu'en 2000. Il a alors rejoint le groupe BOUYGUES, exerçant au sein de BOUYGUES Telecom la fonction de directeur des services opérateurs et stratégiques, puis de directeurs des Services.

Il est, depuis 2007, directeur général de la filiale Distribution du groupe CORIOLIS, opérateur télécom. Emmanuel Capron est membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce franco-finlandaise et délégué général.

Charles Coste

Fonctionnaire de l'Etat, Chargé de mission en « Intelligence et affaires économiques », responsable du suivi et de l'analyse des évolutions stratégiques, économiques et financières du secteur de la construction aéronautique dans le monde, à la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Après avoir débuté au cabinet du préfet de police de Paris, Charles Coste a, par ailleurs, été en poste une dizaine d'années à l'étranger (Ouganda, Paraguay, Cuba) en tant que diplomate dans les fonctions de conseiller de coopération et d'action culturelle.

Au cours de sa carrière, Charles Coste a développé une expertise dans le montage de projets de coopération bilatérale et régionale, les négociations diplomatiques bilatérales et multilatérales, les besoins en renseignements économiques, financiers et humains, la planification et l'orientation de la recherche du renseignement ouvert, la réalisation de dossiers d'objectifs, l'élaboration de prospectives et d'actions d'influence.

Charles COSTE est titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle Management, Stratégie et Intelligence économique (Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées de Paris -Département ECOLE DE GUERRE ECONOMIQUE -, d'une maîtrise de Droit international et communautaire (Faculté de droit d'Aix-en-Provence), et du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.

Patrice Degris

Spécialiste des questions économiques. Ses propositions sur les questions pétrolières sont publiées sur le site Web du NC.

Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires de l'Université de PARIS 1 et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de GRENoble, a exercé une activité d'Attaché d'Administration Centrale au Ministère de l'Outre Mer avant de poursuivre sa carrière dans le secteur financier où il a été responsable de la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour des investisseurs institutionnels à la CAISSE des DEPOTS, dans la Société de Bourse CHOLET DUPONT, ainsi que dans les filiales de gestion du CREDIT LYONNAIS et du CREDIT AGRICOLE.

Patrice Degris exerce actuellement une activité bénévole d'aide aux jeunes créateurs d'entreprise ainsi que de parrainage pour le suivi et le conseil d'entreprises dans le cadre de l'association « ENTENTE entre les GENERATIONS pour l'ENTREPRISE et l'EMPLOI ». Il est également membre de l'INSTITUT MONTAIGNE.

Patrick Hoguet

Ancien directeur adjoint du bureau de représentation de la Commission européenne à Paris, député UDF puis UMP de la 3^e circonscription d'Eure et Loir de 1993 à 1997, puis de 2002 à 2003, a été membre de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés Européennes.

Patrick Hoguet est l'auteur de plusieurs rapports sur l'OMC édités par l'Assemblée nationale :

«Le rapport d'information sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) deux ans après la signature de l'Accord de Marrakech », « Les enjeux de la négociation du GATT », « Le cycle d'Uruguay: conclusion et mise en oeuvre communautaires », « L'organisation mondiale du commerce: une entreprise encore inachevée ».

Antoine Jacquet

Directeur des marchés et contrats UE & OTAN chez DCNS, il fut, dès 2001, le responsable des affaires européennes à la direction du développement international de SAGEM Défense Sécurité (SAGEM sa), puis Directeur affaires européennes chez SAFRAN de 2005 à 2008. Antoine Jacquet est aujourd'hui spécialiste des questions de défense (aéronautique et navale), de sécurité (Maritime et Schengen) et armement (stratégie de développement, négociation de programmes en coopération ou consortium industriel, marchés publics internationaux et procédure de financement communautaire ou intergouvernemental). Diplômé d'un Executive MBA en Finance (Université Paris Dauphine) et Management (UQA Montréal), titulaire d'un DESS affaires européennes (Institut Catholique Paris), et d'une Maîtrise en droit des affaires (Université de Paris XIII), Antoine Jacquet a, en qualité de juriste-conseil, travaillé aux éditions juridiques LAMY après avoir été, en 1999, collaborateur au cabinet d'avocat LONGUET & Associés et assistant parlementaire, en 1998, à l'Assemblée Nationale.

Philippe Maze-Sencier,

Directeur Général, APCO Worldwide Paris (Cabinet de relations institutionnelles et communication stratégique), expert en relations internationales, affaires européennes et communication.

Philippe Maze-Sencier est titulaire d'une Licence en sciences politiques et économie (Université de Buckingham, GB), d'un Mastère en relations internationales, spécialisation sécurité européenne (Université Georgetown, Ecole de diplomatie, USA) et d'un Mastère en droit international (Université de Cambridge, GB). Il a passé un an à l'université de Bonn (Allemagne) en tant que fellow de la Fondation Konrad Adenauer sur les problématiques de sécurité européenne. Il est capitaine de réserve de l'armée française, diplômé de l'ESORSEM.

Avant de revenir chez APCO, Philippe Maze-Sencier était Senior Manager « Développement international » chez EADS, en relation avec les hautes autorités politiques et administratives françaises, assurant le soutien politique aux principales campagnes d'exportation d'EADS et travaillant avec les autorités européennes sur les programmes de coopération en matière de défense.

De 2001 à 2005, chez APCO Worldwide (Bruxelles et Paris), il a mené des campagnes d'affaires publiques et de communication stratégique au niveau paneuropéen, (énergie, aéronautique, industrie pharmaceutique, partenariats publics/privés, agences gouvernementales ou parapubliques), ainsi que, de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des institutions françaises. Auparavant, Philippe Maze-Sencier a travaillé pour Jade Communication, conseil en communication de marque et de crise, pour LVMH, en France et en Allemagne, ainsi qu'à l'ONU à Genève, au Haut Commissariat des droits de l'Homme et la Délégation de l'Union Européenne à Washington.

Frédéric Monlouis-Félicité

Actuellement directeur des opérations pour l'Europe chez un grand éditeur de logiciels, Frédéric Monlouis-Félicité a été directeur de projets dans les services financiers de General Electric de 2002 à 2005.

Frédéric Monlouis-Félicité a débuté son parcours professionnel en tant qu'officier ; il est diplômé en relations internationales de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, ancien auditeur de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES) et de l'Institut des Hautes Etudes de l'Entreprise (IHEE).

Eric Postaire

Ingénieur de Recherche à l'Institut National de Recherche Médicale (Inserm). Après avoir dirigé pendant 3 années le Département de recherche Clinique de l'Inserm il est depuis 2006 Directeur adjoint du Département Santé de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris XI et interne des Hôpitaux de Paris en 1980, il est reçu au concours national de Pharmacien Praticien Hospitalier dès 1981 et obtient un Doctorat d'Etat es Sciences Pharmaceutiques en 1986.

Il exerce ses fonctions de praticien hospitalier notamment comme Directeur Scientifique Adjoint à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris et des activités d'enseignement en tant que Maître de Conférence associé à l'Université Paris XI. Il rejoint en 1995 le milieu industriel où il occupe notamment le poste de Directeur de la Recherche en Santé et Nutrition au sein du Centre International de Recherche du Groupe Danone avant d'être recruté à l'Inserm.

Nous voudrions aussi remercier **Ivan Monème** et **Julien Aubert** pour leur participation active et utile à nos premières réunions et **Benjamin Ancel** pour ses documents et suggestions.

Nous adressons aussi nos chaleureux et vifs remerciements à **Monsieur Jacques Savatier**, Conseiller du Président et du Directeur Général de La Poste pour avoir bien voulu accordé un long entretien à Catherine Mouradian au sujet de l'avenir du Service Public en Europe.

Chapitre 1



Citoyenneté et politique générale

Les raisons des « non »...

Peut-être aurions-nous dû être plus attentifs aux propos de Maurice ALLAIS, Prix Nobel d'Economie quand Il soulignait que "la libération des échanges n'est possible, n'est avantageuse, n'est souhaitable que dans le cadre d'ensembles régionaux **économiquement et politiquement associés**, groupant des pays de **développement économique comparable**, chaque association régionale se protégeant raisonnablement vis à vis des autres".

Cette phrase définit toute la stratégie qui aurait dû être suivie : la mise en place dans un premier temps d'une structure politique précédant la libération des échanges avec l'extérieur, et le maintien de mesures de protection sur le tissu industriel comme le font parfois les américains quand leurs intérêts sont menacés. C'est seulement dans un deuxième temps, lorsque le niveau économique des pays émergents aurait progressé, que l'Union européenne aurait pu accepter l'ensemble des dispositions actuelles de l'OMC.

Aussi, aujourd'hui, les citoyens ont le sentiment que l'Union européenne a pour seul objectif d'ouvrir les marchés français à la concurrence des pays émergents, de faire sauter toutes les protections existantes, et de laisser flotter la France au gré des tempêtes de la mondialisation.

Que l'on s'atérmoie sur le passé ou pas, le rendez-vous des européens avec le rêve européen a été manqué, pour des raisons structurelles, des ratés médiatiques, à cause du durcissement des conditions économiques du citoyen malgré le développement des richesses mais surtout parce que nous avons oublié nos fondamentaux.

Un débat entre Bronislav Geremek et Edgar Morin en Juillet 2008 à la Maison de l'Europe... « Il n'y a pas d'Europe politique sans un ciment culturel »

L'humanisme européen trouve ses racines dans l'Athènes antique (la cité grecque, où le citoyen à la capacité de l'esprit de résoudre des problèmes sans l'intervention supérieure) et dans le judéo-christianisme.

L'Europe a donné ses ferments dès le XVI^e siècle ; c'est en Europe qu'apparaissent les premières idées d'émancipation, dès Montaigne.

L'Europe est par nature, humaniste et laïque ; elle doit rester un espace de liberté et d'épanouissement du citoyen.

Nos débatteurs insistent sur une nécessaire renaissance de nos fondamentaux autour du terme de Liberté.

Dès, 1943 Jean Monet l'homme de l'Euro-pragmatisme, désirait créer un espace de Paix, de réconciliation des hommes, sans répéter les frustrations de Versailles. Nous avons, certes, maintenant cet espace... **Mais la Paix n'est pas la « non guerre »**, elle est quelque chose de plus ; [la pensée de la réconciliation et le déracinement des conflits](#).

Cette idée capitale, qui pose la question des conditions de co-existence des êtres humains, fut oubliée dans l'anniversaire du traité de Rome !

La coopération économique conduit au bienfait du commerce mais ne rapproche que des gens ayant les mêmes intérêts, ce qui est insuffisant.

La Paix a besoin d'une dimension politique et dessin politique sans une vision reste de la « non politique ». Cette dimension politique trouve sa source dans la culture, dans notre culture commune.

Faire renaître l'esprit européen, c'est réfléchir à l'identité commune,
trouver le socle commun sans parler d'exclusion.

[suite du débat]

L'Europe, pour sortir de l'impasse doit être **plus politique c'est-à-dire plus culturelle** ce qui implique de mettre le citoyen au centre de la vie de l'Europe mais le citoyen doit aussi accepter la légitimité des Institutions qui le représentent, il est donc d'abord un citoyen national.

Les nations sont les richesses de l'Europe ; l'Universalité est un but mais d'abord il y a l'identité des nations qui ne peuvent être bafouées. Cette contradiction entre l'Europe et la Nation est la richesse même de l'Europe. Il faut maintenant chercher un ensemble supranational et pas international.

Notre projet de société européen se définit en 3 points qui sont les valeurs de la démocratie.

« Sociale, économique, liberté et humanisme »

On a trop attendu après les conditions économiques, on a laissé passer le moment et aujourd'hui l'Europe reste d'une singulière faiblesse face aux conflits qui la concerne (Kosovo, Macédoine ...)

La Renaissance est indispensable, à nous de proposer des voix nouvelles contre les nationalismes, et la xénophobie.

En effet, il ne faut pas oublier que les Migrations sont toujours constantes depuis les grandes invasions et que le mélange est facteur de vitalité.

Peut-être faudrait-il sortir des questions de clocher, mettre en avant les partis et les syndicats transeuropéens ?

Aujourd'hui, le sarkozysme est au niveau migratoire une hérésie européenne.

L'Europe a besoin d'immigration et de règles de régulation ; ce qui n'a rien à voir avec la persécution contre les « sans papier » en contradiction avec les traditions juridiques européennes (18 mois de prison et 5 ans de bannissement sans qu'un juge ne se soit prononcé, pour un délit administratif, alors qu'il n'y a pas de crime)

L'Europe doit devenir une communauté, sans critères d'exclusion avec les plus forts et les plus faibles.

Il faut coaliser les hommes pas les états

I/ 10 idées reçues sur l'Europe, une pédagogie nécessaire (choix en cours)

En fonction de l'évolution de nos tables rondes, nous sélectionnerons 10 questions auxquelles nous affecterons des réponses courtes et simples issues de nos analyses

L'Europe est-elle capable de prendre en compte les aspirations du citoyen ou est-elle surtout une bureaucratie sans âme ?

Les aspirations des citoyens sont généralement exprimées sous la forme de souhaits d'amélioration de la vie courante et, d'une manière générale, du règlement des problèmes sociaux auxquels chacun est quotidiennement confronté.

Au niveau national, la solution est relativement simple. La proximité du député, la régularité des élections permettant d'exprimer une bonne, ou mauvaise, humeur au regard de la politique suivie, les informations véhiculées par les médias et complétées par des sondages réguliers permettent aux pouvoirs publics d'ajuster leur politique en conséquence. Les citoyens peuvent avoir le sentiment que certaines de leurs aspirations sont écoutées, sinon prises en compte par leurs dirigeants.

Au niveau européen, ce sentiment est parfois très diffus, voire même totalement inexistant car l'Europe est trop souvent vécue par nos concitoyens comme une intrusion dans leur vie quotidienne, dont ils n'apprécient pas nécessairement les avantages.

.....L'organisation actuelle de l'Union Européenne la limite essentiellement dans un rôle administratif....

Prendre en compte les aspirations des citoyens est évidemment une tâche plus facile lorsqu'il s'agit de populations de cultures ou niveaux économiques semblables.

Au niveau européen, on est en présence de populations extrêmement différentes à tous points de vue, qu'il s'agisse de leurs mentalités, de leur organisation administrative ou même de leur niveau de croissance. On pourrait en effet, s'interroger sur la politique européenne pouvant convenir à la fois à la Grande Bretagne, qui a abandonné son industrie au profit des services, et à l'Allemagne dont l'industrie qui semble s'abriter derrière l'action des Länders, lui permet de bénéficier d'un exceptionnel excédent de sa balance commerciale.....

La tendance est alors de rechercher le dénominateur commun, s'il existe, pour trouver des solutions aux problèmes posés.

Le principe est alors toujours le même : le Conseil des Ministres de l'Union demande à la Commission Européenne de faire des propositions.

Au terme des Traités, l'élaboration de proposition est une prérogative de la Commission. Le Conseil décide sur les propositions de la Commission. La Commission peut, sans être saisie d'une demande du Conseil ou du Parlement, élaborer une proposition ; elle incarne l'intérêt commun et agit en tant que représentant les intérêts de l'ensemble des citoyens européens.

Malheureusement, l'action de la Commission est limitée en raison de son organisation structurelle :

- Elle est dépendante des Gouvernements nationaux qui interviennent directement dans sa composition par la nomination des Commissaires, laquelle est cependant maintenant soumise à l'approbation du Parlement européen,
- Elle est soumise à un contrôle (Etats membres, Parlement européen, Cour des Comptes) sans que l'opinion publique ait la moindre perception politique.

*Pourtant, les rapports de la Cour des comptes sont publiés au Journal officiel de la Communauté. Ensuite l'action de la Commission en regard des remarques de la Cour des Comptes fait l'objet d'une appréciation du Conseil, L'ensemble est ensuite débattu publiquement dans une séance du Parlement européen qui peut prendre des sanctions (démission de la Commission). Le Parlement peut exiger des rectifications ou redressements. **Les points saillants de cette « procédure de***

décharge » sont repris par la presse. Cette procédure est prévue en détail dans les traités et fonctionne correctement !

- Elle subit des tensions profondes entre différentes logiques : au niveau horizontal, elle subit les tensions résultant des relations diplomatiques entre les Etats, tandis qu'au niveau vertical elle a une tendance forte à mettre en place des structures administratives nécessitées par la rigueur indispensable à l'application des mesures décidées par l'Union.

On voit donc bien que l'organisation actuelle de l'Union Européenne a une connotation très administrative qui la rend nécessairement complexe aux yeux des citoyens, avec une tendance nettement orientée vers la bureaucratie. **Le travail du Parlement européen reste très complet et important mais inconnu du public français.**

.....et seule la mise en place d'une véritable européanisation de la politique permettra un rapprochement avec les aspirations des citoyens.....

- La première tâche à accomplir, et peut-être la plus difficile, sera la mise en place de structures gouvernementales autour d'une véritable Constitution européenne.
- En effet, comment pourra-t-on prétendre répondre aux attentes des citoyens si on ne dispose pas préalablement d'un Gouvernement qui apparaît comme agissant dans la durée pour appliquer une politique clairement exprimée et approuvée par l'opinion publique ?
- En outre, ce Gouvernement devra sérieusement être contrôlé par un Parlement dont le rôle ne sera pas uniquement cantonné à cette activité mais continuer à rester également ouvert aux propositions de lois communautaires, en tant que co-législateur ayant l'initiative de textes prenant leur source **dans les remontées de doléances émanant de l'opinion publique.**
- Cette organisation ne serait pas suffisante sans une volonté de faire entrer la politique européenne dans le débat interne à chaque communauté nationale. C'est pourquoi le va et vient entre les parlementaires français et le parlement européen va dans le bon sens

En d'autres termes, il s'agit de lutter contre l'euro scepticisme trouvant ses racines dans la peur de l'avenir, mélangée malgré tout à une aspiration vers davantage d'Europe.

En fait, il faut donner le sentiment et expliquer à nos compatriotes que l'Europe ne délivre pas en permanence de « directives » abstraites, des interdictions ou des sanctions apparaissant comme des quasi-obligations d'abandonner tout ce qui constitue les coutumes et les habitudes nationales pour rentrer dans des moules venant de l'extérieur et inadaptés à notre société. L'Europe est là pour protéger le citoyen, et le soutenir dans ses initiatives.

Pour cela, il est essentiel de veiller, en amont du processus législatif communautaire, à la prise en compte des intérêts français. Comme l'a souligné Pierre ROSANVALLON, « le besoin de repenser une nouvelle architecture démocratique d'ensemble s'impose ».

Le système de liaison des instances européennes avec les élus français est d'ailleurs prévu par notre Constitution de 1958 puisque son article 88-4 prévoit que « le Gouvernement soumet à l'Assemblée Nationale et au Sénat.....les projets ou propositions d'actes des communautés européennes ».

Il serait utile de mobiliser plus fortement nos députés, en amont de cette procédure, quant à **l'information du Parlement sur les textes en gestation au sein des Institution européennes.**

Faire plus connaître, par exemple,

Les « **Livres verts** » : documents de réflexion publiés par la Commission sur un domaine politique, destinés aux parties concernées - organismes et particuliers invitées à participer au processus de consultation et de débat]

Les « **Livres blancs** » : documents sur des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique, parfois suite à un Livre vert publié en vue d'engager un processus de consultation au niveau européen. Les Livres blancs contiennent un ensemble officiel de propositions dans des domaines politiques spécifiques et constituent l'instrument de leur mise au point.,

Cette information pourrait être complétée par une initiative du **NOUVEAU CENTRE** qui solliciterait une modification du Règlement de l'Assemblée Nationale rendant obligatoire une **séance mensuelle regroupant les questions européennes**, et largement relayée par les médias dans le même esprit que les questions hebdomadaires au Gouvernement du mercredi après-midi.

Par ailleurs, le retour du financement de France TELEVISION dans le secteur public pourrait être mis à profit pour intégrer une **émission politique trimestrielle dédiée à l'EUROPE** dans sa grille de programmes, et faisant largement place aux réalisations effectuées avec l'aide consistante des fonds structurels européens.

Enfin, sur le plan social, il faut rappeler que l'Article 139 du Traité instituant la Communauté européenne prévoit la possibilité, pour les partenaires sociaux, de créer un **droit social communautaire sur une base conventionnelle**. Malheureusement, cette possibilité est insuffisamment utilisée et le **NOUVEAU CENTRE** pourrait soutenir ce type de construction juridique qui a l'avantage de rapprocher les préoccupations des citoyens de la construction européenne. ; sachant que la réussite d'un tel droit communautaire pourrait résulter de plus de « coopérations renforcées » déjà prévues dans les textes.

Pour conclure, il faut souligner que la prise en compte des aspirations des citoyens ne peut raisonnablement aboutir sans une **meilleure généralisation de l'information sur les structures actuelles** de l'Union Européenne et il est grand temps de prendre des initiatives dans ce sens car le monde s'ouvre rapidement et il ne faut pas oublier que tout ce que nous laissons devant nous aujourd'hui se trouvera indubitablement devant nous demain.

« Il n'y a que la Commission qui gouverne » ???

Là une pédagogie est nécessaire pour expliquer le fonctionnement de institutions et administrations européennes en commençant par mettre régulièrement ce sujet au programme scolaire et sur plusieurs années ensuite en diffusant régulièrement ces informations dans les médias.

Il suffirait déjà d'insister sur le fait que nos pays et nos citoyens sont représentés à Bruxelles et à Strasbourg

- "Bruxelles décide", mais "Bruxelles" ; ce sont nos gouvernements réunis au Conseil
- "Trichet décide", mais uniquement avec la majorité simple des gouverneurs de nos banques centrales nationales, lesquelles ont approuvé avec la politique décidée à Francfort:

Par exemple : au sujet de la lutte pour le maintien du pouvoir d'achat ; la décision du relèvement du taux d'emprunt a été prise à l'unanimité !!!.

Le Gouverneur de la BCE décide avec le conseil des gouverneurs de nos banques centrales

Le parlement Européen pourrait, certes, avoir des pouvoirs renforcés mais il fonctionne avec des représentants élus et il faudrait mettre en avant son rôle actuel

L'Europe doit-elle poursuivre sa fuite en avant vers l'élargissement ou doit-elle fixer ses frontières territoriales et privilégier l'approfondissement de ses politiques ?

Même si l'Europe, de la Renaissance à la première guerre mondiale, a dominé le monde, elle n'est plus aujourd'hui qu'un fragment de continent et est surtout politiquement morcelée. Il importe donc que les Européens fassent ensemble de la politique, selon le mot d' Elie BARNAVI, pour renforcer la cohésion des 27 (avant mai 2004, il s'agissait de l'Europe des 15!) et privilégier les coopérations renforcées et/ou spécialisées avant tout nouvel élargissement.

Le constat est uniforme :

les peuples des pays constituant l'UE ne perçoivent plus l'intérêt de l'Europe. A « l'Europe, c'est la paix », s'est substitué « être un citoyen européen », que cela signifie t-il ?

A la crise institutionnelle, provoquée par le rejet du traité constitutionnel européen, s'est ajoutée une crise financière amplifiée par les critiques incessantes à l'égard de la Banque centrale européenne (BCE), lesquelles ont fini par provoquer une absence de confiance des peuples.

Nous nous devons donc nous atteler à renforcer la cohésion des Etats membres, l'élargissement ayant précédé son renforcement. Le renforcement de l'identité européenne ne nuit pas à l'identité nationale de chaque pays, les deux identités n'étant pas incompatibles.

L'unification de l'Europe passe par le développement de politiques européennes, telles

- la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et ses "déclinaisons" via l' OSCE (Organisation sur la Sécurité et la Coopération en Europe),
- la politique éducative avec l'extension d'ERASMUS aux formations professionnelles (programme Leonardo da Vinci à étendre)
- la politique « immigratoire » en cours d'élaboration,
- la politique énergétique assurant l'indépendance indispensable...

Mais l'Europe ne doit pas être envisagée comme un havre de prospérité, de paix et de respect des droits de l'homme par les seuls pays qui souhaitent la rejoindre. Les valeurs européennes sont essentielles : la liberté et la démocratie constituent un engagement commun tout comme la défense de l'environnement, l'interdiction de la peine de mort ou la culture du dialogue et du multilatéralisme. Au-delà de ses frontières, l'Europe est un "aimant" selon le joli mot de Simone VEIL et chaque citoyen européen se doit d'en être conscient.

L'élargissement de 2004, avec l'entrée de dix nouveaux membres, si souhaitable qu'il pouvait apparaître, a compliqué, faute de Constitution, le fonctionnement de l'Union. Ainsi, en termes de vote, **l'influence des derniers entrants est supérieure à leur poids économique et les nouveaux membres sont intervenus le plus souvent pour défendre leurs seuls intérêts.** Même s'ils ne sont pas les seuls, **un moratoire des élargissements doit être instauré** car, indépendamment des bouleversements intervenus au sein de l' Union depuis 2004, celle-ci voit toujours l'espace SCHENGEN adopté par 14 pays, la zone € par 12 ou l'Eurocorps par 6...

C'est ainsi que **des partenariats doivent être envisagés** avec les pays déjà bien préparés à entrer dans l'Union tels la Croatie, la Macédoine ou la Turquie. Si le traité constitutionnel évoquait les coopérations renforcées, l'ancien premier ministre Edouard BALLADUR a proposé l'institution de "coopérations spécialisées", lesquelles seraient engagées à l' initiative des Etats, dans le cadre de relations diplomatiques classiques entre pays.

Ces approches pourraient également être proposées à l'Albanie, la Bosnie et à la Serbie, puis à L'Ukraine et à la Moldavie.

L'absence de grand projet mobilisateur a pu perturber la perception de l'Europe par ses citoyens. Le temps est venu de sensibiliser nos concitoyens à leur environnement (la population européenne représente 7% de la population mondiale quand la Chine et l'Inde en représentent 37%) et de développer des compétences partagées entre l'Union européenne et ses Etats membres.

L'Europe sans frontières (Schengen) est-elle un facteur de sécurité ou d'insécurité accrue ?

L'espace Schengen regroupe 22 Etats membres de l'UE et 2 Etats associés - l'Islande et la Norvège. Par un référendum organisé en juin 2005, la Suisse a choisi de faire parti de l'espace Schengen ;

Né de la volonté de certains Etats membres de l'Union européenne d'étendre aux ressortissants de pays tiers le bénéfice de la libre circulation des personnes sur leur territoire, l'espace Schengen repose sur les Accords de Schengen. Ces accords autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces Etats. Inclus dans le traité d'Amsterdam, en 1999, ils font partie intégrante du droit communautaire.

Le 21 décembre 2007, neuf pays membres de l'UE sont entrés dans l'espace Schengen : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie et Malte. Les contrôles aux frontières terrestres et maritimes ont ainsi été levés à cette date. Les contrôles aux frontières intérieures dans les aéroports ont été levés le 30 mars 2008.

Pour la période 2004-2006, une aide d'un milliard d'euros avait été accordée aux 10 nouveaux Etats membres entrés en 2004 pour renforcer la sécurité à leurs frontières extérieures.

L'élargissement de l'espace Schengen se traduit pour les voyageurs par la suppression des formalités, le contrôle aux frontières, sur un plus grand choix de destinations. Le principal objectif du régime de Schengen est, au moins, de préserver le niveau de sécurité au sein de cet espace tout en supprimant le contrôle frontalier, voire de l'accroître grâce à la coopération renforcée et facilitée entre les polices des Etats membres et l'on ne peut que constater la prudence des états en ce qui concerne l'élargissement et les normes de sécurité exigées.

Initialement, il était prévu que Chypre, la Roumanie et la Bulgarie, entrés en 2007 dans l'UE entrent dans l'espace Schengen dès 2007. Néanmoins, le retard pris dans la mise en œuvre du Système d'Information Schengen II (SIS II), considéré comme un préalable à tout agrandissement de la zone de libre circulation, a retardé leur intégration.

Le système d'information de Schengen permet de diffuser rapidement un avis de recherche dans toute l'Europe. Il compte actuellement 13 millions de données.

[Les contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE et surtout le Système d'information de Schengen \(SIS\) contribuent à assurer le maintien d'un niveau élevé de sécurité dans l'Union européenne.](#)

Chaque mesure prise en application de la Convention de Schengen est fondée sur une base juridique dans les traités européens. La Commission européenne a le monopole du pouvoir d'initiative, Ensuite, s'applique la procédure de codécision, ainsi, le Conseil des ministres et le parlement européen décident individuellement. La décision du Conseil est prise à la majorité qualifiée.

[L'Union Economique et Monétaire a-t-elle favorisé le développement et la croissance ou a-t-elle engendré des restructuration et délocalisations destructrices d'emplois ?](#)

Une entreprise est un ensemble de facteurs économiques, capital et travail notamment, mis en commun pour assurer une production ou un service correspondant aux attentes de la clientèle.

Il est clair que la satisfaction de ces besoins doit en permanence s'adapter sous la pression des entreprises concurrentes du secteur économique concerné.

Les restructurations d'entreprises résultent ainsi :

- de l'abandon d'un produit ou d'une branche d'activité,
- de l'adaptation des moyens de production à un niveau d'activité prévu,
- de la suppression de doublons à la suite d'une acquisition ou d'une fusion,
- de la réorganisation du travail, le plus souvent en relation avec un nouvel investissement

On peut donc affirmer avec certitude **que les restructurations d'entreprises sont étroitement liées à l'économie de marché** et constituent des outils de croissance et de développement dans tous les pays, **indépendamment de la structure politique qu'ils ont choisie.**

Jusqu'aux années 70, les restructurations désignaient cependant des phénomènes bien identifiés : elles concernaient un petit nombre de secteurs industriels dont l'adaptation paraissait douloureuse mais inéluctable (textile, chantiers navals, sidérurgie...).

Aujourd'hui, il faut bien reconnaître que la restructuration est devenue un outil permanent d'adaptation industrielle des entreprises, à la recherche d'une compétitivité croissante, laquelle est souvent envisagée à l'échelle transnationale.

L'Union Economique et Monétaire n'est pas à l'origine des restructurations et délocalisations des entreprises.....

[Il faut donc bien comprendre que ce n'est pas l'Union Economique et Monétaire qui est à l'origine du phénomène des **délocalisations et restructurations** qui, de toute façon **auraient été réalisées même en l'absence de la construction européenne.**](#)

Un exemple caractéristique de la nécessité des restructurations a été apporté, dans les années 80 et 90, par les crises financières de grande ampleur qui ont frappé le Mexique, l'Asie, la Russie, l'Argentine ou encore le Brésil. Ce que l'on a appelé alors les « programmes d'ajustement structurel » n'étaient que des mesures très strictes à trois dimensions : réduction des dépenses publiques, privatisation des entreprises publiques, libéralisation des prix et des marchés et, en particulier des marchés financiers et du marché du travail.

Tous les pays cités ont une organisation politique différente de celle de l'Union Européenne mais avaient un endettement excessif comme celui dont souffre actuellement la France. Ils ont pourtant dû se soumettre à l'application de mesures qui ressemblent étrangement à celles qui sont actuellement appliquées en Europe, ce qui leur a permis d'atteindre aujourd'hui une situation économique particulièrement favorable.

La première conclusion que l'on peut tirer est que la mondialisation du commerce, de l'industrie et des services fait **qu'une entreprise française** n'est plus seulement **en concurrence** avec celles de son secteur économique dans l'hexagone ni même avec celles situées au sein de l'Union européenne, mais **avec toutes les autres qui existent dans le reste du monde**.

Si l'Union Européenne était la cause des problèmes de l'économie française, on ne voit pas pourquoi ce facteur défavorable ne concernerait pas tous les pays membres qui, de plus, disposent de la même monnaie qui est l'EURO.

Or, nos principaux voisins ont réussi à réformer leur marché du travail (réformes HARTZ et modération salariale en Allemagne, réformes en Espagne...), ce qui a amélioré la compétitivité de leurs entreprises et augmenté leurs parts de marchés à l'exportation, parfois aux dépens des entreprises françaises pénalisées par un coût du travail en augmentation.

Ainsi, malgré des atouts considérables, la France a, depuis 2000, une croissance moyenne de 1,7% par an.

Ce n'est donc pas l'Union Européenne qui est la cause de nos problèmes mais, comme le souligne le Rapport ATTALI, le fait que notre pays « n'ayant pas abandonné un modèle hérité de l'après-guerre, alors efficace mais devenu inadapté, l'Etat règlemente toujours dans les moindres détails l'ensemble des domaines de la société civile, vidant ainsi le dialogue social de son contenu, entravant la concurrence et favorisant le corporatisme et la défiance ».

Par ailleurs, les restructurations conduisent parfois à des délocalisations dont la réalité est excessivement développée au niveau médiatique. En effet, selon une étude de l'INSEE effectuée entre 1995 et 2001, **13.500 emplois industriels auraient été délocalisés en moyenne chaque année** en France, **ce qui représente 0,35% du total de l'emploi industriel**. En outre, un peu plus de la moitié des emplois délocalisés l'auraient été à destination des pays **développés** limitrophes de la France.

.....Mais l'Union Economique et Monétaire constitue un facteur de protection contre cette concurrence devenue désormais mondiale.....

Que se serait-il passé si l'Union Economique et Monétaire n'avait pas été créée ? Cela aurait-il constitué une meilleure réponse à l'effondrement des blocs communistes et à leur transformation rapide en économie de marché ?

La solution se trouve elle-même dans la question : **face à des ensembles aussi énormes constitués par l'ex URSS ou la Chine, ce ne sont pas des pays européens comme la France, l'Italie ou même l'Allemagne qui peuvent isolément espérer tirer parti de la forte pression de plus en plus concurrentielle des pays émergents mais plutôt l'Union Européenne qui est désormais la première puissance économique représentant 30,82% du PIB mondial en 2007.**

La preuve que **l'Union Economique et Monétaire a favorisé le développement et la croissance** est montrée par le fait que, en 2006, l'Union Européenne a attiré une grande partie des investissements de la planète, soit 44% des 947 milliards d'EURO d'investissements directs à l'Etranger en provenance du monde entier.

Il est aussi de bon ton de critiquer régulièrement la Banque Centrale Européenne et d'expliquer que l'EURO est soit un facteur d'inflation, soit une gêne pour le développement de la croissance.

De 2000 à 2006, l'inflation en zone euro a fluctué raisonnablement entre 1,9% et 2,3%, tandis que la hausse des prix actuelle provient de l'énergie et des matières premières, ce qui aurait été le cas même si l'EURO n'avait pas été créé.

De plus, la stabilité de l'EURO ou son appréciation constituent un élément particulièrement appréciable pour amortir le choc de la hausse des matières premières, mais aussi pour investir aux Etats-Unis dont le \$ ne fait que se déprécier.....

Que se serait-il passé si la Banque Centrale Européenne et l'EURO n'existaient pas et si l'on disposait toujours du franc ?

La situation en France n'aurait sûrement pas été la même :

- compte tenu de notre important endettement, le franc aurait probablement été attaqué sévèrement sur les marchés des changes et le Gouvernement français aurait peut-être dû dévaluer une fois de plus comme il l'a fait si souvent dans le passé pour rassurer l'opinion publique.

- un franc dévalué nous aurait contraints à payer beaucoup plus cher nos importations de matières premières, et ceci aurait peut-être déclenché un cycle d'inflation des prix et des salaires.....qui aurait annulé l'avantage concurrentiel à l'exportation provenant de la dévaluation.

La Banque Centrale Européenne a donc joué son rôle et son Gouverneur, Jean-Claude TRICHET, a pu affirmer, en août 2007, que cette politique monétaire a permis à la **zone Euro** d'arriver à « **un taux de chômage de 6,9%**, le plus bas que nous ayons eu depuis 26 ans ».

On voit donc que la mise en place de l'Union Economique et Monétaire, et plus particulièrement d'une Banque Centrale Européenne indépendante des pouvoirs politiques, n'est pas destructrice d'emplois et constitue un réel facteur de protection des citoyens européens, notamment de ceux qui font partie des pays réputés les plus laxistes pour combattre l'inflation (France, Italie, par exemple.....) parce que leur mauvaise situation financière individuelle est amoindrie dans un ensemble de 27 pays qui bénéficient globalement d'un meilleur positionnement et, par conséquent, d'une monnaie solide.

Alors, si l'Union Economique et Monétaire n'est pas à l'origine des restructurations et des délocalisations, on peut se demander comment elle peut améliorer la protection qu'elle accorde aux citoyens confrontés à des phénomènes économiques issus de la mondialisation.

.....bien que cette protection soit encore insuffisante, elle ne peut s'enrichir que par la poursuite de la construction européenne....

L'appartenance de la France à un aussi vaste espace économique que celui de l'Union Européenne est naturellement une chance pour notre pays, et notamment vis-à-vis des Etats-Unis dont l'irritation est parfois vive lorsqu'ils trouvent excessive la réglementation européenne.

La mise en place des normes communautaires constitue bien également un facteur de protection qui est parfois aussi à l'origine de certains succès industriels européens.

Néanmoins, l'application par l'Europe des règles internationales de la concurrence montre qu'il est souhaitable d'avoir une politique plus volontariste ne se limitant pas au marché intérieur.

En effet, comme l'a montré un rapport de 2006 du Conseil d'Analyse Economique, « il y a un déséquilibre évident entre le système européen qui, en matière de concurrence s'inspire des Etats-Unis et va éventuellement au-delà, et le système américain qui mobilise un ensemble considérable de moyens et met en place un système structuré pour soutenir l'innovation industrielle ».

Tout est dit dans cette phrase et deux conclusions évidentes apparaissent :

- le regroupement d'Etats dans un ensemble tel que celui de l'Union Européenne est indispensable pour peser économiquement face aux autres blocs que sont les Etats-Unis, la Russie, la Chine ou l'Inde
- **l'urgence de mettre en place une structure politique cohérente qui soit aux yeux du monde la marque de l'identité européenne**

La mise en place de cette structure européenne permettra de renforcer la croissance dans de nombreux domaines.

Ainsi, tous les économistes sont d'accord pour reconnaître que l'un des fondements essentiels de la croissance est l'innovation. La stratégie définie par la convention de Lisbonne mettant l'accent sur la recherche et le développement au niveau européen est excellente dans son principe. Mais les crédits budgétaires mis en place actuellement par l'Union sont insuffisants et mettent en lumière la carence d'instances gouvernementales européennes. La mise en œuvre de Lisbonne a été confiée aux états nationaux, pourtant ces derniers semblent peu motivés en cette matière.

Il est donc nécessaire de renforcer les structures de l'Union au niveau politique mais aussi au niveau financier.

- Au niveau politique, il est indispensable de remplacer la présidence tournante tous les six mois par une structure installée dans une durée de mandat crédible pour mettre en place des politiques de long terme.
- Au niveau financier, le rôle de la Banque Centrale Européenne est déjà clairement défini dans ses statuts puisqu'elle doit « maintenir la stabilité des prix, promouvoir un niveau d'emploi et de protection sociale élevée, une croissance durable et non inflationniste, un haut degré de compétitivité et de convergence des performances économiques ».(articles 105 et 2 du Traité instituant la Communauté européenne)

Il restera alors à mettre en place un dialogue permanent avec un véritable Gouvernement économique européen, comme cela existe entre la Réserve Fédérale et le Gouvernement américain, pour que le développement et la croissance soient renforcés au niveau de l'Union à travers l'Eurogroup par exemple.

[L'Euro fort est-il responsable de la crise actuelle du pouvoir d'achat et du déficit de notre balance commerciale?](#)

La réponse à cette question, légitimement posée par de nombreux citoyens, est clairement négative.

L'Euro fort, c'est-à-dire le fait que la valeur de la monnaie unique européenne ait augmenté par rapport à d'autres monnaies, et en particulier du dollar, a favorisé le maintien du pouvoir d'achat des Français. En effet, la crise actuelle du pouvoir d'achat résulte essentiellement de la hausse des prix des matières premières (le pétrole, mais aussi le blé ou le l'aluminium). Or les prix de la plupart de ces biens sont exprimés en dollar. L'euro fort signifie que l'on peut acheter plus de « dollars » avec la même quantité d'Euros. Par conséquent, la hausse de l'euro a permis de limiter les effets de la hausse des prix des matières premières pour les entreprises et les consommateurs européens ; la situation aurait été bien pire si l'Euro avait été faible ou n'avait pas existé.

A contrario, l'Euro fort pénalise les exportations de la zone euro, ce qu'illustrent parfaitement les difficultés auxquelles Airbus actuellement doit faire face. Ceci explique l'ampleur de notre déficit commercial. Cet argument a sa part de vérité. Il faut cependant noter que d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne, parviennent à dégager des excédents de balance commerciale alors qu'ils disposent de la même monnaie. Cette comparaison prouve que la compétitivité d'un Etat ne dépend pas uniquement du prix de ses produits, mais aussi de leur qualité et de son positionnement stratégique. [L'amélioration du solde de notre balance commerciale passe avant tout par le développement d'une offre française de produits performants et innovants, demandés par de nombreux pays.](#)

[L'Europe, coûte cher aux citoyens et combien ?](#)

Non, l'Europe ne coûte pas cher au citoyen car le budget communautaire ne représente que 1,2% du PIB européen. Quant au nombre de fonctionnaires européens, ils ne sont que 25000 pour 460 millions d'habitants donc beaucoup moins nombreux des fonctionnaires nationaux français (2,5 millions pour la seule fonction publique d'Etat) et sachant, par exemple, que Paris entretient 70 000 fonctionnaires pour 2 Millions d'habitants!

Par contre on peut souligner un amalgame avec les problématiques de pouvoir d'achat et l'augmentation rapide de l'ensemble des prix à la consommation. Le coupable est-il seulement l'Euro ?

[Nous avons clairement expliqué que sans l'Euro et l'Euro fort nous aurions subi de fortes dévaluations alors que nous avons échappé aux crises des années 2000 et nous venons](#)

d'éviter qu'une crise monétaire s'ajoute à la crise financière. De surcroît, nous payerions très cher la facture énergétique ; nos industries et nos porte-monnaie ne bénéficieraient pas de la ristourne à l'importation du pétrole et des matières premières que nous vaut l'€ fort.

Pourtant, une boule de glace dans un cornet en papier est vendue à 6€ sur les trottoirs parisiens c'est-à-dire environ 38 francs ! Il serait peut-être temps de commencer à gérer le pays en limitant la surtaxation de l'activité commerciale. Par ailleurs, le citoyen a peut-être aussi pris la mauvaise habitude de tarifer les prix en euro comme des prix en franc !

L'euro n'a pas à être le bouc émissaire des défauts de gestion économique des états nationaux.

L'Europe ne favorise pas la mobilité des citoyens au sein de l'Union européenne ?

Le contexte

La suppression des obstacles à la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes a présidé au développement de l'UE depuis sa création. Aujourd'hui l'espace Schengen permet aux citoyens de 22 Etats membres de circuler librement sur une grande partie du territoire de l'UE. Pour autant de nombreux obstacles pratiques freinent la mobilité des travailleurs, des familles ou des étudiants ; par exemple on constate que les échanges universitaires sont plus nombreux avec les autres continents qu'au sein de l'Europe.

Confrontés à ces entraves, les citoyens européens considèrent rarement l'espace européen comme leur territoire naturel car ils font face à une superposition complexe de bassins socio-économiques, assujettis à des règles strictement locales sur la plupart des sujets touchant à la vie quotidienne: droit du travail, protection sociale, retraites, reconnaissance des diplômes et des qualifications, droit de la famille...L'Europe des citoyens ne permet pas pleinement de rendre la vie quotidienne plus facile aux Européens, soit du fait de l'inadaptation ou de l'inexistence de la loi européenne, soit du fait de sa non transposition dans les droits nationaux (*Le citoyen et l'application du droit communautaire, juin 2008*).

Les enjeux

De fait, la faible mobilité des citoyens européens par rapport à des ensembles géoéconomiques de taille similaire (Etats-Unis par exemple) a deux conséquences: l'impact négatif sur la croissance européenne à cause de la réallocation déficiente du capital humain d'un pays à l'autre (comme le note Alain Lamassoure, le coût d'un cadre en mobilité internationale, à l'intérieur de l'Union européenne et à l'intérieur d'un même groupe, est de 2 à 6 fois plus élevé que dans son pays d'origine); la désaffection des citoyens par rapport au projet européen « ***Si l'Europe ne facilite pas la mobilité des personnes alors à quoi sert-elle ?*** ».

Les pistes de réflexion

Le récent rapport Lamassoure fait un constat sans appel sur les obstacles à la mobilité :

La France figure sur ce point parmi les plus mauvais élèves de l'Union européenne. Cette non transposition des directives empêche le citoyen de bénéficier dans son pays du droit communautaire.

« L'intégration économique est allée jusqu'à la fusion des monnaies nationales, alors que l'union des peuples et des citoyens reste balbutiante. L'espace des citoyens en est encore au stade où en était celui de marchandises avant l'Acte unique de 1985 : les frontières sont abolies mais d'innombrables obstacles rendent difficile une vie harmonieuse dans cet espace commun. »

Le rapport fait 61 propositions, que l'on peut classer en trois catégories principales :

A/ Mobilité des travailleurs et des étudiants

- Adapter la législation existante : reconnaissance des diplômes et des qualifications ; faire adopter le règlement d'application sur les régimes de sécurité sociale et la directive sur la portabilité des droits à pension complémentaire ; adapter le régime de détachement des travailleurs ;
- Mise en place d'un "vingt-huitième régime", à l'attention des citoyens "nomades" ayant choisi de vivre dans l'Union européenne mais en dehors de leur pays d'origine. Ce régime permettrait à ces citoyens de bénéficier de droits adaptés à leur situation, notamment en matière de droit du travail, familial, fiscal ou successoral. Il "viendrait s'ajouter à la liste des régimes nationaux et les remplacer si on fait le choix du régime européen" ;
- Multiplier par 10 les échanges universitaires (Erasmus) pour les porter à 20% de la population étudiante.

B/ Vie quotidienne

- Adopter la directive sur les services de santé ;
- Créer une législation commune : droit familial, droit patrimonial, droit successoral ;
- Renforcer le système d'information sur le droit communautaire en mettant en place un correspondant européen auprès de chaque préfecture ou grande ville ;
- Mettre en place un programme de coopération entre administrations nationales chargées de la sécurité sociale ;
- Droit de la famille : création d'un livret de famille européen et d'un réseau unique d'information et de délivrance de documents certifiés en matière de contrats et de mariages transfrontaliers.

C/ Citoyenneté

- Créer une carte du citoyen européen, "carte magnétique ou informatique du type carte vitale ou carte de crédit [qui permettra à son détenteur] d'attester de son identité, de son affiliation, de son domicile, de sa nationalité, d'exercer son droit au séjour, de bénéficier de la sécurité sociale où qu'il soit en Europe ;
- Inviter les Parlements nationaux et le Parlement européen à approfondir le contenu de la citoyenneté européenne, à partir de l'analyse des diverses catégories de citoyennetés coexistant sur le territoire de l'Union européenne : nationalité, citoyenneté nationale, citoyenneté européenne, double nationalité...

Pragmatiques, complètes et réalistes, les propositions du rapport Lamassoure peuvent servir de base à une réflexion plus approfondie sur les interactions étroites entre mobilité, croissance économique et citoyenneté dans la perspective des élections européennes.

L'Europe tire-t-elle le « social » vers le haut ou vers le bas ?

La campagne référendaire de 2005 a montré les fortes réticences des citoyens français vis-à-vis des politiques menées par l'Union Européenne. Cette dernière a été accusée de poursuivre une politique à sens unique de libéralisation des mouvements de capitaux et de travailleurs au détriment des politiques sociales menées par les Etats membres.

La réalité est autre.

D'une part, la plupart des politiques sociales (droit du travail, minima sociaux, système de sécurité sociale) relève du domaine de compétence des Etats membres : l'Union Européenne n'a pas le pouvoir de contraindre les Etats à modifier leur législation sociale. [L'action de la Communauté en matière sociale consiste à proposer des minima sociaux que doivent respecter tous les Etats membres. L'Union Européenne a ainsi édicté des normes minimales en matière de durée et de pénibilité du travail.](#) Les Etats membres sont totalement libres d'adopter des règles sociales plus protectrices des citoyens, et c'est ce que fait la France. Par ailleurs, du fait de la grande hétérogénéité des niveaux de vie des pays membres, il est pour l'instant impossible d'imposer la norme la plus protectrice à l'ensemble des pays membres.

D'autre part, [l'Union Européenne dispose des moyens juridiques et financiers pour soutenir les citoyens et les territoires européens les plus en difficulté.](#) Ainsi, depuis 1957, date de création de la Communauté européenne, le Fonds Social Européen soutient financièrement les programmes des Etats membres en faveur des travailleurs en quête d'emploi au travers d'aide à l'insertion et à la formation professionnelle. De même, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) soutient depuis 1975 les régions souffrant d'un déficit de développement. L'Union Européenne s'adapte en permanence aux nouveaux besoins des citoyens européens en matière sociale : elle a ainsi créé en 2007 le **Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation**, qui aide les travailleurs ayant eu à souffrir de délocalisations. L'ensemble des programmes sociaux représente 734 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Ainsi, [il existe un véritable plan de solidarité européenne](#) : le budget européen permet de mutualiser les contributions de l'ensemble des citoyens européens, qui sont ensuite redistribuées aux personnes et aux régions les plus nécessiteuses. La France, qui a toujours fait partie des pays les plus prospères, a pu soutenir, grâce à la générosité de ces citoyens, le développement de nombreux Etats, comme l'Espagne ou le Portugal. Nous pouvons être fiers de cet accomplissement !

II/ L'Europe, un projet de société

Créer l'Europe de demain, c'est retrouver le socle commun, rendre l'Europe au citoyen et rétablir un "esprit européen",

Entre l'Europe de l'Ouest, la France et l'Europe de l'Est, on ne conçoit pas l'Europe de la même façon pour des raisons économiques et historiques évidentes mais là est notre richesse.

Rétablir l'esprit européen, c'est prendre conscience de son histoire.

L'éducation est primordiale, il faut plus d'histoire, de géographie, d'éducation civique européenne, dans tous les cursus scolaires.

L'Europe au passé culturel si glorieux ne peut continuer dans l'ignorance de son passé plus ou moins bien raconté par les médias lors de faits divers ou de célébrations ponctuelles.

L'instruction et la culture sont des facteurs majeurs de l'adaptation au monde, de nos jeunes.

L'éducation de nos enfants doit aussi passer par au moins un parfait bilinguisme français/anglais en fin de scolarité, Il faut augmenter les heures de cours d'anglais, les moyens et les échanges avec d'autres pays dès l'école. Si le français reste la langue historique de l'Europe, l'anglais est, aujourd'hui, la langue véhiculaire.

Rétablir l'esprit européen, c'est redonner un sens au mot liberté

Dans un espace sécurisé et régulé mais en renonçant aux exclusions faciles et démagogues, nos Etats doivent défendre les valeurs humanistes, la laïcité et ne pas se laisser engluer dans les dérives communautaristes,

Rétablir l'esprit européen, c'est apprendre à se connaître

Multiplier les rencontres culturelles, professionnelles, citoyennes et des fêtes communes

Dans le projet de société européen, la France a sans doute un rôle car elle porte des valeurs humanistes nécessaires au dialogue entre les peuples pourtant on l'accuse quand même d'arrogance. Le projet de société européen ne doit pas se focaliser sur les rapports entre états mais les états doivent aider les citoyens à bouger et à travailler sur l'ensemble du territoire européen. Les peuples doivent se rencontrer pour pouvoir se sentir européen.

Rétablir l'esprit européen, c'est être informé de l'actualité européenne

Nous l'avons déjà dit, toute l'information est disponible, sur le net ou dans les diverses représentations et publications européennes mais elle ne descend pas dans les foyers.

Nos politiques et les médias doivent se mobiliser pour que l'Europe ait autant d'espaces que le sport ou les émissions de grandes écoutes sur nos antennes.

Il s'agit là du devoir citoyen de tous

Rétablir l'esprit européen, c'est redonner l'Europe aux citoyens

Permettre au citoyen de se sentir à la fois national et européen, il ne faut plus opposer ces 2 notions, elles sont complémentaires voire indissociables sinon plus jamais le moindre référendum ne sera possible même dans un avenir lointain. Les hommes veulent d'abord entendre parler du lieu où ils vivent.

Rétablir l'esprit européen, c'est redonner confiance envers les institutions européennes

La représentation populaire est le socle de toute démocratie ; le citoyen doit pouvoir sentir la force d'intervention de l'assemblée des élus...

Il y a non seulement une mission d'information plus vaste à faire aboutir, sur les succès européens et les actes en faveur du citoyen européen mais on peut aussi se poser la question de la pertinence de la réduction du nombre des Commissaires européens (de 27 à 18) !

En cas de difficultés pour un pays donné, si par hasard il n'y a pas de commissaire de cette nationalité, ce pourrait être un facteur aggravant de crise, le citoyen lambda ne comprenant pas que les commissaires européens ne représentent pas leur pays. L'argument d'alléger le « tour de table » ne tient pas réellement : tous les commissaires n'interviennent pas nécessairement sur chaque sujet.

L'esprit sociale, démocrate et libre du NC est le souffle qui va dans le sens de ce vœu citoyen

III/ La position des grands partis politiques étrangers sur l'Europe

Contexte :

Sept formations politiques représentant autant de courants d'idées et de philosophies politiques siègent aujourd'hui au Parlement européen (PE). La famille centriste (sociale, libérale, démocrate, réformiste et européenne) est elle-même dispersée au sein de deux groupes parlementaires (le Parti Populaire et Démocrates Européens – PPE-DE – et l'Alliance des Démocrates et Libéraux Européens – ADLE -) et trois partis politiques : le Parti Populaire, le Parti Européens des Libéraux, Démocrates et Réformateurs et le Parti Démocrate Européen.

Les euros députés français de la famille centriste se retrouvent en effet aujourd'hui au PPE-ED (1 eurodéputé NC) et à l'ALDE, au sein de chacun de ses deux partis : 7 euros députés MoDem membres du Parti Démocrate Européen et 3 euros députés membres du Parti Européens des Libéraux, Démocrates et Réformateurs (autour de JM. CAVADA, qui siège au Conseil de Paris au groupe « Centre et indépendants » proche du NC).

Il est, on le comprendra, parfois difficile pour l'électeur d'avoir une vision claire des valeurs portées par notre famille de pensée et de son positionnement sur l'échiquier politique européen.

Une famille politique représentée par 2 formations au sein du Parlement européen :

Le Nouveau Centre (NC) se veut l'incarnation des valeurs de liberté, de solidarité et de modernité, animé par des femmes et des hommes profondément attachés à l'idéal européen. Le NC se veut également l'héritier de l'UDF et de la spécificité de son engagement européen.

Cette filiation permet aujourd'hui aux futurs élus européens NC de se rattacher clairement à l'une ou à l'autre des deux traditions démocrates-chrétiennes et libérales représentées au Parlement de Strasbourg : le PPE-ED et l'ALDE.

- **Le PPE-ED** : Le Groupe du PPE-DE réunit les Démocrates-chrétiens, les Conservateurs et d'autres partis politiques de centre droit des 27 pays membres de l'Union européenne (UE). Avec 288 euros députés, c'est aujourd'hui le premier parti au Parlement européen. Le PPE se décrit comme « une famille se situant au centre-droit de l'échiquier politique, ..., et qui a, dès l'origine, œuvré pour le projet européen. Le PPE s'est engagé pour une Europe fédérale, fondée sur le principe de subsidiarité - une Europe démocratique, transparente et efficace. » Le parti a été créé en 1976 par des partis chrétiens-démocrates fédéralistes, tels la CDU-CSU allemande, le Centre des démocrates sociaux (CDS) en France ou la Démocratie chrétienne en Italie. Cependant, le PPE s'est élargi pendant les années 1990 à d'autres partis ne partageant pas de tels idéaux fédéralistes, tels que SForza Italia en 1998, le Rassemblement pour la République ou les Tories britanniques en 1999, supprimant de ses statuts toute référence aux "États-Unis d'Europe" en 2001. En élargissant sa base en direction des partis de droite, conservateurs, le PPE a accru son hétérogénéité, remettant ainsi *de facto* en cause son attachement au fédéralisme européen.

Devant l'abandon par le PPE de sa ligne fédéraliste suite à son ouverture à des formations politiques eurosceptiques, certains partis adhérents, comme l'UDF, ont quitté le PPE en 2004 pour fonder le Parti Démocrate Européen qui rassemble des fédéralistes "centristes", y compris de gauche, et qui siège au Parlement au sein du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) avec les Libéraux de l'ELDR.

Partis membres du PPE-ED :

- France : *UMP*
- Allemagne : *CDU, CSU*
- Royaume Uni : *Tories*
- Espagne : *Partido Popular*
- Italie : *Popolo della Libertà* (PdL); *Unione dei Democratici per l'Europa* (Popolari-UD.EUR); *Unione dei Democratici Cristiani e di Centro* (UDC). L'UDC, parti politique italien de centre-droit, de tradition libérale et chrétienne-démocrate est probablement sur l'échiquier européen le parti le plus proche du Nouveau Centre, même si son ancrage catholique reste très affirmé.

- **L'ALDE** : le groupe parlementaire Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ALDE) est aujourd'hui la troisième force politique au Parlement européen, avec 100 euros députés. Il regroupe originellement les parlementaires européens des partis libéraux, avant de s'élargir en direction des parlementaires dissidents du Groupe PPE-ED. Le groupe est composé des parlementaires européens de 2 partis : les membres du [Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs - ELDR](#) (71 euros députés dont les 3 euros députés français d'Avenir Démocrate) et les membres du [Parti Démocrate Européen – PDE](#) (26 euros députés, dont les 7 euros députés français issus du MoDem).

L'ELDR rassemble les partis politiques d'Europe partageant les mêmes idéaux libéraux, centristes, démocrates et réformateurs alors que le MDE regroupe des euros députés majoritairement français et italiens (16 sur 26) autour de François BAYROU et Francesco RUTELLI, sur un manifeste plutôt de centre-gauche. Les libéraux démocrates européens ont été les premiers à créer une famille politique européenne en 1976 en vue des premières élections au Parlement européen et les français représentants de notre famille de pensée y ont souvent joués un rôle de tout premier plan, l'ELDR ayant notamment été présidé par Simone VEIL (1984 – 1989), Valéry GISCARD d'ESTAING (1989 – 1991) et Yves GALLAND (1992 – 1994).

Partis membres de l'ADLE :

- **France** : *MoDem (PDE), Avenir Démocrate (EDLR)*
- **Allemagne** : *FDP (EDLR)*
- **Royaume Uni** : *Liberal Democrats (EDLR)*
- **Espagne** : *Convergence & Unité (EDLR)*
- **Italie** : *Partito Democratico (PDE), Lista Emma Bonino (ELDR), Movimento Repubblicani Europei (ELDR)*

Elus Nouveaux centre : Où siéger à Strasbourg ?

L'alliance passée avec l'UMP depuis le second tour des présidentielles de mai 2007, alliance réaffirmée lors des législatives de juin 2007 et des municipales de mars 2008 conduit naturellement à penser que les élus NC aux élections européennes siégeront sous la bannière PPE-ED. C'est le parti auquel est aujourd'hui affiliée la seule eurodéputé NC Brigitte FOURÉ, et les liens historiques entre le PPE, l'histoire de la construction européenne et les racines du Nouveau Centre en font une option tout à fait légitime.

Il reste cependant que le PPE-ED s'est aujourd'hui quelque peu éloigné de ses idéaux européens d'origines et que la cohabitation entre par exemple les pro-européens de la CDU allemande avec les eurosceptiques conservateurs britanniques n'est pas toujours évidente, ni ne rend l'adhésion à un corpus idéologique européen cohérent et partagé toujours très facile.

L'adhésion au groupe ADLE, qui comme cela a été souligné, peut tout aussi bien se défendre d'un point de vu historique et idéologique, pose d'autres problèmes. Tout d'abord, celui de la relation à l'UMP et aux électeurs, qui s'ils ont voté pour une liste d'alliance ne comprendraient pas que les euros députés NC ne siègent pas avec leurs collègues de l'UMP.

Autrement plus problématique est la possibilité de siéger au sein du même parti que les élus du MoDem, au risque de faire perdre d'un point de vu de politique intérieure française toute cohérence à la démarche du Nouveau Centre. [Cela étant dit, les valeurs portées par l'ALDE sont au moins aussi proches de celles du NC que ne le sont celles du PPE-ED.](#) D'autre part, 3 euros députés – dont JM. CAVADA – proches de nos positions siègent au sein de l'ALDE, au travers de leur affiliation à l'ELDR.

[Décider pour les élus NC de siéger au sein de l'ALDE pourrait être un signe fort d'émancipation et de fidélité à nos valeurs, tout en posant les bases de la reconstruction de la famille centriste, autour de nos idées.](#)

En tout cas, il est clair que le citoyen lambda ne comprendra jamais que des élus qui par exemple siègent ensemble au Conseil de Paris ne se retrouvent pas ensemble au niveau européen, dans la mesure où il arrivera à comprendre la spécificité du PPE-ED ou l'ALDE ; c'est aussi pour cette raison que le NC doit commencer au plus vite à se démarquer sur les questions européennes sans attendre le début de la campagne électorale qui risque de ne laisser voir que des étiquettes caricaturales.

IV/ Le NC un parti européen pour la mise en valeur des atouts français

Nos premières propositions en vue des élections (Principes de bases)

Nous voudrions dans un premier temps fixer les principes de base du contenu d'un programme pour le NC

Comme nous l'avons mentionné plus haut, dire que « nous sommes le seul parti européen » en France, est très insuffisant et peut prêter à sourire, à moins que cela ne soit une provocation médiatique...

Certes nous avons une longue tradition européenne mais à observer l'état du projet européen aujourd'hui alors que plusieurs de nos notables ont été au pouvoir devrait nous pousser à un peu d'humilité.

Avec le durcissement des conditions économiques, le citoyen a oublié d'être naïf et attend autre chose de ses élus.

Par contre, dire que nos convictions européennes sont fortes et proposer des solutions respectant nos valeurs humanistes et libres nous paraît plus cohérent.

Aspect philosophique

L'Europe c'est la liberté, voici un slogan « philosophique », issu d'une conversation entre Bronislav Geremek et Edgar Morin que les autres partis EU n'ont pas encore repris...

Et si nous étions le parti « social, démocrate et libre », cette notion de liberté nous permettait aussi « d'imager » notre indépendance par rapport à l'UMP car nous devons avoir nos positions propres et sortir peu à peu du parapluie UMP. Laissons peut-être le terme « libéral » à l'UMP, accompagnons le terme « démocratie » de quelque chose de plus que ce qu'offre le Modem ; soyons libres, parce que neufs et capables d'un discours rénové.

Les français ne supportent plus l'idée que Bruxelles semble tout régenter et se désespèrent de ne plus entrevoir les possibilités d'avenir pour leurs enfants. Certes, nous savons que bien des idées préconçues ou absurdes brouillent le débat aussi nous établirons un argumentaire simple et pédagogique mais au-delà de cet aspect pratique, nous pensons que par leur histoire les français ont besoin de sentir que la liberté existe encore et nous n'avons aucune raison de laisser ce privilège aux nihilistes ou aux extrémistes qui récupèrent aux élections les votes du désarroi.

Nos convictions démocratiques doivent nous donner la puissance de lutter sans limite pour la France et l'Europe !

En effet, si nous parlons d'Europe nous devons parler de France et des français. L'Europe d'aujourd'hui ne se satisfait plus d'un fédéralisme naïf ; les «non» européens, les analyses de nos penseurs européens Edgar Morin, Bronislav Geremek, entre autres, se rejoignent sur un point ; **la richesse de l'Europe sont ses nations**. La mort de l'Europe est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant en oubliant les identités des peuples, préoccupés que nous fûmes par nos échanges économiques.

Aujourd'hui le discours d'un parti européen digne de ce nom doit tenir compte des identités nationales (à ne pas confondre avec les communautarismes ou le souverainisme) ; *l'Europe est utile aux français et les français ont un rôle européen, des droits et des devoirs*.

Aspect pratique

Rendre l'Europe au citoyen en l'informant au plus près

Nous constatons que toute l'information institutionnelle sur l'Europe est largement disponible mais qu'en France nous manquons de media vulgarisateur qui rendrait cette information facilement accessible à tous les électeurs. Le NC pourrait être un pédagogue en la matière, **les échecs référendaires sont aussi dus à ce déficit d'information**

Nous devrions pouvoir profiter de la présidence française pour obtenir sans doute de l'Etat qu'une véritable action d'information sur l'Europe descende dans les foyers par **un flash télévisé quotidien** d'information pédagogique, avant le 20h00 par exemple, sur une chaîne nationale (aujourd'hui libérée de l'audimat). Tous les partis en lice y ont intérêt car le ras le bol citoyen est tel, qu'aucun parti ne convaincra son électorat avec seulement 2 mois de campagnes officielles. Actuellement,

certes, Xavier Darcos propose un programme de sensibilisation au niveau des écoles et des journées européennes ou colloques fleurissent de toute part mais **remettre le citoyen au cœur du débat, c'est aller vers lui, là où il est disponible et l'informer** en dehors de l'espace militant et non l'inverse.

Le devoir de pédagogie des élus et des partis doit se porter tant sur le plan militant que sur **un devoir neutre d'information**. Nous savons faire ce genre d'opération pour ce qui concerne la santé publique mais maintenant nous devons le faire pour réveiller nos démocraties.

Cet effort médiatique devrait être poursuivi par des émissions régulières sur l'Europe aux heures de grande écoute sur le réseau national.

Le Nouveau Centre pourrait soutenir une action commune d'information avec des partis de l'Union proches de sa famille de pensée :

- chaque Gouvernement devrait organiser régulièrement des campagnes de publicité sur les activités de l'Union tournées vers les citoyens,
- ces campagnes devraient être relayées dans chaque Région de l'Union pour faire connaître tous les investissements qui ont bénéficié de subventions européennes (au niveau régional et départemental).

Non seulement, le NC doit avoir [un site Web avec les liens utiles sur le portail Europe](#) mais devrait pouvoir profiter de sa position à la fois au gouvernement mais aussi indépendante pour soutenir ces initiatives d'informations.

Argumentaires et outils

Le chapitre des idées reçues sera décliné en petit livret du citoyen européen de façon à ce que tous les militants puissent aussi assurer facilement une information nécessaire sur l'Europe.

Il faudra adopter 3 ou 4 idées « force », des marqueurs, que tous les politiques du parti assèneront à la moindre occasion afin de commencer à développer une image « corporate » du parti et ainsi devenir enfin identifiable !

Nous saisir et nous profiler sur quelques grandes questions d'actualité nous permettant de nous exprimer sur le fond et nos valeurs d'humanisme et de liberté.

Aspect évènementiel

Fédérer les hommes c'est aussi avoir des fêtes communes affirmées

Pour aller dans le sens d'une politique d'impulsion de l'information européenne, Le NC pourrait symboliquement marquer son empreinte en militant pour remplacer le 8 mai par le **9 mai** déjà « Journée de l'Europe » en tant que **jour férié**.

Remplacer la défaite de l'Allemagne qui aujourd'hui est bien européenne par la mise en valeur du jour de la déclaration de Schuman (le 9 Mai 1950). Le 8 Mai restant une commémoration du souvenir des victimes de la guerre mais pas un jour férié.

Le 9 Mai pourrait être l'occasion, d'un discours sur l'Etat de l'Union, résumant les principales réalisations de l'année, présenté par le Président du PE ou de la Commission, retransmis par tous les médias européens au journal de 20H.

Le NC pourrait s'emparer de cette idée sans attendre ...

Une envergure européenne pour le NC

Lorsque l'on regarde l'histoire des états, une constitution n'a jamais été votée sans un acte citoyen préalable telle que « La déclaration des droits de l'homme et du citoyen ».

En Europe, on a voulu passer du tout économique à une constitution politique épaisse comme un bottin estimant qu'il suffisait d'épingler **la Charte des Droits fondamentaux** en annexe alors que ce type document aurait dû être le socle fédérateur qui nous a tant manqué.

La **Charte des Droits fondamentaux** actuelle choque certains européens, entre autres, à cause d'une certaine lecture (IVG...) du droit à la vie. Pourtant, le droit à la vie est en vigueur au titre de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales – article 2 -, à laquelle le Traité de Maastricht fait explicitement référence ; il s'agit très clairement de l'interdiction de la peine de mort.

Il serait pourtant intéressant de tenter **de proposer une charte fédératrice**, un socle commun, fondée sur nos valeurs humanistes garantissant les libertés fondamentales et définissant les devoirs de tout états candidats ; ce qui pourrait régler, par ailleurs, un certain nombre de questions soulevées par l'entrée de pays comme la Turquie.

Ce texte aurait l'avantage d'être lisible pour tous les européens et peut-être ouvrirait-il la voie d'un débat citoyen sur le sens de l'Europe

Les constitutions devant par la suite s'appuyer sur les principes édictés par la Charte.

Une discussion au sein de notre parti sur les possibilités de validation d'une nouvelle Charte nous semble essentielle.

Si une telle initiative peut être prise par le NC, notre parti pourra, à ce moment là, affirmer qu'il est le seul parti profondément européen sans que cela soit galvaudé !



**Vers
l'Europe Puissance**

**Un espace au service
du citoyen !**

Introduction – Une Europe puissance

Nous avons, dans notre précédente étude [Tome1] sur la citoyenneté européenne, défini les conditions de la renaissance de l'esprit européen, de l'identité commune, autour de notre socle commun en lui redonnant son sens culturel, son sens citoyen et donc politique. Il s'agit de mettre le citoyen au centre de la vie de l'Europe et de lui permettre d'accepter la légitimité des Institutions qui le représentent, il est donc d'abord un citoyen national.

Nous avons défini l'écrin d'une vision de l'Europe, d'un développement social, humain et économique ; cet écrin implique l'émergence politique.

L'Europe, puissance économique et commerciale mondiale, a-t-elle vocation à en devenir une sur le plan politique et diplomatique ?

Aujourd'hui l'Europe a besoin de s'affirmer comme « puissance » pour **continuer sa construction**, le politique doit maintenant guider l'économie et les conditions des partenariats stratégiques économiques et « sécuritaires » ; il n'y a pas d'issue économique pour la France en dehors de ce schéma.

Ce sentiment est renforcé par la crise actuelle, qui a démontré aux européens **la nécessité d'agir ensemble** et qui sous l'impulsion d'une volonté politique affirmée (la Présidence française) a su le faire.

Par ailleurs, il est indéniable que grâce à la gestion européenne de l'euro, il n'y a pas eu de crise monétaire (contrairement à l'Islande ou à la Hongrie !) ; ce qui a facilité la mise en place de solutions à la crise financière.

Il nous faut une « Europe puissance » pour garantir au citoyen **un espace d'épanouissement prospère** et sécurisé ayant les moyens matériels et diplomatiques d'imposer ses choix et d'assumer son indépendance

- En matière de défense et de diplomatie
- Alimentaire
- Énergétique et environnementale
- Économique
- Sanitaire
- Avec un niveau de R&D très élevé garant d'un développement pérenne de l'activité et de l'emploi

Aujourd'hui les enjeux économiques, diplomatiques, sanitaires et environnementaux sont interdépendants ; nous devons nous orienter vers des politiques globales, nous sommes dans **des systèmes de « co-pétition »** collaboration et compétition. Il est donc essentiel de travailler de façon transversale avec tous les acteurs du développement en renforçant tous les types de partenariats mais cette approche de l'économie nous demande d'avoir les moyens d'imposer nos normes à l'international et rend indispensable l'émergence de « l'Europe Puissance ».

Une « Europe puissance » avec des citoyens libres est une Europe qui s'organise, gère l'espace (services publics et environnement), régule l'activité, reste pro-active face aux défis de la concurrence et qui tend à son autonomie dans tous les domaines d'où l'importance de l'existence et de l'impulsion politique, facteur indispensable, afin de bénéficier et non de subir la mondialisation.

Le Nouveau Centre doit porter ce projet « d'Europe Puissance », encadré par une politique volontariste active, car il conjugue humanisme et maturité politique.

Au-delà d'un fédéralisme, mal compris pour certains ou dépassé ou hors de propos pour d'autres, il est tout simplement la concrétisation de l'Europe politique, celle des citoyens !

Appliqué au contexte européen le **concept de liberté**, risque, d'apparaître comme trop directement connoté à la première phase de la construction européenne (cf. les quatre libertés instaurées par le Traité de Rome : libertés de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services). Il apparaîtra dès lors comme quelque peu décalé s'il s'agit de répondre aux craintes et aux attentes des peuples européens tentés par l'euro scepticisme, comme on l'a vu en France à l'occasion du référendum de 2005.

Le recours à ce seul concept conduirait à voir réduire sa portée à sa seule déclinaison économique avec le risque supplémentaire de l'assimiler à la pratique de la Commission et à la jurisprudence dominante de la Cour de justice. Le procès en excès de libéralisme ne serait donc pas loin, avec les interprétations malveillantes que ses contempteurs attribuent à ce mot (surtout en ce moment), en le réduisant, auprès d'une opinion inquiète, à un laissez faire - laissez passer peu soucieux des conséquences sociales, écologiques, sociétales... que sa mise en oeuvre engendre, assorti d'un refus quasi systématique des régulations nécessaires. Autrement dit, cela pourrait faire croire que le Nouveau Centre se range davantage derrière l'interprétation britannique de la construction européenne (encore celle-ci est-elle peut être en train de changer !) que dans la ligne - qui est la nôtre- des partisans d'une Europe politique qui a pour finalité, comme le précise le tout premier considérant du Traité de Rome, « une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ».

Dès lors qu'elle peut être à l'origine de ces malentendus, la référence à la notion de liberté doit être complétée par l'affirmation de la prise en compte d'une autre forte attente de nos concitoyens, celle d'être protégés, dans tous les actes de leur vie personnelle et citoyenne, par la puissance publique, qu'elle soit nationale ou européenne.

Cette volonté de protéger, pour garantir l'exercice des libertés individuelles ou collectives, et des droits et devoirs qui s'y attachent, doit donc être au centre de notre doctrine si l'on veut légitimer la construction politique de l'Europe auprès de nos concitoyens. Avec pour corollaire, car c'est aussi une aspiration forte des peuples européens, **l'appel à davantage de volontarisme politique**, rôle qui revient tout naturellement au Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, (la gestion par le Président de la crise géorgienne et de la crise financière démontre, sans même attendre la ratification du Traité de Lisbonne qui institutionnalise le Conseil européen, que c'est possible s'il y a volonté politique). Cela permettra, en dialogue avec le Parlement européen, de rééquilibrer l'approche perçue comme trop bureaucratique qui est celle de la Commission. Il doit être précisé en outre que les pouvoirs dévolus à l'Union européenne à ces fins ne doivent pas tendre à se substituer aux capacités d'action des Etats mais, au contraire, à y **apporter un plus**, c'est-à-dire à les renforcer dans les domaines où les politiques des Etats membres pris isolément s'avèrent, aujourd'hui plus que jamais, incapables de faire face aux défis posés à nos pays et à nos sociétés, sur le plan intérieur comme sur le plan international.

C'est à ces conditions qu'il sera possible d'amener progressivement nos compatriotes à reconnaître une véritable légitimité aux politiques et actions communautaires. Et ce n'est que lorsqu'ils en auront effectivement le sentiment qu'ils seront davantage enclins à se reconnaître comme porteurs d'une citoyenneté européenne venant enrichir leur citoyenneté nationale.

Cette grille de lecture duale, donne le sens réel de notre marqueur « social, démocrate et libre » et doit être déclinée sur les divers dossiers de politique européenne :

économique et monétaire (les régulations...), de justice et de sécurité (mesures Schengen et coopération judiciaire), de relations économiques extérieures (défense à l'OMC, partenariat énergétique avec la Russie...), de politique extérieure et de sécurité (lutte contre la prolifération, le terrorisme, opérations de gestion de crise, Europe de la Défense...)

Certes, non, si on en juge par le débat qu'il suscite !

La défense du « service public à la française », l'émergence du « patriotisme économique » en Europe, la réflexion sur le modèle européen de société ; des thématiques apparues à la mi-2005,

Une définition

Les services publics recouvrent l'ensemble des activités « prises en charge », directement ou indirectement, par la collectivité pour répondre à des besoins « vitaux » pour la société : sécurité, police, justice, eau potable, santé, éducation, voies de communication, réseaux de télécommunications, électricité, enlèvements et traitements des déchets ...Tous ces biens collectifs sont essentiels au dynamisme économique, au développement de la personne humaine et de la cohésion sociale.

Le régime juridique du service public est défini par trois principes : continuité du service public, égalité devant le service public et mutabilité (adaptabilité).

En Europe, en bref

Le service public ne fait pas partie des missions traditionnelles de l'Union européenne.

L'expression « service public » est mentionnée une seule fois dans le traité instituant la Communauté européenne (traité CE), au sujet des servitudes de service public dans le domaine des transports (article 73) et l'article 90 du **traité de Rome** stipule que le « service d'intérêt économique général » est en principe assujéti à l'ensemble des disciplines communautaires et notamment la concurrence, les dérogations justifiées par la mission particulière de ces services étant soumises à des conditions strictes et au contrôle étroit des instances communautaires.

Le traité d'Amsterdam du 2 oct. 1997 soulignait le rôle que les SIEG (service d'intérêt économique général) jouent « dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union », Il a confié aux autorités communautaires le soin de veiller « à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leur mission ».

L'article 36 de la **Charte des droits fondamentaux** proclamée à Nice en 2000 fait de l'accès à ces services un des droits fondamentaux garantis par la construction européenne.

En 2003 et 2004, l'Union européenne a précisé les notions de SIG et de SIEG. Le projet de traité de **Constitution européenne** proposé au référendum de **mai 2005** comportait un volet important sur les services publics qui a fait l'objet de débats passionnés avant d'être rejeté.

Le débat

- Le principe de la concurrence est « le ressort fondamental » de la construction européenne et fonde les instances européennes, depuis le traité de Rome, à lutter contre l'ensemble des réglementations discriminatoires, des dispositifs protectionnistes et des situations monopolistiques aménagés au profit des services publics.
- Les processus de libéralisation, de privatisation et de déréglementation, soucieux de rendre ces services plus performants, risquent de se faire au détriment de la qualité des missions de service public et de leur devoir d'équité.
- La notion de services publics ne fait pas l'objet d'un consensus dans l'Union européenne. Il y a des différences de conception entre pays qui ne peuvent être gérés qu'au niveau européen ; par exemple le service public de l'électricité est assuré en Allemagne par de multiples acteurs limités à leur zone locale (collectivités) tandis que l'opérateur national français, EDF, étend ses activités à l'étranger.

L'organisation des services à la population est fonction de la répartition des populations sur le territoire, des besoins que cela entraîne et de l'histoire (en France on a dû créer des solidarités).

En outre, pour les pays qui ont subi le joug communiste, il y a une véritable méfiance face à toute initiative pouvant renforcer le contrôle de l'Etat dans le quotidien du citoyen ; « l'œil de Moscou »

Vers un nouveau modèle

La Commission a élaboré, avec la Cour de justice des Communautés européennes, un concept jugé plus clair que celui de service public distinguant les « **services marchands et les services non marchands** que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public ».

Cette différenciation acquise facilite l'émergence de solutions plus pragmatiques sachant qu'une Europe puissance c'est aussi une Europe qui gère le bien être de ses citoyens. Ainsi la notion de service public ne peut pas être dissociée d'une Construction européenne citoyenne et équitable.

Ces nouveaux modèles qui nous obligent à **concilier régulation et concurrence** nécessitent l'intervention d'un régulateur neutre garant des principes d'intérêts généraux.

- Soit l'Etat
- Soit un régulateur indépendant

Nous pensons sincèrement que le **Nouveau Centre** pourrait, afin d'être en accord avec le principe social démocrate, plaider pour une redéfinition du rôle de l'**Etat** ; pas d'étatisation, de nationalisation mais **un rôle de régulateur ferme, responsable et bienveillant**. En effet, instituer tout un ensemble de régulateurs indépendants finirait par être contre productif (multiplication opaque d'organismes, in fine, contrôlés tôt ou tard par l'Etat)

- La puissance publique est un vrai professionnel de l'espace public ; elle en connaît parfaitement les besoins
- Les structures sont déjà plus ou moins en place ainsi une régulation de l'Etat induirait une rationalisation de moyens et des coûts.
- L'état est aussi plus à même de négocier au niveau européen (coopérations, subsidiarités)

A tous les niveaux de notre étude sur l'Europe, nous constatons des demandes d'initiative politique citoyenne et de responsabilité nationale de l'Etat.

Le modèle français « une valeur sure », sous condition

Un exemple de réussite, en matière de délégation de service public en Europe de l'Est.

Nous l'avons dit, si en Europe de l'Ouest particulièrement en France le service public est compris comme un agent protecteur du citoyen, en Europe de l'Est, il inspire la méfiance. Ainsi on a vu nos entreprises françaises privées (Suez ou Veolia) être accueillies avec succès pour leur savoir faire en matière de service public. Les accords sont stricts avec les autorités locales, qui se positionnent en régulateurs exigeants.

La France a indéniablement une pratique reconnue en matière de service public et une capacité à l'exporter avec succès. Défendre le modèle français n'a aucun sens puisque nous sommes obligés d'évoluer tant face à la mondialisation que pour faire aboutir la construction d'un espace européen dédié à l'épanouissement du citoyen. Par contre, **mettre en en avant notre savoir faire correspond sans doute à une demande actuelle.**

Une redéfinition du rôle de l'Etat, établissant des règles fermes, se donnant les moyens de les faire appliquer dans le cadre de la délégation de services publics contribuerait à rassurer les français qui ne comprennent pas pourquoi dans leur pays ils doivent, par exemple, faire face à des règles absurdes du style « si je quitte un opérateur je ne peux plus y revenir » alors qu'ailleurs, avec les mêmes entreprises, ce genre de question ne se pose pas !

Le Nouveau Centre est particulièrement fondé à défendre aussi bien l'expertise de la France en matière de service public qu'une nouvelle approche du rôle de l'Etat indispensable face aux conditions actuelles de la défense de l'intérêt général.

*Le mot « **régulation** » désigne l'ensemble des interventions de la puissance publique ayant pour but de définir les règles du jeu et de les faire vivre pour une période donnée. Cela implique une adaptation possible de ces règles dans le temps et dans l'espace. Ce mot a, ici, le double sens de réglementation et de contrôle du fonctionnement.*

L'objet de ce travail n'est pas que d'établir une liste exhaustive de l'ensemble des mesures environnementales qui devraient être adoptées à la suite de la Présidence française de l'Union Européenne, mais de réfléchir à ce que représente pour l'Union Européenne cette politique commune en pleine expansion. Pour nous, membres du **Nouveau Centre** et partisans de l'intégration européenne, elle constitue l'exemple parfait d'une coopération réussie entre les Etats membres et la Commission Européenne au service de l'intérêt général européen (en l'occurrence, la protection de l'environnement). Son succès prouve donc qu'il n'y a pas de hiatus entre l'intérêt de la France et celui de l'Union Européenne ; les deux sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

A l'heure actuelle, la politique environnementale de l'Union Européenne est inscrite au titre XIX de la troisième partie du Traité instituant la Communauté Européenne (TCE), consacrée aux politiques de la communauté.

Ce titre XIX pose les objectifs de cette politique commune, tels que la préservation de la qualité de l'environnement, la protection de la santé des citoyens européens ou une meilleure utilisation des ressources rares, mais aussi les principes qui la dirigent, comme le principe de précaution ou le principe du pollueur-payeur. Il convient de noter que l'Union Européenne a depuis longtemps intégré la nécessité d'une politique environnementale ambitieuse. Cette politique de la Communauté constitue une compétence partagée : l'Union et les Etats membres sont habilités à adopter des mesures en ce domaine. La procédure prévue pour l'adoption de la norme environnementale européenne est celle de la codécision (art.251 TCE), à l'exception des mesures qui relèvent de la fiscalité ou de l'aménagement du territoire, qui requièrent alors l'accord unanime des Etats membres.

L'Union Européenne a entrepris une action vigoureuse pour répondre aux défis du réchauffement climatique (du fait de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère) et de l'épuisement des ressources fossiles. Face à des problèmes qui concernent l'ensemble de la planète, l'échelon européen est particulièrement adapté pour la mise en place de mesures efficaces, en complément des négociations internationales actuellement en cours (négociation de « l'après Kyoto ») et des politiques nationales. Le Conseil Européen de mars 2007 a ainsi fixé un triple objectif :

- de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays de l'Union Européenne
- de réduction de 20% de la consommation d'énergie en 2020
- d'un seuil de 20% d'énergies renouvelables au sein de la consommation européenne

Le paquet énergie-climat, actuellement en discussion, entend perfectionner le système du marché européen de droits à polluer, qui concerne certaines activités lourdes comme l'industrie ou la production d'électricité, et vise à l'étendre au transport aérien. Pour les secteurs non couverts par le système ETS, le plan de « Burden Sharing » doit différencier entre les Etats membres l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Ce système dual, reposant sur un marché européen de droits à polluer et la déclinaison de l'objectif européen entre les différents pays, constitue un modèle d'action efficace, à l'échelle de l'Union, que nous devrions promouvoir.** Cette politique commune repose en effet sur un objectif commun à tous les pays de l'Union; elle utilise des instruments européens lorsque ceux-ci sont efficaces (marché de droits à polluer) ; dans le cas contraire, sa réalisation est confiée aux différents Etats membres, qui se voient alors fixer des objectifs contraignants (le « Burden Sharing »). Ainsi, cette politique promeut l'intérêt général de l'Union Européenne, celui de ses citoyens et donc des Etats membres, mais respecte le principe de subsidiarité. Lorsque les Etats sont les mieux à même d'agir, ils doivent le faire dans le respect de l'objectif européen.

Par ailleurs, la Commission européenne agit aussi afin de stimuler le progrès technologique. Elle a ainsi proposé en décembre 2007 un règlement visant à imposer une norme d'émission de gaz à effet de serre de 120gCO₂/km en 2012 pour les véhicules particuliers neufs. Plus précisément, ce règlement prévoit l'imposition d'un seuil contraignant de 130g/km pour les systèmes de motorisation. 10gCO₂/km supplémentaires devront être obtenus au travers d'améliorations techniques affectant les équipements ou l'usage accru de biocarburants. Cet exemple prouve que la régulation à l'échelle de l'Union Européenne (un règlement est une sorte de « loi » européenne, d'application immédiate) peut constituer un outil très efficace pour garantir les intérêts des citoyens de l'Union et poursuivre l'intérêt général européen.

A mon sens, la politique environnementale actuellement menée constitue l'exemple que le Nouveau Centre devrait mettre en avant pour montrer aux citoyens français l'intérêt de la construction européenne, et prouver son efficacité. En effet, face à un enjeu mondial, l'Union Européenne constitue un niveau d'action efficace : la pollution ne connaît pas les frontières et la coordination entre les Etats permet d'éviter les « passagers clandestins », c'est-à-dire des Etats qui profiteraient des efforts de leurs voisins pour ne rien faire. En outre, loin de vouloir ramener à elle l'ensemble du pouvoir, **l'Union Européenne est capable d'une action mesurée qui prend en compte le principe de subsidiarité**. Lorsque le niveau étatique paraît plus adapté pour l'adoption de

mesures environnementales, elle fixe aux Etats membres des objectifs, ces derniers étant alors libres de choisir leurs instruments.

Enfin, la politique environnementale de l'Union Européenne permet d'insister sur **la notion d'intérêt général européen** : la construction européenne n'est pas uniquement un rassemblement d'Etats, mais aussi une construction politique originale, qui vise à défendre les intérêts des citoyens européens, membres d'une même communauté politique.

Ajoutons qu'en matière environnementale les efforts de tous les états doivent se poursuivre et **la France comme le Nouveau Centre doivent encourager toutes ces initiatives communes** d'autant qu'il y a encore d'énormes chantiers **de recherche et coopérations financières à soutenir à long terme**. Il s'agit non seulement d'augmenter nos ressources énergétiques (énergies renouvelables, EPR, fusion nucléaire) mais aussi **de favoriser la diminution des gaz à effet de serre**.

Aujourd'hui, grâce à des avancées technologiques majeures, nous savons capter et stocker le CO₂, Il s'agit d'un espoir formidable face aux conséquences désastreuses de l'effet de serre mais par **manque de fonds** nous ne pouvons **construire les centrales de captage et de stockage** de ce CO₂ ! En outre, les états membres doivent se mettre d'accord sur **la définition du cadre juridique pour le stockage du CO₂ dans les formations géologiques en Europe**.

Au-delà de mesures visant à développer une indispensable pratique écologique responsable, nous avons besoin d'importants financements qui ne peuvent exister qu'au niveau européen pour développer des solutions globales à moyen et long terme.

L'Europe est aujourd'hui garante de l'intérêt général et de l'évolution de notre environnement.

I/ La gouvernance mondiale a commencé !

La crise financière fut la conséquence d'un manque de régulation bancaire surtout aux USA

Les régulations ?

Il existe des régulations mais qui sont en fait des autorégulations, (soft laws), issus des acteurs mêmes du marché, qui sont donc juges et parties et qui au bout du compte gèrent leur propre intérêts ; citons, Bâle 1 et Bâle 2, pour les banques ou pour les normes comptables IASB filiale de IASC (organisme américain), Ces normes sont non seulement fondées sur du court terme mais, de par leur origine issue de la finance américaine, **elles s'opposent ou sont en contradiction avec** les pratiques ou les concepts souhaités dans **une certaine Europe**.

Il faudrait une refondation de ces normes afin que l'Europe possède voire puisse imposer ses propres normes, une nécessité pour faciliter le développement à long terme des entreprises et motiver un marché offensif.

L'éthique ?

Par nature, ces « best practices », « soft law », normes ou chartes ne sont contrôlées que par l'opinion publique représentée par des ONG et think tanks... Il s'agit de régulations cloisonnées ou techniques par type de sujets, fondées sur des « process » qui ne sont pas élaborées par une autorité légitimement dédiée à l'intérêt général, on peut citer le cas de Enron qui illustre bien la limite de ce système.

Ce système, on le retrouve en matière environnementale, toutes ces normes sont essentiellement issues d'ONG, de Fondations..... Au bout du compte cela génère et finance toute une chaîne de services de contrôle, d'audits, d'expertises qui se retrouve être du même monde que celui des agences de notation !

On fait confiance aux pairs. La conséquence finale de ces normes est non pas d'éviter le risque, mais de le déporter sur le dernier de la chaîne... au grand profit in fine des assurances.

« L'esprit anglo-saxon » est aujourd'hui maître dans les milieux d'affaires, pourtant avec la crise beaucoup d'Américains sont en train de réinventer le « social group », de réintroduire de l'intérêt général. Les Anglais ont été les premiers à prôner une intervention de l'Etat ! **Il y a donc une fenêtre de tir européenne à exploiter, aujourd'hui**

Le rôle de l'Etat ?

L'Etat ne peut rien tout seul, il faut **favoriser la coopération entre blocs**. Le problème en Europe est que la France est la seule à penser comme cela en matière d'intérêt général.

Le concept d'intérêt général « anglo-saxon » s'arrête à l'arbitrage entre les intérêts privés exprimés et donc légitime parfaitement les lobbies ; la Banque Mondiale, le FMI, l'ONU fonctionnent selon ce modèle. La seule façon pour nous de faire bouger les choses, nous impose, dans ces circonstances, d'exprimer nos arguments de manière à être compris par ces interlocuteurs.

Nous devrions **avoir un vrai lobbying** en commençant par les « cas locaux » européens avec le G8 puis mondiaux avec le G20. Au niveau mondial, nous devrions faire passer de nouveaux modes de coopération entre Etats, avoir des dialogues structurés entre zones (ASEM, MERCOSUR...) en commençant par ce qui marche ; les normes environnementales, sociales ou techniques. Il faudrait **une structure collective européenne qui les traite en commun, afin de favoriser la compétitivité de nos entreprises**. *(cf texte suivant sur les fonds souverains)*

La Chine ou l'Inde ?

En outre, il faut **intégrer les puissances émergentes**, car peu de choses sont faites à leur niveau et c'est fondamental pour l'avenir de nos entreprises.

Comment vont-elles réagir ? Rentreront-elles dans un dialogue commercial et économique ou vont-elles vouloir imposer leurs normes. ?

Les Chinois, par tradition, plus que se battre, cherchent à convaincre avec les codes de leurs interlocuteurs pour « gagner de l'intérieur ». Aujourd'hui, ils développent une influence culturelle et économique mondiale. Par ailleurs, ils poussent aussi peu à peu toute leur population au développement. Ils ont « fait leur marché » en terme de normes et de droit des affaires ; **ils ont importé le système notarial français, une grande victoire pour nous, mais à terme ils vont faire passer leur normes (on ne sait pas lesquelles)**. Mais, pour l'instant ils paraissent entrer dans le jeu, en tout cas **ils sont dans l'OMC** et pas dehors.

Il est intéressant de noter que le gouvernement chinois se bat contre les contrefaçons chinoises.

Face à eux **l'Europe devra se battre pour élaborer un dialogue fin** avec ces nouveaux partenaires mais elle ne pourra le faire **à un niveau politique**. La crise nous conforte dans ces objectifs.

II/Vers une Europe fer de lance de la régulation mondiale

Une Charte de l'économie ?

On pourrait imaginer **une charte de principes fondamentaux de l'économie au niveau mondial** afin de remettre de la politique dans l'économie et d'instaurer des principes de fonctionnement. Rétablir le contrôle des flux, servir l'aide au développement (aujourd'hui dominés par la Banque Mondiale/la conditionnalité des aides). Aujourd'hui le **G8** est une sorte d'atelier permanent du droit au niveau mondial qui pourrait soutenir cette initiative. Mais faudrait-il encore **que la France fasse son lobbying** en positionnant des représentants véritablement porteurs d'idées !

III/L'Europe et l'IE ?

Il faut **investir les lieux-clé de pouvoir**, afin de préparer en amont les vraies conditions du marché, il faut du politique et non du doctrinaire.

Au **G20**, il faudrait **s'appuyer sur les grands pays émergents** car beaucoup sont proches de nos conceptions, malgré les apparences, et développer nos partenariats avec la Russie et la Chine, soit en tant qu'Europe soit en tant que France en fonction de ce qui est possible. **L'Eurogroup** est aussi **un moteur** très intéressant.

L'analyse mondiale de Sarkozy est juste mais il faut pouvoir la mettre application, convaincre à la fois sur le fond et la forme. **Aujourd'hui l'Europe est faible** face à de grands organismes lobbyistes de toutes sortes, American Chamber pour les milieux d'affaires, ou Jetro japonais pour le commerce. L'idée de créer un Observatoire européen de l'IE est prématurée, car l'EU n'est pas prête et trop en compétition à l'intérieur de ses frontières.

Il faudrait aussi **avoir un discours Européen sur le déliement des aides** (les Japonais le détournent souvent)

Une Europe tétanisée, quelques exemples :

La Banque Mondiale, avec son « Doing Business », sa mesure de la réglementation des affaires, sort de son rôle, en fait elle a créé une machine de guerre, par exemple dans son premier rapport en 2004 la France sortait 44^{ème} derrière la Jamaïque, et cette année la France est derrière la Géorgie...On est en droit de se poser des questions sur les critères retenus !

Le principe : un pays qui marche est celui qui a les règles les moins contraignantes, à ce jeu les pays qui dérégulent, sont les mieux placés !

L'Europe reste tétanisée et ces choix finissent par avoir force de loi ; alors que nous savons que ces critères de mesure, de bonne gouvernance sont éloignés de modèles de long terme... la preuve aujourd'hui... : **L'énergie nucléaire**, tout le monde s'accorde à dire que le nucléaire est essentiel, le lobbying britannique dit le contraire ! Pour **le GSM**, la norme chinoise va s'imposer ! **Galileo**, les Chinois veulent ce système pour ne pas être américain, et, on ne sait pas le financer !

Ne parlons pas des **JO**...

En conclusion

Pour une bonne part, **nos politiques européennes sont dominées par d'autres influences**, Il nous faut **attirer à nouveau les élites mondiales**, **regagner de l'influence dans les pays de l'Est** et **construire notre lobbying français et européen**.

La France pourrait faire adopter une Charte des principes économiques par l'Eurogroup ; c'est le bon moment puisque même les Britanniques demandent plus d'intervention de l'Etat...

Cette Charte ou Convention Européenne, permettrait un retour du politique et l'émergence d'une vision sur laquelle pourraient se construire de vrais projets.

Des fonds offensifs

Les fonds souverains ont été créés depuis une douzaine d'années par des Etats avisés, d'abord pour utiliser des produits spécifiques par exemple pétroliers pour la Norvège (310 mds\$), les Emirats arabes unis (875 mds\$), l'Arabie saoudite (250 mds\$), le Koweït (250 mds\$), la Russie (130 mds\$), puis plus généralement pour investir de l'argent public, par exemple des réserves de change, dans des activités intéressantes pour la puissance à terme des Etats, c'est le cas de la Chine (200 mds\$), de Singapour (430 mds \$). Ces fonds investissent dans des fonds ou entreprises divers à l'étranger, qui ont comme caractéristique de dégager de la rentabilité mais surtout de préparer l'avenir. Ces investissements sont stratégiques. Ce ne sont pas des fonds défensifs mais des fonds offensifs dédiés à des stratégies de développement ; ils servent les intérêts des Etats.

Un FS français ou européen irréaliste aujourd'hui

L'idée d'un FS français a été souvent lancée, notamment en visant la Caisse des dépôts comme maître d'œuvre, mais jamais mise en place. L'idée d'un FS européen est évidemment attractive mais elle paraît irréaliste pour l'instant, compte tenu de la conjoncture et pour des raisons de principe.

Politiquement, il paraît pour l'instant irréaliste de proposer un FS européen car un FS est d'abord un instrument financier au service d'une politique de puissance. Or cette volonté de puissance politique n'existe pas (encore ?) en Europe. Une telle mesure en commun n'est visiblement pas dans les schémas conceptuels des principaux pays de l'UE, en particulier de l'Allemagne, si l'on en juge par les premières réactions de ce pays sur un plan commun de sauvetage.

Tout ce qu'on peut recommander, ce serait que **les Etats de l'UE se dotent d'orientations communes** pour exercer leurs participations dans les établissements bancaires : orientation des prêts dans un certain pourcentage **sur des priorités industrielles du futur**, à établir en commun.

Quant aux **FS déjà existants**, qui pour les principaux se situent dans des puissances émergentes, on peut aussi imaginer **que l'Europe propose des règles internationales** via le FMI ou via des accords entre Etats, de type G20 ou plus. C'est un travail de très longue haleine, vu les forces antagonistes en jeu. Il faut d'abord là encore convaincre nos partenaires européens.

Cela dit, vu l'importance des sommes en jeu, **il paraît plus opportun actuellement de se pencher sur les réglementations des fonds privés** : fonds d'investissement, de pensions, hedge funds..., plus importants en volume que les FS.

Rationaliser les aides

Le fond EU défensif du Pt Sarkozy n'est pas une solution car nous avons **d'autres moyens de défense**. Il y a la possibilité, afin de préserver nos technologies sensibles garantes de notre compétitivité, d'utiliser un décret de 2005 pris sur proposition d'Alain Juillet, à l'instar des US qui disposent du CFIUS, **d'un organisme de contrôle des investissements étrangers**.

Aujourd'hui, il y a trop d'organismes d'accompagnement des PME, trop d'éparpillement des aides. Le système est complexe, il devient pervers ; les petites entreprises ne peuvent suivre et donc ce sont souvent les filiales des grosses qui en profitent.

Conclusion

Le paysage financier mondial et européen change totalement à cause de la crise financière internationale. **L'injection d'argent public dans le système bancaire européen rend obsolète pour un bon moment l'idée de fonds souverains européens** car il y a d'autres préoccupations pour l'instant pour l'argent public, déjà rare.

En revanche, **l'intervention des Etats dans le fonctionnement des banques** pourrait permettre, s'il est suffisamment volontariste, d'orienter les financements des banques en question et d'une certaine manière de poursuivre des objectifs dévolus dans d'autres pays aux fonds souverains : financer des entreprises innovantes, **ne pas laisser filer les technologies sensibles** et investir dans les énergies et technologies du futur, y compris à l'étranger, etc. Mais on peut craindre qu'ils ne le fassent pas, car ils auront « d'autres chats à fouetter » : soutenir les secteurs clés de l'emploi immédiat, de type bâtiment.

Une Europe des peuples – Une volonté politique

L'Europe s'est construite progressivement au cours des cinquante dernières années et a poursuivi son élargissement au moment où son assise constitutionnelle et institutionnelle n'obtenait pas l'unanimité de ses Etats membres.

La "constellation" de pays membres de l'UE doit s'efforcer de devenir une véritable puissance politique, préalable indispensable à toute entrée de nouveaux Etats lesquels doivent cependant bénéficier de coopérations renforcées, privilégiées, spécialisées. Notons, tout un ensemble, en cours, d'initiatives vers des états ayant ou non vocation à entrer (politiques de voisinage, Union pour la méditerranée)

Les grandes étapes de la réforme institutionnelle de l'UE sont connues. Du difficile Traité de Nice à la Convention européenne puis à la Constitution européenne suivie de la Conférence inter-gouvernementale...au traité de Lisbonne et aux différents scrutins intervenus (cf: le "non" irlandais), il apparaît clairement que les atermoiements plus que les oppositions ont enrayé la "marche en avant" de l' E U R O P E ! Dans le même temps, les citoyens, contrairement à certaines idées reçues, sont prêts à accepter une Europe renforcée avec des institutions clairement identifiées et dotées de pouvoirs et de moyens d'action efficaces. Pour parvenir à une meilleure coordination des Etats membres et tenter d'enrayer le danger de replis nationaux communautaristes (lesquels bénéficient toujours de terrains favorables lors de crises économiques), les différentes institutions européennes (Présidence, Commission, Conseil, Parlement...) doivent poursuivre les actions engagées ces derniers mois, "faire ensemble de la politique", en associant les citoyens -information, communication, sensibilisation...-, pas seulement dans la perspective des élections de Juin prochain.

La poursuite, sinon la relance..., de la construction européenne ne se réalisera que lorsque la consolidation des institutions européennes aura obtenu l'assentiment des Parlements et peuples des vingt-sept. L'Europe, forte, puissante, soucieuse d'équilibre et de progrès s'inscrit dans une volonté politique ratifiée par les citoyens. Cette relance européenne est préalable à tout nouvel élargissement. Croatie, Macédoine, Turquie, Albanie, Bosnie, Serbie, Ukraine, Moldavieil importe de proposer, d'abord, à ces nations des partenariats préalables aux coopérations renforcées qui s'établiraient dans le cadre des relations diplomatiques classiques entre pays.

Nos alliances entre états sont dictées par nos contraintes économiques mais doivent maintenant être aussi guidées par notre capacité à trouver une troisième voie, entre les USA, la Russie et les puissances émergentes afin de construire véritablement notre « Europe puissance ».

Ce "moratoire" des élargissements, si contraignant et si injuste qu'il puisse apparaître, doit renforcer la cohésion des pays membres de l'UE et permettre l'avènement d'une véritable "identité européenne" essentielle à la cohésion politique appelée par les citoyens.

Cette note a simplement pour but d'illustrer la nécessité de s'accorder avec les grands blocs aujourd'hui, les zones de production énergétiques (Caucase, Moyen-Orient, Afrique...) étant des poudrières (présence militaire près des gisements et zones ethniquement vulnérables).

C'est aussi la raison pour laquelle l'Europe de demain doit assurer son indépendance énergétique afin de pouvoir peser dans le concert des nations mais aussi afin de **préserv**er à terme la paix et l'environnement. Le moindre faux pas dans une zone comme le Caucase (toujours possible ; cf la récente affaire géorgienne) et **ce sera une catastrophe écologique et humanitaire majeure**.

La Géorgie est l'autoroute de l'énergie en direction de l'Europe avec deux pipelines majeurs la traversant. Ces pipelines rivalisent avec les pipelines russes qui furent la première source de l'Europe en gaz naturel et en pétrole.

Jusqu'en 2005, seul le pipeline en provenance du centre pétrolier de Bakou, en Azerbaïdjan, sur la mer Caspienne, passait par la Russie mais en 2005, le pipeline pétrolier Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) est ouvert ; propriété de British Petroleum et d'Unocal, il traverse la Géorgie pour se rendre à la ville portuaire turque de Ceyhan.

Le consortium BP est propriétaire du pipeline Bakou-Tbilissi-Erzurum, ouvert en 2007. Un autre pipeline, le Western Early, passe par la frontière de l'Ossétie du Sud, traverse la Géorgie et abouti au port géorgien de Supsa.

Un consortium de 11 importantes compagnies pétrolières a installé des avant-postes sur la Caspienne. Atlantic Richfield, Chevron, Exxon, Mobil, Pennzoil, Philips Petroleum, Texaco et BP Amoco ont racheté très cher les intérêts pétroliers et les droits de forage de l'époque soviétique.

Ainsi donc, le pétrole, qui fut naguère la ressource naturelle la plus précieuse de l'ancienne Union soviétique, est aujourd'hui commercialisé via des installations contrôlées par les USA.

La mer Caspienne possède deux gigantesques gisements de pétrole, le premier est à l'est de Bakou et le second à Tengiz, sur la rive nord-ouest de la Caspienne, au Kazakhstan sans compter les énormes réserves de gaz naturel, dans toute la région de la Caspienne à destination de l'Europe. Les réserves connues de la mer Caspienne sont plus importantes que les gisements pétroliers du Nigeria ou de la Libye et elles sont plus ou moins du même ordre de grandeur que les gisements de l'Iran ou du Koweït.

Mais la mer Caspienne est une mer intérieure ; le pétrole doit être transporté hors de la région par pipeline. Celui qui contrôle les pipelines contrôlera finalement le pétrole. L'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, toutes deux se trouvent tout particulièrement dans cette zone cible.

La Turquie, à cause de la guerre froide, les Américains et les Européens, s'allient à la Turquie kémaliste, promettant l'Eldorado européen aux turcs « occidentalisés ». La Turquie entre dans l'OTAN en 1952 puis siège au Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, elle ne remplit pas les conditions d'entrée dans l'Union Européenne ...

Au sud, les kurdes de Turquie installés par les turcs sur les anciens territoires arméniens en remerciement de leur aide au génocide de 1915, sont prêts, à se battre pour leur indépendance voire faire alliance avec les Kurdes irakiens. Le pétrole irakien n'est pas loin.

L'Arménie, il n'y a pas d'enjeu énergétique car aucun pipeline ne la traverse ! Mais il y a des antagonismes violents à cause de la non reconnaissance du génocide arménien par le gouvernement turc malgré des efforts récents de dialogue de part et d'autre, souvent mal perçus par les populations, d'ailleurs. En outre, les arméniens ont l'impression justifiée que le Karabagh, une terre arménienne en territoire Azeris (un Kosovo caucasien) est un perpétuel objet de chantage.

L'Iran est juste un peu plus au sud/sud-est, frontalier avec la Turquie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la mer Caspienne!

Aujourd'hui dans cette course à l'énergie, **l'Europe ne peut pas se permettre le moindre retard**, nous avons la perspective de grandes réalisations (cf : ici la contribution « environnement » de M. Brichoux) mais il faut investir sans tarder dans ces projets. **Le Nouveau Centre a un rôle à jouer en ce sens en France et en Europe**.

Lorsque j'ai évoqué plus haut, les grands blocs comme partenaires potentiels, je ne limitais pas mon propos à la Chine, aux USA ou à la Russie mais il faudra compter maintenant avec, entre autres, le Brésil qui prend une position majeure en tant qu'exportateur de bioéthanol ou réfléchir à l'optimisation du réservoir solaire africain.

Puissance et Défense européenne, une troisième voix entre USA et Russie,

par Philippe Maze-Sencier et Antoine Jacquet

I/ Les enjeux actuels

Relations UE – Russie

Les relations entre l'Union Européenne et la Russie ne peuvent qu'être singulières. La proximité géographique, les liens historiques et culturels profonds basés sur des échanges séculaires et l'importance des intérêts économiques et énergétiques liants l'UE et la Russie font des relations bilatérales entre ces deux blocs des relations à la fois naturellement privilégiées et nécessairement particulières.

Ceci ne doit cependant pas cacher les difficultés et les défis qui marquent ces dernières. L'Union européenne doit avoir à l'esprit tout ce qui la rapproche de la Russie, tout comme les divergences qui les séparent encore aujourd'hui, notamment au sujet des valeurs démocratiques, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. C'est à partir d'un constat franc et lucide et d'une volonté naturelle de défendre ses intérêts, dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant, que l'Union doit aborder ses relations avec la Russie.

L'Union européenne compte aujourd'hui 27 Etats membres, tous forts d'une histoire particulière, notamment vis-à-vis de la Russie. Cette réalité résulte parfois d'approches contradictoires comme l'ont soulignées les récentes tensions russo-géorgiennes. Le conflit d'août 2008 a fait réapparaître au grand jour les lignes de fractures entre les anciens et les nouveaux Etats membres, notamment quant au degré de fermeté à démontrer face à Moscou. Il importe aujourd'hui de reconnaître que les relations avec la Russie ne peuvent être les mêmes à 27 qu'à 15, notamment parce que la plupart des nouveaux États membres ont une histoire à la fois riche et complexe avec ce pays. S'imaginer pouvoir continuer « comme avant » serait une illusion destructrice.

La Russie use et abuse souvent dans ses discussions et négociations avec l'Union européenne de l'un de ses principaux atouts : face à la multitude d'acteurs et de stratégies des pays membres de l'Union européenne, un interlocuteur unique, le Kremlin, dont les dirigeants connaissent parfaitement les contradictions intra-communautaires. Par exemple, après avoir refusé les conditions de la Politique européenne de voisinage, Moscou privilégie les relations bilatérales. C'est également le cas dans le cadre de l'accord germano-russe pour le gazoduc nord européen Nord Stream. Comme l'écrit Pierre VERLUISE ¹, « en 2008, la Russie tire plus que jamais d'importants bénéfices financiers et stratégiques de ses hydrocarbures... Au nom de la défense de ses intérêts, la Russie peut à la fois imposer son contrôle sur l'exploitation et son monopole sur le transit, et profiter de l'ouverture des marchés européens de l'énergie pour s'y implanter. Ce qui lui permet de se ménager des positions de force pour l'avenir. En la matière, les pays membres de l'UE semblent faire preuve d'une singulière naïveté. »

L'Union, cependant, n'a pas à avoir peur de la Russie ni d'une relation qui pourrait s'avérer délicate. Elle dispose de leviers de pression, notamment commerciaux, sur un partenaire parfois trop exigeant. Il ne faut pas oublier que l'UE est de loin le premier partenaire commercial de la Russie et le premier investisseur étranger dans ce pays (NB : la présidence de l'UE, a présenté le 21 octobre 2008 une nouvelle stratégie de coopération avec la Russie qui établirait des liens économiques plus forts entre l'Europe et son plus grand voisin à l'Est. Si l'Union européenne dépend de plus en plus des hydrocarbures russes, elle offre également pour le moment le seul réel débouché commercial pour ceux-ci.

Si l'on ne peut évidemment pas réduire le cadre des relations UE/Russie à un « marchandage » diplomatique sur les bases d'un échange - prospérité économique contre ouverture politique - on ne peut non plus nier le poids que pourrait représenter une Union européenne parlant d'une seule voix, forte de sa puissance économique et de l'interdépendance liant les deux partenaires.

L'Union ne pourra se prévaloir d'une relation forte, équilibrée et mutuellement enrichissante avec la Russie qu'au prix d'un constat franc et lucide de ce qu'elle souhaite de cette relation tout comme d'une volonté affirmée de défense de ses intérêts. Faire l'économie de cette réflexion et de la définition d'une stratégie cohérente de l'Union européenne face à la Russie, c'est très probablement se condamner à l'échec.

Relations UE – Etats-Unis d'Amérique : une nécessaire convergence

Nombreux sont ceux, particulièrement en France, qui ont voulu ou veulent toujours voir la construction européenne comme la construction d'un modèle alternatif à l'américanisation. Cette vision ne correspond cependant pas au ressenti de nombreux européens, pour qui le rapport aux Etats-Unis est émotionnellement chargé et qui n'envisagent en aucune manière une Union européenne qui se bâtirait contre les Etats-Unis d'Amérique.

A l'heure d'un déplacement marqué du centre gravitationnel de la planète vers le continent asiatique, l'idée d'un divorce culturel avec les Etats-Unis chère à de nombreux intellectuels français est non seulement sans fondement mais aussi dangereuse. Sans fondement, car un ensemble euro atlantique existe bel et bien, basé

sur le partage de valeurs communes telles que la liberté d'expression, la laïcité, le rapport au monde extérieur, le multilatéralisme (etc...). dangereux, car il fait perdurer des chimères et des vieilles lunes qui nous empêchent de voir la vérité en face et de nous adapter aux réalités du monde tel qu'il est et non tel que nous aimerions qu'il soit.

Si l'on oppose encore et toujours une "Europe sociale" à une "Amérique capitaliste", force est de constater que l'Union européenne et les Etats-Unis, en dépit des secousses économiques et financières actuelles, partagent le même goût prononcé pour l'économie de marché. Comme le souligne Bruno TERTRAIS « *On ne peut plus opposer une Amérique ouverte vers la mondialisation et l'immigration à une Europe frileuse et fermée au monde extérieur. La méfiance vis à vis de "l'immigration incontrôlée" est devenue un point commun à toutes les politiques occidentales.* »

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle Administration aux Etats-Unis et le changement profond de mentalité actuellement en cours dans ce pays sur les questions environnementales ne peuvent que rapprocher les deux rives de l'Atlantique sur un sujet phare des années à venir, où un bras de fer avec les puissances émergentes que sont la Chine et l'Inde s'annonce déjà.

Les relations de l'Union européenne avec les Etats-Unis ne peuvent se développer que pour aboutir à une conception plus large qui, comme nous l'indiquions plus haut, distinguerait en termes de valeurs un ensemble transatlantique occidental du reste du monde (car il paraît impossible de progresser sans avoir une défense européenne commune autonome et forte, tout comme la nécessité d'obtenir l'adhésion du Royaume-Uni dans la mesure où la PESD n'est pas crédible sans les capacités britanniques malgré le manque de volonté des Britanniques à s'engager totalement dans le projet de défense européenne). Ce nouvel ensemble euro atlantique ne gommerait pas nécessairement toutes les différences entre les deux puissances, mais celles-ci s'exprimeraient au sein d'un cadre compris et adopté par les deux acteurs. Dans cet ensemble, les différences et convergences culturelles existeraient entre les deux grandes puissances dans leur globalité, mais aussi à travers chacune d'elles. Certaines valeurs pouvant être partagées par les Etats-Unis et seulement certains pays européens comme d'autres peuvent opposer une autre partie de l'Europe aux Etats-Unis.

Coopération de Sécurité avec les pays voisins de l'UE

L'ensemble des dirigeants européens sont parvenus aux mêmes conclusions que le président Sarkozy et la chancelière Merkel, concernant la création d'une « Union pour la Méditerranée », qui vise à améliorer les relations de l'UE avec ses voisins de l'Afrique du nord et du Moyen-Orient.

Le Sommet de l'« Union pour la Méditerranée » a approuvé, parmi ses priorités, quatre domaines d'action : le renforcement de la « gouvernance » maritime, en particulier à travers la consolidation du groupe des points focaux nationaux de haut niveau, la surveillance maritime (le renforcement de la surveillance du trafic maritime et la « coopération en matière de sécurité civile ») et l'objectif à terme d'un réseau européen de surveillance maritime ; la protection de l'environnement marin ; la recherche marine et maritime.

II/ Les moyens d'une vraie politique de Défense européenne :

« On ne devrait jamais tourner le dos à un danger pour tenter de le fuir. Si vous le faites, vous le multipliez par deux. Mais si vous l'affrontez rapidement et sans vous dérober, vous le réduisez de moitié. » Sir Winston Churchill.

Force est de constater qu'aujourd'hui aucun pays de l'Union européenne pris individuellement n'a les moyens ni de développer la palette des armes et équipements nécessaires à une armée moderne ni de peser militairement de manière décisive sur les crises internationales.

Le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, publié en juin 2008, en fait le constat, n'envisageant plus d'intervention militaire française d'envergure hors d'un contexte de coalition internationale. Ceci implique pour la France un retour entier au sein des structures otaniennes, et pour nos alliés européens la volonté de consentir enfin à un effort budgétaire pour la défense de nos intérêts communs, et ce dans un cadre européen, différent dans certains cas de l'OTAN. Une Europe de la Défense autonome et l'ancrage atlantique doivent être les deux volets d'une même politique de sécurité pour notre continent.

La décision du Président Sarkozy de trouver les conditions qui permettent à la France de reprendre "toute sa place" au sein de **l'Alliance atlantique** est juste et réaliste. **Ce retour doit être le pendant de l'émergence d'une Europe de la défense autonome**, capable de se mobiliser et de se réformer pour répondre à ses faiblesses les plus criantes en termes capacitaires et opérationnels. **Une Europe capable** de s'assumer, aux côtés de son allié américain ou non, pour **défendre ses intérêts**.

Il reste **une question, fondamentale**, à laquelle les européens se doivent encore de répondre : **l'indépendance et l'autonomie d'action ont un prix**. Les Européens accepteront-ils de le payer dans le contexte économique actuel ? En matière de budget de la Défense les Européens comptent petit en millions quand les Américains comptent grand en milliards... Est-il normal qu'en 2007, la France et le Royaume-Uni contribuent pour 40% de

l'effort budgétaire de défense des 27 ? Ou que ces deux pays dépensent ensemble deux fois plus en R&D de défense que les 25 autres Etats membres réunis ?

Une vraie défense repose sur **un vrai esprit de défense** et sur **les moyens de pouvoir assurer sa défense** en comptant sur ses propres forces et sur **le maintien de la compétitivité** du secteur

Nos mesures doivent tendre à la mise en place :

- d'une véritable politique commune d'armements, aujourd'hui absente
- d'une obligation de « sécurité d'approvisionnement » européenne, (garantie de commandes, comme pratiquée par le DoD américain), afin de ne pas être dépendant d'autorisations d'exportation de matériel de défense « CIEEMG » qui pourraient être refusées à un pays de l'UE, assortir les propositions de la Commission européenne de nouvelles mesures en faveur de la compétitivité des industries et des marchés de la défense sous réf « IP/O7/1860 »,
- d'une harmonisation des systèmes en vigueur, c'est un esprit de défiance qui domine l'Europe...
- de la standardisation de normes communes (notamment celles en matière de surveillance des frontières, pour compléter le Système d'Information Schengen et permettre une coopération pleine et entière des forces militaires et de police sur leurs opérations) et garantissant la réduction des coûts d'approvisionnement,
- d'études ou enquêtes concernant les modalités du contrôle futur des investissements étrangers dans les entreprises stratégiques en matière de défense, en s'intéressant tout particulièrement aux solutions garantissant la compétitivité et sécurité d'approvisionnement au niveau européen, sans incidence aucune sur les intérêts de sécurité des États membres,

Conclusion

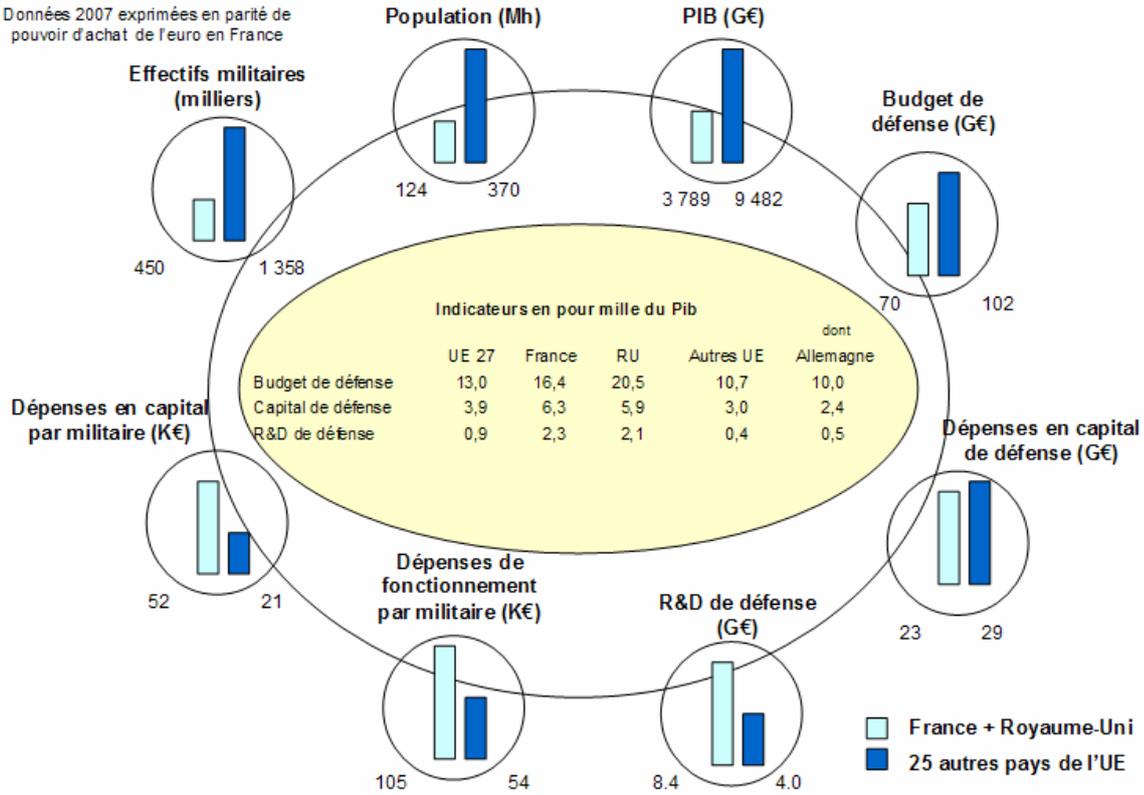
Une redéfinition de ces relations internationales est certes en cours, tant à la faveur de la crise économique actuelle que par l'émergence de nouveaux acteurs incontournables économiques et stratégiques comme la Russie mais il est indispensable à l'Europe d'affirmer sa puissance et de s'en donner les moyens.

La création de l'Agence Européenne de Défense et l'adoption du Code de Conduite sur les acquisitions de défense, adopté en novembre 2005, sont porteurs d'espoirs quant à la suppression des barrières intra européennes et une harmonisation des marchés d'acquisitions communes par les États membres.

Le renforcement des capacités civiles et militaires de la défense européenne passe aussi par le développement d'un groupe naval européen autour du porte-avion britannique et/ou français, et pour une flotte commune d'A400M pour le transport stratégique, tel que MM. Sarkozy et Brown en ont fait une des principales priorités lors de la visite du président français au Royaume-Uni en mars et dont le Parlement a également abordé la question dans un rapport présenté par son rapporteur, l'eurodéputé Helmut Kuhne.

La disparité de l'effort de défense (hors pensions) des pays de l'Union européenne

Données 2007 exprimées en parité de pouvoir d'achat de l'euro en France



Source : Ministère de la Défense (site web)

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'au début de la décennie 1970, avec la création d'Airbus, le monde de la construction aéronautique restait, de manière écrasante, américain. La création de l'avionneur européen, manifestation de l'union des industriels français et allemands, soutenus par le volontarisme de leur gouvernement respectif, rapidement rejoints par les espagnols et les britanniques, a permis, après un développement progressif, d'avoir aujourd'hui une véritable industrie aéronautique et spatiale européenne de premier rang.

Sur l'échiquier mondial, cette stratégie d'union au sein du groupe EADS, qui détient 100% d'Airbus, permet à l'Europe d'être, aujourd'hui, le premier constructeur d'avions civils au monde avec la gamme des Airbus tandis qu'Eurocopter confirme son rang de leader pour les hélicoptères civils. Ainsi, pour s'en tenir aux avions de plus de cent places, à fin 2007, le carnet de commandes d'Airbus affichait-il 3 421 appareils contre 3 400 pour Boeing, représentant environ six années de production et 50% de part de marché des avions à livrer.

Cette situation ne doit pas pour autant inciter les Etats européens et l'Union dans son ensemble à baisser la garde dans **un secteur stratégique de haute technologie**.

D'abord, globalement, les Etats-Unis continuent de dominer le marché mondial dans le secteur aérospatial. En 2007, le montant des ventes de l'industrie aérospatiale américaine a dépassé le record de 2006 en s'établissant à 200 Md\$ (environ 147 Mds€ selon le taux €/\\$). Le total des exportations était évalué à 96,9 Mds\$, dont 84 Mds\$ pour le secteur civil, dégagant une balance commerciale de 56,6 Md\$. Il concernait 635 000 employés. Pour sa part, le chiffre d'affaires européen s'élevait à plus de 99 Mds€ et cette industrie employait 472 000 personnes. Pour situer la France, selon les estimations actuelles du GIFAS, le chiffre d'affaires non consolidé pour 2007 s'établit à 33,4 Mds€.

Par ailleurs, **cette industrie revêt la caractéristique d'être une industrie duale, à la fois civile et militaire**, avec les transferts de technologies que cela permet d'un compartiment à l'autre, ce qui n'est pas neutre en termes de concurrence. En effet, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne concernent pas le secteur de la défense. Or, 74 % du chiffre d'affaires américain est produit par le secteur militaire, contre 40 % pour l'Europe et 30 % pour la France. Cette différence de répartition permet aux autorités américaines de soutenir massivement cette industrie à la fois par les marchés de défense et les commandes en R&D à caractère militaire, ce qui n'est peut-être pas totalement étranger à la nette supériorité des marges opérationnelles que dégagent les entreprises américaines par comparaison aux européennes.

La diversification de la compétition dans **le secteur de l'aviation régionale** témoigne bien du fait qu'en dehors des pays aéronautiques concurrents depuis des décennies, pointent, après le Brésil, de nouveaux acteurs tel la Russie, la Chine et vraisemblablement l'Inde à plus longue échéance avec des soutiens étatiques. L'aéronautique russe s'est restructurée en 2006 avec la formation d'un consortium aéronautique unique (OAK) - **Объединенная авиастроительная корпорация** - qui regroupe une vingtaine de grandes sociétés russes spécialisées parmi lesquelles MiG, Sukhoï, Tupolev, Iliouchine, Aviakor. Les motoristes suivent la même voie. Et d'ores et déjà la Russie se positionne comme un partenaire des grands programmes mondiaux, du Boeing 787 à l'A350 XWB. L'activité aéronautique de la Chine se concentre autour des deux conglomérats AVIC I et AVIC II. Le russe Sukhoï compte vendre plus de mille Superjet 100 d'ici 2023. Le chinois China Aviation Industry Corporation travaille au développement de l'ARJ21

Sans oublier l'impact de l'internationalisation de la conception et de la réalisation des appareils les plus récents. Les coopérations industrielles, qu'il s'agisse de la coopération intracommunautaire ou des coopérations élargies, se multiplient entre les entreprises des différents pays aéronautiques. Ainsi, participent à la réalisation du dernier Boeing 787 diverses entreprises françaises (Dassault Systèmes, Messier-Dowty, Messier-Bugatti, Labinal, Thalès, Latécoère, Zodiac). Autre exemple, le développement du dernier avion régional russe, le Superjet 100 a été assuré en coopération avec de nombreux partenaires européens : Thales pour l'avionique, Safran (Snecma) pour la motorisation et Alenia (Finmeccanica). Les exemples abondent aussi chez les motoristes, etc. Cet état de fait, relativement récent, crée **une situation permanente de « co-pétition »** entre plusieurs entreprises exerçant parfois sur les mêmes créneaux, c'est-à-dire une situation de collaboration qui n'élimine pas pour autant la compétition.

Cette industrie se trouve donc confrontée à long terme à un ensemble de menaces structurelles.

- une concurrence tous azimuts, la globalisation ayant pour effet la mise en concurrence systématique de la totalité des composants et équipements des aéronefs ce qui induit une pression accrue sur la chaîne des fournisseurs.
- les contraintes du développement durable qui créent l'obligation d'apporter de nouvelles réponses à cette question cruciale des nuisances environnementales (bruit, pollution), bien que l'aéronautique ne représente

que 3% de la contribution à l'effet de serre, compte tenu des perspectives de croissance du secteur, sans méconnaître les nouvelles contraintes réglementaires s'imposant sur l'utilisation des produits chimiques.

- la raréfaction à terme de la ressource pétrolière aura des conséquences sur les modèles économiques à moyen terme et à plus long terme impose une réflexion sur des modes alternatifs et la productivité énergétique.

Plus immédiatement, il est exact qu'en 2007 le chiffre des commandes d'avions de plus de cent places a explosé à une hauteur jamais atteinte. ATR a également affiché un niveau record de commandes et de livraisons. Il en va de même pour le Groupe Dassault Aviation.

Il convient toutefois de **ne pas préjuger de la solidité financière de ce secteur** industriel, dont l'économie est cyclique et pour lequel un retournement de tendance peut avoir des conséquences durables et entraîner des situations extrêmement difficiles à gérer pour toute la chaîne des fournisseurs compte tenu des investissements lourds qu'il nécessite.

Le secteur pourrait souffrir des contrecoups de la crise économique mondiale. Un environnement de récession dans les pays industriels, faisant tâche d'huile dans d'autres régions, notamment dans les économies émergentes d'Asie, est un frein à sa croissance. Par ailleurs, les perturbations du système bancaire liées à la crise des prêts hypothécaire à risques sont susceptibles d'entraîner une pénurie de trésorerie, induisant d'une part un potentiel d'effets négatifs sur les voyages d'affaires et d'agrément et sur les capacités de financement des compagnies, mais également des difficultés d'accès au crédit bancaire pour les entreprises elles-mêmes. En conséquence, les responsables de notre industrie aéronautique se montrent aujourd'hui très prudents sur les perspectives d'évolution.

Que l'on s'inscrive dans le court terme comme dans le long terme, face à diverses menaces, **il apparaît donc comme une nécessité de conforter le soutien à l'industrie aéronautique européenne et de préserver ce secteur hautement stratégique.**

Pour ce faire, plusieurs outils complémentaires peuvent être conjugués dont en premier lieu **les diverses formes d'aides en R&D et R&T**. Il conviendrait également d'accéder à une meilleure visibilité des évolutions de ce secteur **dans une démarche optimisant les relations des acteurs publics et privés concernés**. Le Conseil pour l'aéronautique civile récemment mis en place répond en partie à cette préoccupation. Il n'en demeure pas moins qu'il a pour vocation de se concentrer sur les aspects civils de la question, même s'il a souligné **le déséquilibre entre les approches américaines et européennes en matière de synergie militaro-civile et de dualité**. Pour les premiers, l'affirmation du caractère vital du transport aérien pour la croissance des Etats-Unis justifie en effet une politique de supériorité technologique.

Le caractère de souveraineté de ce secteur mérite donc en tous points une attention particulière. Pour assurer la pérennité de l'industrie européenne et lui permettre de jouer à armes égales, **la création d'un marché de défense européen reconnaissant l'importance d'une base industrielle technologique et de défense européenne apparaît** comme une condition d'une compétition équitable avec les différents concurrents de ce secteur.

Au regard des influences multiformes de toutes natures qui s'exercent sur certains états, il est vraisemblable que cette démarche pourrait s'insérer dans un premier temps dans le cadre de **coopérations renforcées portées par une conscience claire des nouveaux enjeux de ce secteur et un volontarisme affirmé.**

La France pourrait légitimement porter ce projet !

L'Europe face à la crise économique et financière, par Patrice Degris

La crise financière qui sévit aux Etats-Unis est d'une telle importance qu'elle ne peut rester sans effets sur l'économie mondiale.

Tous les pays seront touchés et l'opinion publique semble désarmée devant cette situation, à la fois parce qu'elle n'en comprend pas bien les causes mais aussi parce qu'elle s'inquiète des conséquences de cette crise sur la vie au quotidien, et notamment dans les relations que les particuliers pourront avoir dans l'avenir avec leur banquier.

Cette inquiétude est accentuée par le fait que cette crise de l'incompréhension a touché aussi en amont les Conseils d'Administration des établissements bancaires par l'absence quasi-totale de maîtrise des risques engendrés par les produits sophistiqués créés par leurs ingénieries financières.

.....La crise actuelle prend ses racines dans une technicité de plus en plus grande des produits financiers dont la mise en place et l'évolution n'ont absolument pas été maîtrisées.....

La majeure partie des produits financiers nouveaux qui sont utilisés aujourd'hui viennent des pays anglo-saxons, et plus particulièrement des Etats-Unis qui, jusqu'à présent, étaient la référence dans ce domaine.

On entend souvent dire en Europe que les banquiers sont « frileux » et n'ont pas suffisamment de souplesse dans l'octroi des crédits. C'est précisément cette rigueur dont font preuve les banquiers européens qui n'a pas constitué la caractéristique principale des banquiers américains dans l'octroi de crédits immobiliers.

En outre, il faut noter qu'il est possible d'obtenir, aux Etats-Unis, un prêt sur la base de la valorisation d'un bien immobilier, alors qu'un banquier européen accordera un prêt essentiellement en fonction des revenus de l'emprunteur et de sa capacité de remboursement des mensualités.

La situation des banques européennes, sur les crédits accordés, n'est donc pas du tout semblable à celle de leurs concurrents américains. Une réglementation existe à la fois en interne, avec un service de contrôle des risques dans chaque banque, et en externe, avec des contrôles effectués par un régulateur dans chaque pays coordonné par la Banque Centrale Européenne.

Il n'en reste pas moins que la mondialisation a contraint les banques européennes à ouvrir des filiales à l'étranger, et celles qui se sont implantées aux Etats-Unis ont subi les déboires de la crise financière.

.....Ce qui met en évidence la nécessité d'une amélioration de la réglementation au niveau européen.....

Aujourd'hui, la confiance des investisseurs et de la clientèle des banques est sévèrement mise à mal par cette crise venue des Etats-Unis.

Comment peut-on admettre, en effet, que les 7 millions de français titulaires de comptes d'épargne salariale puissent constater un effondrement de leurs avoirs investis dans de grandes entreprises internationales et fruit de leur travail, tout en leur expliquant que les raisons de ces baisses brutales ont pour origine l'activité d'un certain nombre de banquiers de NEW-YORK ?

Cette confiance des consommateurs et des épargnants européens a été particulièrement ébranlée par les montages financiers mis en place aux Etats-Unis en complément des crédits bancaires accordés avec laxisme.

Aussi, bien que **la solidité des banques européennes** existe grâce à une réglementation appropriée, celle-ci **doit être renforcée**.

Il serait, en effet, tout à fait normal que l'Union Européenne, la première puissance commerciale du monde en terme de Produit Intérieur Brut, soit **dotée de règles qui lui soient propres** afin de montrer que les investisseurs et les consommateurs peuvent être assurés de la sécurité de leurs dépôts et de leurs investissements.

On voit très bien que l'absence d'initiative de l'Union Européenne la soumettra, une fois de plus, aux aléas de la conjoncture internationale et particulièrement ceux en provenance des grandes puissances économiques.

Au même titre que les Etats-Unis ont été depuis un demi-siècle à l'origine du démarrage des cycles économiques de croissance, ou au contraire de ralentissement économique, il est temps de **permettre à l'Union Européenne d'affirmer une certaine indépendance dans ce domaine**.

Le ralentissement économique provoqué, au niveau mondial, par la crise financière américaine doit être l'occasion saisie par l'Europe pour inciter de plus en plus de capitaux à s'investir sur son territoire ainsi **l'Europe pourrait devenir un centre de relance de la croissance mondiale**.

L'Union Européenne ne peut plus prendre le risque à court terme d'être la victime involontaire de toute catastrophe majeure survenant dans l'un ou l'autre des grands blocs internationaux et de finir dépendante de la croissance à moyen ou long terme plus ou moins décidée par la politique économique et financière menée par les Etats-Unis ou d'autres puissances internationales.

.....ce qui donne l'occasion au NOUVEAU CENTRE de soutenir des propositions structurantes pour le projet européen.....

Le **NOUVEAU CENTRE** foncièrement favorable à une économie libérale et sociale permettant à chacun de s'épanouir dans une société égalitaire doit soutenir la réglementation actuelle du secteur bancaire européen qui constitue **une base solide mais qu'il faut simplement compléter** pour permettre l'élimination des possibilités de dérives largement utilisées aux Etats-Unis au cours des dernières années.

Une économie ne peut durablement se développer par des initiatives hasardeuses ou de court terme, mais doit au contraire **s'appuyer sur des investissements** réalisés sur le long terme et **créateurs de richesses et d'emplois**.

C'est dans **la réhabilitation de cet esprit de développement sur le long terme** que le **NOUVEAU CENTRE** peut proposer de compléter ainsi la réglementation bancaire actuelle :

□ **Contrôle de la titrisation et des risques bancaires**

Les banques américaines avaient largement utilisé la méthode consistant à accorder des crédits immobiliers à leurs clients et de revendre ensuite ces contrats à des établissements financiers pour obtenir des liquidités et accorder de nouveaux crédits.

Il est nécessaire que les banques conservent une partie non négligeable des risques provenant de leurs clients, **même si les contrats de prêts ont été titrisés, c'est-à-dire vendus à un établissement extérieur**.

De plus, **aucune opération hors bilan ne devrait être autorisée pour une banque sans que le risque de cette opération soit introduit dans le ratio de l'ensemble de ses risques dont la publication devrait être effectuée tous les trimestres**.

En outre, le contrôle global et détaillé des risques ne pourra être efficace que si **le service de contrôle des risques dépend, dans chaque Etablissement bancaire, directement du Conseil d'Administration** et non pas de la Direction Générale.

Enfin, si l'on part du principe que le contrôle des risques doit être bien maîtrisé au plus haut niveau d'un établissement bancaire, il serait éminemment souhaitable que **chaque Conseil d'Administration soit doté d'un administrateur indépendant** en charge officiellement de ces questions et interlocuteur privilégié des autorités de tutelle. L'indépendance de cet administrateur pourrait être assurée par une rémunération en supplément de ses jetons de présence provenant d'une ligne budgétaire commune à tous les administrateurs de cette nature et gérée, par exemple, par la Caisse des Dépôts.

□ **Contrôle des activités de « hedge funds »**

Dans la traduction littérale, un hedge fund est un fonds de couverture. Mais, dans la réalité, ces fonds sont domiciliés à l'étranger et gérés d'une façon très spéculative afin d'obtenir une forte rentabilité.

Il ne s'agit pas dans notre esprit d'empêcher la prise de risque et d'impacter négativement le rôle concurrentiel des banques.

Mais à partir du moment où ces fonds utilisent d'importants **effets de levier** en empruntant des sommes parfois considérables auprès des établissements bancaires, il nous semble opportun **d'intégrer les risques pris** par ces dernières **dans leur ratios globaux**, et même de **surpondérer le ratio de fonds propres de la banque nécessaire pour accorder de tels prêts** (par exemple, porter le ratio habituel de 8% pour les prêts classiques à 12 ou 15% pour les prêts accordés à des hedge funds).

□ **Suppression des normes comptables basées sur le court terme**

La réglementation comptable actuelle oblige les entreprises, et notamment celles qui sont cotées en Bourse, à publier régulièrement des comptes en faisant ressortir ce que les anglo-saxons appellent la « fair value », c'est-à-dire la « valeur correcte » des actifs détenus (immobilier, valeurs mobilières.....).

Cette méthode soumet l'entreprise aux aléas du marché et entraîne, en conséquence, une volatilité extrême, c'est-à-dire des évolutions erratiques de cours des titres qui gênent les chefs d'entreprises dans leur stratégie de long terme et découragent également les investisseurs qui ne comprennent plus les tendances des marchés.

La comptabilisation des actifs immobilisés devrait donc être faite sur des bases de moyen terme, par exemple tous les deux ans en évaluation glissante.

□ **Interdiction de la vente à découvert**

Qu'il s'agisse d'un établissement financier ou d'un épargnant individuel, la vente de titres à découvert, c'est-à-dire sans les avoir achetés préalablement, ne devrait pas être possible car cette attitude de pure spéculation contribue à faire chuter des titres de façon excessive, injuste et irresponsable, sans aucune **corrélation avec la valeur réelle des entreprises concernées**.

□ **Création d'une Commission Bancaire Européenne**

Pour que la réglementation soit cohérente, il faut une structure semblable à la Commission Bancaire française au niveau européen ; elle était en option dans le traité de Maastricht mais fut rejetée ! Or, la mise en place de cet instrument de contrôle devrait être facilitée par les textes existants qui autorisent déjà une coopération intra-européenne en la matière.

De plus, **les agences de notation présentes sur le territoire européen** (y compris les filiales d'agences ayant leur siège hors de l'Union) **doivent être placées sous la tutelle de l'Autorité des Marchés financiers de chaque Etat membre**, avec possibilité pour cette autorité de demander aux agences l'établissement d'un niveau de risque global sur tel ou tel produit financier, ou groupe de produits financiers, existant sur le marché.

Il faut bien comprendre que les banques sont des établissements commerciaux dont l'activité doit être la plus dynamique possible tout en disposant de systèmes de contrôle efficaces permettant d'éviter les dérives constatées récemment. Il n'est donc pas question que l'Etat soit présent durablement dans leur Conseil d'Administration, dans la mesure où les banques ont besoin d'accroître leurs fonds propres pour respecter les ratios obligatoires des accords de BALE. Il est naturellement préférable que ce ne soit pas le contribuable qui apporte ces fonds propres mais plutôt le marché des capitaux.

Le **NOUVEAU CENTRE** devrait mettre à profit la présidence française de l'Union Européenne pour demander **la mise en place de mesures simples** et de bon sens qui présentent l'avantage de respecter la liberté du commerce et de l'industrie, à laquelle nous sommes particulièrement attachés, tout en assurant également aux épargnants et aux consommateurs une garantie de sécurité bancaire qui fait défaut aujourd'hui aux Etats-Unis.

Nous pensons en effet que les nouvelles normes peuvent être efficaces à la seule condition qu'elles soient simples, claires et facilement applicables parce qu'il ne faut jamais oublier que l'introduction de normes complexes peut entraîner des surcoûts pour les entreprises et les mettre en difficulté par rapport à leurs concurrents.

C'est seulement ainsi que seront retrouvées la liquidité des banques, leur capacité à alimenter les circuits économiques, et leur solvabilité, c'est-à-dire leur aptitude à soutenir un niveau de risque raisonnable et maîtrisé.

Le **NOUVEAU CENTRE** devrait porter de telles initiatives européennes permettant à l'Union de relancer **une croissance basée cette fois-ci sur des fondements solides et durables**.

Un nouveau texte européen. (*source: http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/sba_fr.htm*)

visant à ancrer les besoins des PME au cœur des politiques de l'Union européenne.

Par le « **Small Business Act pour l'Europe** », l'Union s'engage en faveur des PME, à les aider dans leur activité quotidienne, à faciliter la vie des créateurs d'emplois et de croissance en Europe et au-delà. Le « **SBA pour l'Europe** » est le plan ambitieux de la Commission européenne en réponse aux besoins des PME.

Il s'agit d'une avancée majeure pour

- accroître l'esprit d'entreprise en Europe et pour aider les entreprises à se développer
- améliorer les conditions cadres dans lesquelles opèrent les PME, en tenant pleinement compte de leur diversité.

Un outil créé avec les acteurs de terrain

La Commission a travaillé en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, les représentants des PME, les Etats-membres, les autorités régionales et locales et les PME. Ce SBA comprend un ensemble de principes communs pour guider la politique PME et des propositions d'action pour donner corps à ces principes. La mise en œuvre et le suivi du SBA seront assurés par la Commission et les Etats membres dans le cadre de la **Stratégie de Lisbonne pour la Croissance et l'Emploi**. Une consultation publique en ligne a été lancée à travers l'outil IPM et clôturée le 31 mars 2008. Plus de 500 contributions ont été envoyées et prises en compte dans la préparation de ce « Small Business Act » pour l'Europe.

Un nouveau statut de société privée européenne (SPE) permettant aux PME d'exercer leurs activités dans toute l'Union européenne tout en réduisant leurs coûts et en encourageant la croissance dans ce secteur.

La SPE a été conçue pour remédier aux obligations actuelles onéreuses qui pèsent sur les PME exerçant des activités transfrontalières dont la création de filiales sous des formes de sociétés différentes dans chaque Etat membre dans lequel elles veulent exercer une activité. En pratique grâce à la SPE, les PME pourront créer leur société sous une forme unique, indépendamment du fait qu'elles exercent une activité transfrontalière ou seulement dans leur Etat membre d'origine. Choisir le statut de SPE permettra un gain de temps et de l'argent en conseils juridiques, administratifs ou de gestion.

La proposition législative va maintenant être transmise au Parlement européen et au Conseil.

Un nouvel élan pour les petites entreprises en Europe

Il existe plus de 23 millions de petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Union européenne, contre seulement 41 000 grandes entreprises. Les PME sont les créateurs nets d'emplois de l'Europe, profondément enracinés dans leurs communautés locales et régionales.

Le "Small Business Act" pour l'Europe vise à concentrer l'attention sur les besoins des PME sur le plan de l'élaboration des politiques communautaires et nationales pour libérer totalement le potentiel de croissance, l'accès au financement et à la R&D, l'emploi des PME et exploiter pleinement leurs capacités d'innovation.

Agir au niveau de l'Union

Les PME en Europe sont confrontées au même type de problèmes: fardeau administratif, difficulté à trouver un financement et de la main-d'oeuvre qualifiée, ou tirer parti du marché unique. Le règlement de certains de ces problèmes dans le cadre d'un partenariat entre l'Union et les Etats membres peut fournir des résultats considérables.

Encourager de l'esprit d'entreprise

Le SBA vise à promouvoir l'esprit d'entreprise, à rendre la législation plus favorable aux PME et à aider leur croissance.

En mai 2009, une « **Semaine européenne des PME** » sensibilisera toute l'Europe au rôle des entrepreneurs et fournira les informations pratiques concernant l'aide aux entreprises. Un réseau communautaire d'ambassadeurs des femmes chefs d'entreprise contribuera à inciter les femmes à se lancer dans les affaires.

Une législation favorable aux PME et la facilitation de la vie des PME

Toutes les nouvelles propositions législatives et administratives seront soumises à un «test PME» pour évaluer leur impact sur les PME. Les Etats membres peuvent exempter les PME de charges superflues et prévoir des procédures allégées dans leur cas, en particulier pour les déclarations et l'information.

En plus de l'engagement visant à réduire d'un quart le fardeau administratif d'ici à 2012, le temps nécessaire pour **démarrer une nouvelle société** ne devrait pas dépasser **une semaine** et le délai maximum pour obtenir des licences et permis d'exploitation ne devrait pas être supérieur à un mois.

- Un nouveau statut de société privée européenne (connu sous le nom de "Societas Privata Europæ"), permettra aux PME de démarrer et de fonctionner suivant les mêmes dispositions du droit des sociétés dans toute l'Europe
- La Banque européenne d'investissement élargira sa gamme de produits financiers proposés aux PME, en particulier pour le **microcrédit** et le **capital-risque transfrontalier**.

- Un nouveau **code des meilleures pratiques pour les marchés publics** facilitera l'accès des PME à ces marchés avec des solutions dédiées aux petites entreprises (la taille des marchés, l'accès à l'information, les exigences financières et le fardeau administratif des soumissions).
- Un nouveau **règlement général d'exemption par catégorie** simplifiera la réglementation et permettra de ménager un niveau plus élevé d'aide d'État aux petites entreprises.
- Il est prévu une révision de la **directive sur les retards de paiement** pour simplifier les dispositions existantes et veiller à ce que les PME soient payées dans un délai de 30 jours
- Le nouveau programme **«Erasmus pour les jeunes chefs d'entreprise»** aidera les jeunes entrepreneurs à acquérir de l'expérience à l'occasion d'un stage dans une PME d'un autre pays.
- La proposition de **taux réduits de TVA** devrait plus spécifiquement aider les PME des secteurs tels que la coiffure, la restauration, les petites réparations, les prestations de soins à domicile...
- Des **centres de soutien aux entreprises** sont en train d'être mis en place en Chine et en Inde pour permettre aux PME de tirer parti de ces marchés émergents. Ces centres apporteront aux PME de l'Union une aide et des conseils pratiques sur la façon de s'installer dans ces pays et d'y commercer.

Une ambition pour le Nouveau Centre

Il ne s'agit pas de dire « small is beautiful » mais **de travailler à soutenir le tissu médian de toute l'activité économique dans tous les secteurs** (agricole, industriel ou celui des services), entre autres, en :

- créant les conditions locales de développement économique et d'épanouissement du citoyen dans un environnement humain (accès à l'emploi, aux aides, aux nouvelles technologies, aux services, à l'éducation ...),
- soutenant les entreprises à atteindre la taille critique leur permettant d'être offensives sur les marchés locaux et extérieurs,
- permettant une forte compétitivité de l'activité par le maintien d'un haut niveau dans la R & D et l'innovation,
- allant au-delà du simple principe de « pôle de compétitivité » en décloisonnant, en créant des synergies fortes entre les offres locales et européennes, publiques et privées,
- en favorisant le rôle d'un état régulateur (normes, pratiques, facilitations, ...) offrant les mêmes chances à tous, dans un marché concurrentiel ardu.

La crise actuelle nous montre la voie d'un nouveau développement économique et durable avec moins d'état mais de vraies régulations soutenant la recherche, l'emploi, les marchés, la libre entreprise ou l'initiative humaine.

Notre esprit **« social, démocrate et libre »** nous permet de concevoir une vraie réponse aux inquiétudes économiques actuelles avec un plan pour l'emploi sur la durée en profitant des avantages du SBA européen mais en adaptant notre offre à nos spécificités françaises.

Notre « SBA » pour le NC est en cours d'élaboration par Valérie Sachs

Le développement de la politique agricole en Europe,

par Frédérique Lucas et Patrice Degrès

L'agriculture est un élément important de l'économie française et notre pays occupe une place de tout premier plan parmi les régions du monde productrices de viande et de céréales.

Il est donc normal que cette position, tant en interne qu'à l'exportation, soit défendue par le Gouvernement français mais cette orientation doit s'inscrire désormais, et de plus en plus, dans la mise en place d'une politique commune européenne.

La mondialisation, c'est-à-dire des échanges de plus en plus facilités notamment par une tendance affirmée à la suppression des droits de douane et du protectionnisme, est un élément majeur qui contraint l'Europe à être le pivot de la politique des Etats membres en matière de défense de notre agriculture et de son développement.

..... *La politique agricole commune s'est dotée de grandes ambitions qui marquent une volonté de conserver la maîtrise d'un secteur particulièrement porteur mais qui doivent être poursuivies.....*

Assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires de la population.

Si on estime qu'il y aura 9 milliards d'êtres humains à l'horizon 2050, cela signifie qu'il faudra doubler la production alimentaire mondiale. Tous les pays membres de l'Union Européenne dans leur ensemble sont producteurs et les difficultés ont porté par le passé, et encore aujourd'hui, sur la coordination des productions et le rééquilibrage dû aux surproductions.

Aujourd'hui, la demande mondiale croissante venant des pays émergents et la réduction prévisible des ressources énergétiques posent de nouveaux problèmes qui obligent à **s'interroger sur la façon d'assurer la garantie de la sécurité des approvisionnements alimentaires**. En premier lieu, il conviendra **de conserver la production des aliments** de base tels que le riz, le blé tendre mais aussi l'élevage qui est actuellement de moins en moins rémunérateur ; en second lieu, veiller à l'utilisation modérée de terres pour la production de biocarburants (ceux de 1^{ère} génération surtout) qui pourrait conduire à la réduction des surfaces destinées à l'alimentation mais encore à la hausse des prix de ces matières premières fortement demandées au niveau mondial et attractives pour le monde agricole.

Aussi, le **NOUVEAU CENTRE** pourrait :

- demander que l'Europe se dote **d'une politique d'organisation des productions afin d'assurer la sécurité des approvisionnements**. La fiscalité évolutive en fonction du niveau de ces productions pourrait être utilisée à cet effet, ainsi que le principe de la préférence communautaire.
- lancer des initiatives pour lutter contre la faim dans le monde, en proposant par exemple l'aide **à l'implantation d'entreprises agricoles européennes dans les pays du tiers monde en vue de développer leur agriculture locale** ; cela permettrait d'éviter notamment l'exploitation abusive à fins purement exportatrices (certaines zones d'Afrique sont désormais détenues et exploitées par des pays comme la Chine pour une production de riz vouée uniquement à l'exportation). Idéalement, ces initiatives pourraient être complétées par l'élaboration d'un cahier des charges international sur l'éthique dans le domaine de la production locale des denrées et de leur destination, afin de ne pas pénaliser l'alimentation des populations aidées.
- **continuer la mise en œuvre d'accords** avec les pays nécessitant un soutien d'urgence alimentaire sur les conditions des aides alimentaires accordées par l'UE.
- poursuivre la **recherche et le développement des biocarburants de 2^{nde} génération**, valorisant notamment certaines issues de productions agricoles (résidu de déshydratation, paille etc..).

Assurer la sécurité sanitaire

La sécurité des approvisionnements doit s'accompagner d'une sécurité sanitaire par laquelle la population européenne sera assurée que les produits mis en vente ont été contrôlés et sont donc exempts de tout risque pour la santé. **La préservation de la santé est en effet un facteur primordial de confiance que les citoyens** doivent donner sans réserve à l'Union Européenne. Pour que cette confiance existe, la Direction Générale de la Santé et de la Consommation élabore la législation communautaire claire et respectée par tous les Etats membres, c'est-à-dire que chacun d'entre eux doit s'efforcer de vérifier que les règles établies sont scrupuleusement appliquées par tous les industriels et les commerçants de l'Union.

Le **NOUVEAU CENTRE** devrait donc inciter **à la préservation de l'application des règles sanitaires** et proposer des mesures pour que les dossiers présentés soient examinés avec **une rapidité suffisante**. Les retards, dans ce domaine, constituent des freins au commerce extérieur et des avantages concurrentiels pour les importations. A titre d'exemple, la commercialisation de la viande issue d'animaux élevés avec des farines de

viande est interdite mais il n'est pas certain que les viandes importées soient suffisamment bien contrôlées dans ce domaine.

Si l'on veut instaurer encore plus de confiance des citoyens dans les instances européennes, il faut **développer au maximum la traçabilité des produits alimentaires**, c'est-à-dire la possibilité de suivre ceux-ci aux différents stades de leur production, de leur transformation et de leur commercialisation. Globalement, la réglementation européenne est satisfaisante mais il demeure que le problème des organismes génétiquement modifiés (OGM) n'est pas résolu. En ce qui concerne la recherche, la production et la consommation, chacun de ces secteurs pris isolément dispose de règles relativement claires.

Par ailleurs, le **NOUVEAU CENTRE** pourrait lancer **une étude d'impact** sur les informations concernant la viande commercialisée pour connaître avec précision si celle provenant d'animaux nourris avec des produits **OGM** aurait des conséquences négatives sur les filières de production européenne.

Poursuivre la restructuration des marchés et des filières

Comme il a été dit plus haut, il est probable que la demande mondiale de produits agricoles s'accroisse dans les années à venir et que les prix soient durablement orientés à la hausse. Les moyens à mettre en place pour que le consommateur européen ne soit pas pénalisé sont à rechercher dans la poursuite de la restructuration des marchés et des filières afin que ceux-ci s'adaptent le mieux à la demande.

A ce titre, cette réorganisation au niveau agricole entamée depuis plusieurs années a été complétée harmonieusement **en France par la loi de modernisation de l'économie** qui a prévu de développer la concurrence au sein de la distribution afin de conduire à une baisse des prix pour le consommateur. Il faut néanmoins reconnaître que même si le nombre de grandes surfaces s'accroît, permettant ainsi la création d'emplois nouveaux notamment dans les zones où la concurrence est quasi inexistante, le fond du problème risque de ne pas être pris en compte dans la mesure où le petit nombre de centrales d'achat restera inchangé.

Le **NOUVEAU CENTRE** pourrait ainsi proposer des initiatives européennes:

- En ce qui concerne la hausse liée à la spéculation, il semble bien évidemment difficile de demander la fin des marchés à terme, lesquels sont utiles pour un grand nombre d'intervenants du monde agricole. En revanche, il serait tout à fait souhaitable de **mettre en œuvre des outils de régulation sur ces marchés**, comme par exemple un pourcentage limite de hausse ou de baisse au cours d'une séance lorsque la volatilité des cours s'accroît d'une façon excessive.
- En ce qui concerne la *hausse liée aux difficultés d'approvisionnement*, elle est plutôt rare en UE pour les productions obtenues par voie traditionnelle compte tenu du potentiel agricole des 25 et de la structuration des filières en aval. **La campagne de 2007/2008 devrait donc restée une exception.** Les productions agricoles s'étaient effectivement effondrées en UE et dans le reste du monde cette année-là, générant une hausse suite à la concurrence entre la demande locale et internationale. Toutefois, certaines difficultés d'approvisionnement faute d'organisation peuvent générer des coûts supplémentaires, particulièrement si la production agricole est délocalisée et doit donc être déplacée pour être transformée ou vendue. Sont notamment concernés *les produits agricoles dont la production serait moins attractive en terme de marge pour l'exploitant conséquence de modes cultureaux spécifiques. C'est le cas de l'agriculture biologique, qui paradoxalement observe en parallèle une demande soutenue.* L'Union Européenne, en le déléguant éventuellement aux états membres, devrait être motivée pour **financer le développement des réseaux de transformation et aussi distribution nationaux et intra-européens de produits biologiques et de produits de l'agriculture durable.** Ceci devrait aboutir à une moindre utilisation de méthodes phytosanitaires et sans doute à l'ouverture de nouveaux marchés si les prix gagnent en compétitivité.

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, le **NOUVEAU CENTRE** devrait approuver la conclusion du Conseil de la fin novembre 2008 qui confirme, en dépit des propositions initiales annoncées par la Commission. le maintien du principe d'intervention, mais uniquement pour le blé tendre, la poudre de lait et le beurre. En effet, au printemps dernier, la Commission avait avancé l'abandon strict du recours à l'achat et aux stocks publics pour les productions agricoles et notamment pour l'ensemble des céréales, souhaitant un véritable marché libre.

Même si le Conseil a arbitré dans un sens plus modéré, souhaitant préserver un filet de sécurité, le Nouveau Centre pourrait cependant demander :

- L'évaluation d'ici 2 ou 3 campagnes de la bonne adaptation des nouvelles modalités d'intervention. Le nouveau principe, en effet, va consister au paiement des productions au niveau de l'actuel prix d'intervention tant que l'offre n'atteint pas le plafond fixé par Bruxelles (3 Mt pour le blé tendre par exemple), en cas de dépassement on aurait alors recours aux adjudications. **Il faudrait donc valider**

l'adéquation du niveau des plafonds fixés avec l'incidence sur régulation des marchés et avec les besoins à conserver dans le cadre de la gestion pour les plus démunis.

- **L'étude d'impact** de l'abandon de l'intervention pour la filière porcine mais aussi pour la filière des céréales telles que l'orge.

L'agriculture européenne un enjeu économique capital dans un nouvel environnement mondial.

L'agriculture est un secteur clé dans les pays nouvellement entrants dans l'Union, notamment les pays de l'Europe de l'Est, mais aussi dans les pays industrialisés comme la France. Ainsi, 20% des emplois dans notre pays concernent le secteur agricole et son environnement, c'est-à-dire les activités de transformation, de distribution et de logistique. Avec un tissu de PME agro-alimentaires réparties sur tout le territoire (70% des entreprises concernées ont moins de 10 salariés), l'industrie alimentaire permet de maintenir l'emploi dans les zones rurales et assure le rééquilibrage de notre balance commerciale tout en contribuant à la création de valeur ajoutée.

Le **NOUVEAU CENTRE**, doit prôner

- le développement des PME liées à l'agriculture, peut être avec des aides fiscales, pour leur permettre de poursuivre la production et la commercialisation de produits de qualité.
- une politique d'aide au crédit à l'industrie agro-alimentaire en cas de crise provoquée par des hausses excessives de cours des matières premières.
- le maintien du tissu social dans les zones rurales. La France dispose encore de 400 000 structures agricoles et 60% des communes ont moins de 500 habitants mais l'évolution et la modernisation de l'agriculture ont conduit petit à petit à une « désertification » des campagnes due à la baisse du nombre d'agriculteurs, au départ d'un grand nombre de ruraux vers les villes et à la nécessaire réduction du secteur public avec la fermeture d'un nombre important de bureaux de poste ou d'administrations diverses.

Cet exode rural qui a commencé après 1945 s'est, selon l'INSEE, terminé en 1975. En ce qui concerne le solde migratoire des campagnes vers les villes, on peut même dire qu'il s'est inversé au début des années 1990 mais reste fragile aujourd'hui.

- la révision des modalités d'attribution des aides directes de la PAC. Depuis 2003, celles-ci sont partiellement soumises au respect de critères environnementaux mais leur attribution n'est pas assez pénalisante et certains Etats ne vérifient pas suffisamment leur application. Aussi, nous ne sommes pas favorables à l'allègement des contraintes liées aux exigences réglementaires auxquelles sont soumis les agriculteurs dans le cadre de la conditionnalité.

Le Nouveau Centre doit cependant **soutenir la volonté du Conseil et de la Commission de simplifier le cadre réglementaire européen des aspects environnementaux de l'agriculture et envisager par la suite une révision des modalités d'application nationale** à ce jour extrêmement complexes.

L'évolution de l'agriculture a été particulièrement rapide au cours des dernières décennies. Les difficultés économiques du monde agricole et paysan ayant conduit à une chute importante des prix des matières premières agricoles au cours des années 1980-1990 ont montré la nécessité d'une mise à jour indispensable des mécanismes explicatifs de ces évolutions, notamment avec l'adjonction de risques mal maîtrisés comme les désastres provoqués par la maladie de la « vache folle ». L'Europe est désormais apparue particulièrement en retard dans la recherche concernant notamment le domaine des transgéniques.

- la mise en commun, désormais nécessaire, des structures de recherche agronomique au niveau européen, permettant de renforcer à la fois la compétitivité et l'excellence environnementale de notre agriculture.

En conclusion

L'agriculture européenne constitue à l'évidence **un atout économique** et un **élément de puissance commerciale** qu'il faut défendre et développer afin d'en constituer un socle pour la croissance dans les années à venir.

Contrairement à l'industrie, la production agricole n'est pas délocalisable et mérite à ce titre de bénéficier d'une protection particulière pour constituer **un élément d'échange** avec d'autres produits en provenance de pays émergents, lesquels auront à l'inverse abandonné le secteur agricole et, avec celui-ci, leur indépendance alimentaire.

Les questions sur l'utilité de la PAC ou sa position pro ou anti OGM ne correspondent pas à la réalité de nouveaux enjeux surtout avec la crise actuelle qui nous montre l'utilité de politique commune, d'investissements lourds donc communs dans la recherche (OGM, etc...) et le maintien des activités du secteurs au bénéfice à terme de tous les citoyens.

*Concernant la position de l'Europe sur la **défense des terroirs** facteurs d'unité culturelle (chocolat, roquefort ...), il apparaît qu'il faudrait renforcer tel qu'il a été dit plus haut les liens entre décideurs et acteurs de terrain, permettre plus de transparence et surtout agir sur des questions globales de préservations sanitaires et environnementales afin de faire aboutir de vrais programmes de développement satisfaisants pour tous.*

Recherche, innovation, coopérations européennes et locales, transparence, développement local et sectoriel s'appliquent autant à l'agriculture qu'à l'industrie ; ils sont les conditions de la nouvelle économie de demain.

Pour la mise en place de P.A.C. régionales

Le retour à des crises de la faim en de nombreux points du globe nous fait aujourd'hui obligation de reconsidérer les politiques de développement agricole. Cette situation, grave pour les populations affectées et porteuse de lourdes menaces pour la stabilité des pays concernés, appelle des mesures fortes de court, moyen et long terme.

Une aide alimentaire d'urgence massive.

La rareté des disponibilités alimentaires et le renchérissement qui s'en est suivi pour ces produits de première nécessité ont remis au premier plan de l'actualité les drames humains de la faim et de la malnutrition avec les conséquences sociales que l'on sait et les crises politiques qui peuvent en résulter. Des mesures d'urgence, sous forme **d'aide alimentaire**, sont dès lors nécessaires. La Communauté internationale doit y pourvoir massivement mais ce ne peut être qu'un palliatif. Ce type d'aide peut avoir au demeurant un effet pervers : celui de décourager la production indigène si on ne veille pas, dans les modalités de distribution, à éviter une concurrence déloyale sur les marchés locaux

Des stratégies alimentaires nationales.

L'aide d'urgence ne peut donc pas tout. Il convient dès lors de relancer simultanément, dans les mêmes pays, les politiques de développement des productions vivrières qui ont parfois bien imprudemment été négligées au profit des cultures d'exportation. Cette relance doit permettre non seulement de lutter contre le spectre de la sous-nutrition mais aussi contre la pauvreté des populations rurales qui sont encore, dans beaucoup de pays, majoritaires. Il faut certes pour cela accroître et réorienter notre aide au développement mais cela n'aura guère d'efficacité si dans chacun de ces pays ne sont pas mises en œuvre de véritables **« stratégies alimentaires »**, permettant d'appréhender conjointement les contraintes agronomiques, les besoins financiers (avances sur récoltes, crédit agricole...), la régulation des marchés, l'organisation des producteurs, les problèmes de stockage, de transport et de distribution. La France et ses agriculteurs, leurs syndicats, leurs coopératives mais aussi les organismes de recherche et de développement publics, peuvent fournir pour cela une assistance technique utile. Un plan ambitieux en ce sens devrait être proposé.

Des P.A.C. régionales.

Ces efforts nationaux ne peuvent cependant comporter des effets durables que si les marchés locaux ne sont pas perturbés par des échanges commerciaux internationaux trop souvent porteurs de concurrences abusives ou d'interférences négatives. C'est pourquoi la recherche d'une libéralisation commerciale généralisée telle que le préconise aujourd'hui de façon dogmatique l'O.M.C. paraît devoir être reconsidérée. Il faut en effet permettre à chaque pays qui met en œuvre de telles stratégies alimentaires de s'organiser avec ses voisins pour définir et mettre en œuvre, à l'instar de ce qui a été fait en Europe après la guerre, des **« politiques agricoles communes »**. Cela permettrait, au niveau de chaque région pertinente, de tirer parti des complémentarités et de renforcer les solidarités entre pays d'une même zone, et cela à l'abri d'un tarif extérieur commun qui doit pouvoir être maintenu jusqu'à ce qu'un minimum d'autosuffisance alimentaire ait pu être atteint. Alors, et alors seulement, il conviendra d'élargir le champ des échanges à d'autres régions voire à d'autres continents.

Pour permettre une telle approche globale des problèmes de l'équilibre alimentaire mondial, ne faudrait-il pas envisager de **sortir l'agriculture du champ de l'OMC**, (où elle risque d'être davantage considérée comme une simple monnaie d'échange pour obtenir des concessions sur les plans industriels et des services que prise en compte pour ses mérites propres), et de les traiter dans un organe qui, sous l'autorité de l'ONU, regrouperait le PAM (programme alimentaire mondial), la FAO (organisation pour l'agriculture et l'alimentation), le FIDA (fonds international de développement agricole) et le volet agricole de l'OMC ?

Une refondation sur ce plan est nécessaire (ne l'envisage-t-on pas aussi sur le plan des institutions financières ?), si l'on veut éviter des tensions voire des révoltes qui mettraient en cause la stabilité et la sécurité de plusieurs régions du monde.

Notre vision pour l'EER repose sur trois fondamentaux :

- Créé à l'initiative des Etats membres de l'Union et des Etats associés, l'EER constitue, pour les citoyens, les chercheurs, les décideurs, les entreprises et les gouvernements, **un espace de liberté, d'initiative, de créativité et de solidarité, dédié à la recherche scientifique et technique**. Doté d'un ensemble d'instruments permettant la concrétisation d'une **cinquième liberté européenne**, l'EER garantit **l'accès au savoir et doit conduire à accroître l'innovation, la compétitivité et le niveau de vie en Europe ; il facilite, notamment par des services adéquats, les transactions et les échanges** entre acteurs de la production, de la diffusion et de l'appropriation de la connaissance ;
- Il est le lieu **d'interaction et d'échange des acteurs, publics et privés**, qui construisent les **trajectoires technologiques du développement durable**, où des efforts conjoints, auxquels s'associent des partenaires extérieurs, relèvent **les grands défis européens et mondiaux** ;
- **Une nouvelle géographie humaine** qui doit reposer sur la compétitivité des entreprises au sein de l'Union et l'attractivité de ses territoires tout autant que sur le maintien de la cohésion des territoires de l'Union, prend naissance dans la **nouvelle économie mondiale du savoir**. L'élan donné au sein de l'EER à la coopération et à l'émulation entre les acteurs de la recherche, permet l'émergence en Europe **de pôles d'excellence de classe mondiale**, unissant **recherche, formation et innovation**, formant les nœuds de nouveaux **réseaux fondés sur la complémentarité** des moyens et des compétences, permettant **une spécialisation, dans la diversité, des régions**.

Une recherche enracinée dans la société européenne et répondant à ses besoins et à ses ambitions dans une économie mondiale concurrentielle

La base publique de recherche est capable d'apporter les réponses aux attentes évolutives des populations et des entreprises, grâce notamment à ses capacités de recherche de premier plan aux frontières du savoir et à sa perception des enjeux et opportunités économiques au plan mondial.

Des moyens accrus de recherche sont mobilisés pour relever les principaux défis sociétaux (parmi lesquels les « grands défis », comme le changement climatique, l'alimentation, l'énergie, le vieillissement) de manière rapide et efficace, grâce à des partenariats de long terme, notamment sous la forme d'une programmation conjointe, reposant sur les principes de masse critique, de géométrie variable, et prenant en compte les stratégies d'autres grands acteurs régionaux dans le monde.

La recherche joue ainsi un rôle croissant dans le développement des politiques sectorielles communes de l'Union en particulier en fournissant aux décideurs l'expertise scientifique requise.

La confiance mutuelle entre la société et la communauté scientifique est fondée sur des principes clairs: la recherche menée au sein de l'EER illustre les valeurs éthiques et démocratiques de l'Union et accroît leur rayonnement, y compris dans le contexte de la coopération internationale, et le soutien public repose sur :

- des études d'impact préalables objectives;
- une information et une évaluation transparentes des résultats;
- la consultation des parties prenantes et des groupes de citoyens lors de la définition et de la mise en œuvre des activités de recherche publiques.

Une plateforme européenne de transactions et d'échanges pour tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation (STI)

Les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation et les autorités publiques au sein de l'EER mettent en œuvre **le niveau adéquat de coordination et de coopération** qui permette à l'Europe d'atteindre une qualité en recherche faisant d'elle une référence mondiale tout en respectant la permanence des objectifs et des instruments de soutien des politiques de recherche au niveau national et régional.

Un cadre commun de référence, d'orientation et de régulation permet la création et le fonctionnement de marchés et réseaux transnationaux au sein desquels les acteurs de la recherche, publics et privés, peuvent interagir avec efficacité et efficience.

Grâce à une spécialisation territoriale d'excellence (centres d'excellence reliés entre eux) et grâce, simultanément, à des **misés en réseau exploitant les complémentarités**, l'EER devient lui-même **un réseau multipolaire**. Dans ce cadre, tous les pays et régions de l'Union capitalisent sur leurs forces tout en accédant à d'autres savoirs ou capacités spécialisés en Europe et dans le monde.

Cette structuration de l'EER est allée de pair avec **un processus similaire de modernisation des structures et réseaux de formation et d'innovation, aboutissant à un renforcement des interactions au sein du triangle de la connaissance** depuis le chercheur jusqu'aux grandes entreprises, soutenu par le rapide développement de l'Institut européen d'innovation et de technologie et de ses Communautés de la Connaissance et de l'innovation.

Dans l'économie du savoir globalisée, **l'EER est une plateforme de connaissance de rang mondial donnant accès à des services cruciaux, au cœur des réseaux mondiaux** des producteurs, distributeurs ou utilisateurs de connaissances et de technologies. Les fonctions stratégiques qu'elle assume définies par les Etats membres et la communauté sont réparties au sein de l'espace européen grâce à des systèmes de partage d'information et de travail collaboratif très performants, interopérables, et ouverts à tous.

L'EER constitue le cadre stratégique qui permet à l'Europe de **parler d'une seule voix dans les forums internationaux et avec ses partenaires**, d'introduire la cohérence nécessaire entre les initiatives nationales et communautaire de coopération scientifique et techniques, et de prendre des initiatives conjointes offrant à l'Europe le potentiel d'être la première dans la réponse aux défis globaux.

Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Europe bénéficient de la liberté de circulation et ont accès à un vaste espace de possibilités et de services

L'EER met en œuvre la « **cinquième liberté** » : libre circulation des chercheurs, des savoirs et des technologies, dans le respect des exigences de compétitivité. Cette circulation s'étend aux pays tiers sous couvert de réciprocité et du respect de la protection de la propriété intellectuelle

Un marché unique du travail offre des conditions de travail attrayantes en Europe aux chercheurs, femmes et hommes, du monde entier, supprimant les obstacles administratifs et financiers à la mobilité transnationale, grâce notamment à un statut européen du chercheur.

Les conditions permettant aux acteurs de tirer profit de l'EER et facilitant la définition des politiques publiques sont créées : **prospective et évaluations régulières menées de façon indépendante à l'échelle mondiale, échange d'information et de données interopérables et ouverts à tous, protection sûre, adéquate et au meilleur coût de la propriété intellectuelle**, sont des réalités opérationnelles, tandis que la construction d'un **système européen de gestion des connaissances** est achevé.

Au sein de l'EER, **toutes les institutions de recherche (universités, centres de recherche publics et privés, organismes philanthropiques) doivent jouir d'une complète autonomie (stratégique, financière et de gestion)** leur permettant de nouer **des partenariats durables** entre eux et avec les entreprises. **Un marché unique des prestations de recherche sous contrat** facilite ces relations ainsi que la **création de « communautés de recherche virtuelles »**, résultant de l'intégration d'activités et de ressources situées en différents lieux en Europe au moyen de puissants instruments de communication et, en tant que de besoin, de nouveaux outils juridiques et financiers.

Les entreprises sont incitées à innover et à investir en Europe, en particulier dans le domaine de la recherche, par un **marché unique de biens et de services innovants** fort de 500 millions de consommateurs, offrant, dans des marchés mondiaux en expansion, d'excellentes potentialités à l'exportation. Les obstacles au fonctionnement de ce marché, notamment ceux identifiés par le rapport AHO en 2006, ont été supprimés. Parallèlement, **un marché unique du savoir** permet aux entreprises actives au sein de l'EER d'exploiter complètement les possibilités de **l'innovation ouverte**, y compris grâce à **l'entrée en vigueur du brevet communautaire**.

Les acteurs de la recherche et de l'innovation en Europe disposent des moyens et des incitations nécessaires pour relever les défis mondiaux et se situer au meilleur niveau mondial

Chaque fois que les exigences de l'efficacité et les intérêts de la société et de l'économie le demandent, les **politiques et les programmes de recherche et d'innovation sont élaborés conjointement** par la Communauté, les Etats membres et les Etats associés. Pour la conception stratégique et la mise en œuvre des politiques de la recherche européennes, ainsi que pour acquérir les connaissances et savoirs nécessaires au développement de politiques communes, l'Union européenne s'appuie sur des financements conjoints au sein de l'EER.

Une partie substantielle des financements publics de la recherche est allouée par une mise en concurrence ouverte au sein de l'EER, dont les critères sont la qualité et la pertinence de la recherche. Ceci, associé à la mobilité sans obstacles des chercheurs et au partage facilité des connaissances, amène progressivement à une allocation optimale des ressources entre institutions et équipes de recherche, et aboutit à la spécialisation et à la concentration des ressources en unités de masse critique. La revue par les pairs des projets de recherche diffuse les meilleurs standards de qualité au sein de l'EER.

Parallèlement, **la solidarité nécessaire est assurée au sein de l'EER par le soutien au développement des capacités S&T au travers de la politique de cohésion**, en synergie avec d'autres formes de soutien public à la

recherche et à l'innovation, et avec le degré de coordination transnationale nécessaire pour optimiser géographiquement ce développement.

Les financements publics de la recherche laissent une marge de manœuvre à la créativité ainsi qu'à une saine diversité des approches dans la manière dont les défis sont abordés. A ce titre, **une part significative de fonds est allouée en faveur de recherches non finalisées par le Conseil européen de la recherche** qui est ouvert aux propositions des chercheurs individuels comme à des équipes.

Au sein de l'EER, **les entreprises industrielles ou de services s'engagent dans des partenariats leur offrant une recherche répondant à leurs attentes et pouvant bénéficier d'incitations publiques, notamment dans le cadre d'Eurêka et des initiatives technologiques conjointes.** Les entreprises bénéficient également d'un environnement favorable grâce à des marchés porteurs en Europe, fondés sur des mécanismes de standardisation proactifs et des politiques d'achat public favorisant l'accès aux marchés publics des jeunes entreprises et des PME innovantes.

Les principales infrastructures et en particulier celles qui bénéficient du statut d'ERI sont, dans l'EER, en grande partie financées conjointement au niveau de l'UE. Elles offrent un accès équitable à des installations de recherche et à des démonstrateurs technologiques modernes, d'envergure internationale, avec un développement rapide des nouvelles infrastructures distribuées.

La recherche et l'innovation sont des facteurs fondamentaux du maintien des avances et de la performance européenne.

La France ne peut laisser ce qui fut un de ces domaines d'excellence se noyer dans l'incompétence organisationnelle et structurelle. Cet enjeu français et européen est essentiel à toute politique de développement cohérent que doit prôner le Nouveau Centre.

1. La recherche fondamentale du vivant

Le gouffre dans le domaine des biotechnologies continue à s'élargir entre l'UE et l'Amérique du Nord ; les raisons principales :

- Manque de collaborations universités – industries : insuffisantes en nombre et en financement. L'exception étant toujours le UK avec une nette amélioration en Allemagne et dans les pays Scandinaves.
- Manque de financement adéquat – les fonds nationaux ajoutés aux moyens du septième Framework Program restent bien inférieurs aux sommes atteintes par les grands NCI, NSF, etc. A ceux-là s'ajoutent les moyens considérables des universités et instituts privés. Et majorés, qui plus est, par les donations privées orientées vers la recherche, très peu répandues en EU, à l'exception de UK.
- Insuffisance de "venture capital", de "business angels" et de soutiens ciblés pour les start-ups ; à ceci, s'ajoutent les divers obstacles administratifs et un manque évident de soutien logistique.
- Persistance des difficultés des PME qui ont déjà atteint une masse critique et cherchent des moyens de se lancer dans R&D. Encore plus si elles souhaitent s'internationaliser.
- Difficulté d'attirer et de retenir les meilleurs scientifiques ; **plus d'un demi millions de chercheurs européens se sont exilés aux USA**, certains en postdoc avec ou sans retour envisagé, beaucoup de façon définitive. Pourrions-nous parler d'une quelconque réciprocité dans les flux de cerveaux entre l'Europe et l'Amérique ? Et combien coûte à l'UE le luxe de former les tops chercheurs afin de les contraindre à travailler, publier et breveter pour le plus grand bénéfice des USA et du Canada ? Et demain des géants émergents asiatiques.....
- Bien que les chercheurs soient encouragés à breveter leurs découvertes, ils ont besoin de conseil, de soutien administratif et de « patent lawyers » dont le nombre reste de loin insuffisant dans l'UE.

2. La recherche de transfert

La situation de la recherche de transfert est vraiment **préoccupante**. Juste un petit nombre de molécules innovantes est découvert en Europe, et encore moins passent le stade du développement pour être enfin enregistrées comme traitements innovants. Si l'on prenait en compte le coût prohibitif des thérapies ciblées (des petites molécules ainsi que des anticorps monoclonaux), on se rendrait vite compte que nous nous dirigeons droit vers une médecine à deux vitesses. Qui plus est, ces traitements sont de plus en plus utilisés en oncologie, aujourd'hui, mais le seront, demain, en cardiologie, dans les maladies dégénératives, inflammatoires et immunes. Par ailleurs, c'est précisément ce type de molécules innovantes qui dégagent les marges les plus significatives, et, l'industrie pharmaceutique US ne s'y est pas trompée. Les laboratoires Suisse et UK y ont mis des ressources considérables, avec un bon retour sur investissement, mais l'Europe continentale est très en retard dans ce domaine pourtant **crucial**. La situation, si l'on n'y remédie pas, va à terme contraindre nos systèmes de santé à une « rationalisation » des soins, déjà présente au Royaume Uni pour certains médicaments anticancéreux. **Idem pour les techniques opératoires robotisées, les appareils diagnostiques, les nanotechnologies et les plateaux technologiques sophistiqués.**

3. La recherche clinique

Dans ce domaine, également, la situation se détériore en Europe Occidentale ; les médecins – chercheurs sont rares et chers dans l'Eurogroup, ainsi voit-on la recherche clinique s'expatrier dans les pays de l'Est, en Russie, en Chine, etc. Le LEEM a tiré la sonnette d'alarme, indiquant que la France vient de perdre 17% de sa recherche clinique en 3 ans.

Les conséquences sont multiples :

- Nos patients seront privés de participation dans les études cliniques et ainsi d'accès aux traitements innovants voire de ceux qui sauvent des vies.
- On prend du retard dans le développement et la commercialisation éventuelle **des molécules innovantes, à forte valeur ajoutée.**
- Nos étudiants, internes et médecins-chercheurs sont déjà privés de l'opportunité d'obtenir des expériences nouvelles et formatrices.

- On laisse passer des opportunités précieuses de collaboration entre les Universités (recherche fondamentale), les Cliniques Universitaires ou les Centres spécialisés (oncologie, neurologie etc.) d'une part et l'industrie ainsi que les laboratoires de recherche, d'autre part.

Quelques solutions s'imposent de toute urgence :

1. Organiser, coordonner et « benchmarker » la recherche Européenne
2. Proposer et établir une vision commune des nos objectifs à long terme, avec des étapes précises à moyen terme, des dates butoirs et s'y tenir !
3. S'engager à donner la priorité à l'enseignement supérieur, avec l'introduction de la **sélection** et de la **compétitivité** comme une marque d'excellence sine qua non ; ce qui n'a rien d'antidémocratique comme on clame parfois en France, en particulier dans ce domaine de pointe. Oublier le mauvais exemple français qui consacre beaucoup plus de moyens pour ses collèges et lycées, avec un résultat médiocre et qui oblige ses universités à survivre à peine en interdisant toute sélectivité. Le résultat est sans équivoque ; le classement malheureux des universités françaises, au-delà de la problématique des critères de classement.
4. **Faire de la Recherche Translationnelle et de la Recherche & Développement doit être la priorité des priorités de l'UE. Ceci engage de façon cruciale la construction d'une société de connaissance et la survie même de notre Sécurité Sociale étant entendu que la R&D garantie à terme l'équilibre des soins et donc la rationalité des coûts.**

Sécurité sanitaire, cohésion sociale et sécurité sociale sont liées

1. Le Constat

La nécessité de l'immigration:

Dans une Europe vieillissante et dont le taux de fécondité¹ ne permet pas le renouvellement de la population l'immigration est une nécessité pour la survie du vieux continent.

A plus court terme, et d'un point de vue strictement économique, certains secteurs d'activités rencontrent des difficultés à couvrir leur besoin en main d'œuvre. L'immigration est donc indispensable pour que les déficits chroniques de travailleurs ne brident pas la croissance économique.

Les freins

Quand le mot immigré est prononcé, la grande majorité des citoyens associent ce terme aux personnes originaires d'Afrique du nord en France, de Turquie en Allemagne, d'Amérique du sud en Espagne...

L'immigration est un sujet sensible, elle a une mauvaise image, en particulier dans les quinze premiers pays qui ont formé l'Union Européenne. Elle est, selon les pays, associée à l'insécurité, perçue comme un risque pour l'identité culturelle et, en temps de crise, comme un risque pour l'emploi.

La complexité

L'immigration, est un élément majeur pour la survie de l'Europe à long terme tout en couvrant les besoins à plus court terme de chaque pays.

La politique de l'immigration doit être un « win/win » entre le pays d'accueil et les intérêts des immigrés. **C'est pour cela qu'il faut mettre en place des mécanismes fondés sur la solidarité entre Etats membres en vue de partager les charges et la coordination de cette politique.**

L'Europe implique la libre circulation des personnes ; ce qui signifie qu'une personne munie d'un permis de travail obtenu en Espagne peut travailler en Allemagne.

Prenons l'exemple de l'Espagne, qui à l'initiative M. Zapatero en 2005, crée un précédent en Europe en régularisant massivement des "sans-papiers" afin de couvrir ses besoins de main d'œuvre. Cette mesure a valu au Premier Ministre, M Zapatero un flot de critiques de la part de ses homologues européens. L'effet « appel d'air » répondait à une nécessité pour le pays et rencontra peu d'objection nationale. Cependant, une approche cohérente et coordonnée en Europe est certainement préférable à une vision purement nationale, mais on ne peut s'empêcher de penser une réponse rapide à une situation spécifique.

En bref, le défi est:

- d'avoir une politique et des instruments coordonnés au niveau européens mais qui permettent de répondre aux besoins à court et moyen terme de chaque pays,
- de prioriser la mobilité du travail des "intracommunautaires"
- de considérer la libre circulation des personnes - **Gestion globale/réponse locale.**
- de planifier une immigration à la fois à long terme et à court et moyen : l'immigration à long terme vise une intégration, alors que celle à moyen ou court terme vise le retour au pays avec des acquis notamment professionnels
- d'éviter les erreurs du passé (en particulier en termes d'intégration) : par exemple une gestion mieux pensée de la politique de la ville
- de communiquer habilement afin de limiter les risques de blocage et de sanction (par le vote) par l'opinion publique.

En ce sens l'immigration est devenue un important volet du développement de la stratégie de Lisbonne.

¹ Taux de fécondité moyen pour les 27 pays de l'UE: 1.48 - année 2005 - source: Ined

2. Que devrait-être une politique commune de l'immigration?

Une politique qui se développe sur deux axes:

Une politique du long terme axée principalement sur l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Une immigration réussie : c'est un processus double entre le pays d'accueil d'une part et d'autre part une contribution accrue des immigrants eux-mêmes

Des pistes essentielles :

- un plan national pour la citoyenneté et l'intégration assortis de cours d'éducation civique,
- la maîtrise de la langue du pays d'accueil est un atout majeur vers l'intégration.
- des mesures liées à la jeunesse permettent d'ouvrir « dès la base de la vie sociale » un dialogue et donc une meilleure maîtrise de la diversité.
- L'évaluation des besoins de compétence à 5 ou 10 ans en tenant compte de divers paramètres dont le vieillissement de la population, la dénatalité, l'évolution des technologies et les nouvelles modifications de la division globale du travail. Ceci devant être fait dans des secteurs clefs visés par l'immigration, pour chacun des pays considérés.
- Offrir des formations à des immigrants issus sélections plurisectorielles et séjournant déjà sur notre territoire, mais uniquement dans des secteurs identifiés par leur manque, par exemple secteur de la santé (infirmières/infirmiers etc..).

Une politique commune dotée d'un cadre légal structuré

- conditions et procédures à suivre pour entrer et séjourner légalement dans l'UE. Quel sera leur statut juridique ;
- droits et règles auxquels ils devront se conformer afin de résider légalement dans un pays de l'UE, y compris à des fins d'exercice d'une activité salariée.
- des mécanismes de contrôle communs.

3. Comment gérer efficacement l'immigration et la mise en valeur du retour au pays d'origine?

Les mesures à mettre en place:

- L'immigration économique dans le cadre de la stratégie de Lisbonne doit répondre à des besoins identifiés dans le pays d'accueil, déterminer le volume d'admission et si possible associer les partenaires sociaux et les autorités régionales et locales
- Se rapprocher des autorités du pays d'origine afin de faciliter leur situation administrative au départ et favoriser un retour réussi pour la meilleure mise en valeur de leurs acquis.
- Garder, et si possible développer un lien administratif concret pour l'immigrant avec son pays pendant toute la durée du séjour à l'étranger. L'outil informatique est probablement le plus approprié à cette fin.

Ces mesures visent à orienter, dans la majorité des cas, vers un retour réussi au pays d'origine tout en conservant un droit à l'intégration dans le pays d'accueil pour certains d'entre eux.

4. Mesures spécifiques pour l'immigration en provenance des pays tiers :

L'UE doit travailler avec les pays partenaires sur les possibilités de mobilité légale, et éviter à ces pays la fuite de leurs cerveaux par des mesures qui favorisent un retour au pays d'origine. Les savoirs acquis par les ressortissants des pays tiers dans les pays de l'UE doivent être des contributions au développement de ces pays.

Ceci est particulièrement vrai pour les pays candidats à l'Union ou potentiellement candidats. Le renforcement de la coopération dans ce cadre spécifique est un élément essentiel du processus, afin de mettre en œuvre une responsabilité partagée.

Décourager les séjours illégaux en proposant des mesures légales comme :

- faire bénéficier de droits de résidence préférentiels pour une période déterminée
- inclure des dispositions relatives à la coordination en matière de sécurité sociale dans les accords d'association conclus entre les pays Etats membres de l'UE/Pays Tiers
- proposer la portabilité des droits sociaux acquis, comme par exemple par les transferts des droits à la retraite.

5. Pour une meilleure utilisation et cohérence des moyens :

- Coordonner tant les activités financées tant par des ressources communautaires que nationales pour une utilisation plus transparente, une mutualisation des actions afin d'éviter les doubles financements
- Mise en lumière du potentiel du programme européen « Solidarité et gestion des flux migratoires » (2007-2013) ;

- Mettre en place des mécanismes pour contrôler l'impact des mesures adoptées afin de procéder, si nécessaire, aux réajustements.

Des propositions:

1. **Organiser des partenariats** de mobilité et des stratégies avec des pays tiers (convention bilatérale mais cohérente avec celle des autres pays de l'UE) pour rendre les populations d'immigrants conscients qu'un retour sera pratiquement obligatoire. L'objectif final étant d'apporter leur savoir-faire pour contribuer au développement économique et social de leur pays d'origine. La gestion du retour est un élément majeur du processus.
2. **Instaurer des dialogues sectoriels** avec ces pays dont ceux qui sont concernés par la Politique Européenne de Voisinage pour répondre aux exigences de compétences du marché de l'emploi du pays d'accueil.
3. **Etablir des « profils d'immigration »** : ils rassembleront les informations nécessaires à une approche concrète de la gestion des migrations. La collecte de données dans les divers pays servira à détecter les besoins du marché du travail, les secteurs de pénurie de qualification. Il sera donc possible alors de lancer des programmes de rapprochement de l'offre et de la demande de main d'œuvre tant entre les Etats membres que les pays tiers.
4. S'assurer que **les ressources nécessaires** sont **disponibles et utilisées efficacement** dans le cadre des instruments financiers nationaux et communautaires. **Revoir périodiquement la clé de répartition des allocations.**
5. **Développer des indicateurs** afin d'évaluer la valeur ajoutée de la politique d'immigration pour le pays d'accueil.
6. **Communiquer aux citoyens sur les statistiques d'immigration** pourrait être un moyen pour le pays d'accueil d'engendrer une meilleure acceptation de la différence.
7. **Communiquer sur la valorisation des circuits légaux** auprès des pays d'origine et souligner les pénalités encourues en cas de non respect de la légalité.

Conclusion :

La détermination des droits et obligations fondamentaux des immigrants par le pays d'accueil d'une part, et d'autre part le respect et peut-être une certaine appropriation par ceux-ci des valeurs européennes seraient **le socle d'un meilleur partage d'identités multiples et évolutives de nos sociétés.**

**Une politique commune de l'immigration volontariste et régulée...
Un facteur puissant de développement économique et de cohésion sociale !**

IV/ Canevas de propositions

Notre marqueur « **social, démocrate et libre** » se décline sur les divers dossiers de politique européenne : économique et monétaire, justice et sécurité, relations économiques extérieures (défense à l'OMC, partenariat énergétique avec la Russie...), politique extérieure et sécurité (lutte contre la prolifération, le terrorisme, opérations de gestion de crise, Europe de la Défense...).

Il s'agit d'une volonté marquée de protéger, pour garantir l'exercice des libertés individuelles ou collectives, et des droits et devoirs qui s'y attachent. **Notre vision implique une politique volontariste et une redéfinition du rôle de l'état** (plus (+)de régulation et pas d'étatisation) pour un projet européen social, économique, équitable et durable.

La crise économique nous montre l'importance du développement des coopérations entre états mais aussi des coopérations entre les divers secteurs de l'économie. Il semble que nous soyons allés au bout des logiques de verticalités, que remettre le Citoyen au cœur de l'Europe et créer les conditions d'un nouvel essor économique imposent de faciliter les actions et les collaborations transversales.

1/ Une vision pour l'Europe de demain, retrouver le socle commun, rendre l'Europe au citoyen et rétablir un "esprit européen", avec plus de citoyenneté, de communication et plus de culture

- **c'est redonner l'Europe aux citoyens** (permettre au citoyen d'être à la fois national et européen)
- **avoir des fêtes communes (le 9 Mai) et des rencontres politiques communes**
- **c'est prendre conscience de son histoire, recevoir une éducation européenne**
Plus d'histoire, de géographie, d'éducation civique européenne, dans tous les cursus scolaires.
un parfait bilinguisme français/anglais avec des écoles multilingues, des cours en langues étrangères et pas seulement des cours de langue, Si le français reste la langue historique de l'Europe, l'anglais est, aujourd'hui, la langue véhiculaire.
- **c'est être informé de l'actualité européenne**
c'est faire descendre l'information européenne dans les foyers aux heures de grande écoute télévisée
- **c'est redonner confiance envers les institutions européennes**
La représentation populaire est le socle de toute démocratie ; le citoyen doit pouvoir sentir la force d'intervention de l'assemblée des élus...
Il y a non seulement une mission d'information plus vaste à faire aboutir, sur les succès européens et les actes en faveur du citoyen européen mais on peut aussi se poser la question de la pertinence de la réduction du nombre des Commissaires européens (de 27 à 18) !
- Une **charte fédératrice** fondée sur nos valeurs humanistes garantissant les libertés fondamentales et définissant les devoirs de tout état candidat basé notre socle commun européen.
- Un "moratoire" des élargissements peut faciliter l'avènement d'une véritable "identité européenne" essentielle à la cohésion politique appelée par les citoyens.

2/ Gouvernance et Intérêt général

Un état ferme, régulateur responsable et bienveillant et protecteur de l'intérêt général, (pas d'étatisation, de nationalisation)

Le service public

- Distinction des services marchands et non marchands
- **Un Etat régulateur** neutre garant **ferme** et actif des principes d'intérêts généraux, concilier régulation et concurrence
- Une pratique française exportable avec succès

Une Europe est garante de l'intérêt général et de l'évolution de notre environnement.

- **la France comme le Nouveau Centre doivent encourager toutes ces initiatives communes**
- **Recherche et coopérations financières à long terme**, (R&D et investissements structurels ; construire les centrales de captage et de stockage du CO2)
- **Définir avec nos partenaires EU le cadre juridique pour le stockage du CO2 dans les formations géologiques en Europe.**
- **Continuer à développer** une indispensable pratique écologique responsable,

Une impulsion indispensable de l'état

- La crise économique nous démontre l'importance d'un **état régulateur** à tous les niveaux de l'économie, il faut donc poursuivre les efforts tant avec les représentations régionales ou locales de l'Etat qu'au niveau européen où il doit avoir conscience de pouvoir être aussi un négociateur actif.

3/Guerre économique et Défense

Une Europe fer de lance de la régulation mondiale (La crise nous conforte dans ces objectifs.)

- **Créer nos normes européennes** ; une nécessité pour faciliter le développement à long terme des entreprises et motiver un marché offensif.
- **Une structure collective européenne** qui traite en commun, les normes environnementales, sociales ou techniques afin de favoriser la compétitivité de nos entreprises
- Préparer en amont les vraies conditions du marché (du politique et non du doctrinaire)
- **Un lobbying français et européen**, investir les lieux de pouvoir clés et proposer
- Elaborer un dialogue politique fin avec ces nouveaux partenaires
- S'appuyer sur les grands pays émergents et aussi l'Eurogroup.
- Favoriser la coopération entre blocs
- Attirer à nouveau les élites mondiales, regagner de l'influence dans les pays de l'Est
- Avoir un discours Européen sur le déliement des aides
- **Une charte de principes fondamentaux de l'économie au niveau mondial** afin de remettre de la politique dans l'économie et d'instaurer des principes de fonctionnement, rétablir le contrôle des flux, servir l'aide au développement et construire de vrais projets
- **Etablir les priorités industrielles du futur** avant de créer des fonds souverains, ne pas laisser filer les technologies sensibles
- **Créer un organisme de contrôle des investissements étrangers** et réguler les fonds privés
- **L'intervention des Etats** dans le fonctionnement des banques, un rôle de régulateur
- Rationaliser les aides aux PME

Les moyens d'une vraie politique de Défense européenne et d'une diplomatie indépendante :

Une Europe capable défendre ses intérêts. Une troisième voie entre la Russie, les USA et les grands blocs
Un vrai esprit de défense, des moyens pour assurer sa défense et le maintien de la compétitivité du secteur

La mise en place

- d'une véritable politique commune d'armements, aujourd'hui absente (renforcement des capacités civiles militaires navales ...),
- d'une obligation de « sécurité d'approvisionnement » européenne, (garantie de Commandes, comme pratiquée par le DoD américain),
- d'une harmonisation des systèmes en vigueur, c'est un esprit de défausse qui domine l'Europe...
- de la standardisation de normes communes (surveillance aux frontières, pour compléter le Système d'Information Schengen et permettre une coopération pleine et entière des forces militaires et de police sur leurs opérations) et garantissant la réduction des coûts d'approvisionnement,
- d'études ou enquêtes concernant les modalités du contrôle futur des investissements étrangers dans les entreprises stratégiques en matière de défense, en s'intéressant tout particulièrement aux solutions garantissant la compétitivité et sécurité d'approvisionnement au niveau européen, sans incidence aucune sur les intérêts de sécurité des États membres,
- de **coopérations actives de Sécurité avec les pays voisins de l'UE** et des collaborations qui comme « Union pour la Méditerranée », visent tant à l'amélioration des relations de l'UE avec ses voisins de l'Afrique du nord et du Moyen-Orient, qu'à la surveillance du trafic maritime, la protection de l'environnement marin et la recherche marine.
- d'un soutien des secteurs stratégiques de haute technologie comme l'aérospatiale (secteur souverain) une industrie duale, à la fois civile et militaire, (concurrence, contrainte du développement durable...),
- d'un soutien à l'industrie aéronautique européenne et préserver ce secteur hautement stratégique par les diverses formes d'aides en R&D et R&T.
- de liens entre des acteurs publics et privés concernés (pour une meilleure visibilité des marchés).

La création d'un marché de défense européen reconnaissant l'importance d'une base industrielle technologique et de défense européenne apparaît comme une condition d'une compétition équitable avec les différents concurrents de ce secteur.

Cette démarche pourrait s'insérer dans un premier temps dans le cadre de **coopérations renforcées portées par une conscience claire des nouveaux enjeux de ce secteur et un volontarisme affirmé**

4/ Les bonnes pratiques de l'économie et du développement

Des réglementations, des pratiques économiques saines pour un développement économique garant de l'emploi. Recherche, innovation, coopérations européennes et locales, transparence, développement local et sectoriel s'appliquent autant à l'agriculture qu'à l'industrie ; ils sont les conditions de la nouvelle économie de demain.

Des propositions structurantes face à la crise bancaire

Une économie doit s'appuyer sur des investissements réalisés sur le long terme et créateurs de richesses et d'emplois.

- Proposer la réhabilitation de cet esprit de développement sur le long terme
- Contrôle de la titrisation et des risques bancaires (conservation d'une partie des risques par la banque, contrôle global et détaillé par un administrateur indépendant au CA)
- Contrôle des activités de « hedge funds »
- Intégrer les risques pris par ces dernières dans leur ratios globaux, et surpondérer le ratio de fonds propres de la banque nécessaire pour accorder de tels prêts (par exemple, porter le ratio habituel de 8% pour les prêts classiques à 12 ou 15% pour les prêts accordés à des hedge funds).
- Suppression des normes comptables basées sur le court terme ; la comptabilisation des actifs immobilisés devrait donc être faite sur des bases de moyen terme, par exemple tous les deux ans en évaluation glissante.
- Interdiction de la vente à découvert
- Création d'une Commission Bancaire Européenne
- Les agences de notation sur le territoire européen et les filiales d'agences ayant leur siège hors de l'Union doivent être placées sous la tutelle de l'Autorité des Marchés Financiers de chaque Etat membre,

Ces mesures présentent l'avantage de respecter la liberté du commerce et de l'industrie, à laquelle nous sommes particulièrement attachés, tout en assurant également aux épargnants et aux consommateurs une garantie de sécurité bancaire qui fait défaut aujourd'hui aux Etats-Unis.

Les nouvelles normes doivent être efficaces, simples, claires et facilement applicables ; l'introduction de normes complexes peut entraîner des surcoûts pour les entreprises et les mettre en difficulté par rapport à leurs concurrents.

C'est seulement ainsi que seront retrouvées la liquidité des banques, leur capacité à alimenter les circuits économiques, et leur solvabilité, c'est-à-dire leur aptitude à soutenir un niveau de risque raisonnable et maîtrisé.

Un small business act décloisonné, une garantie d'emploi (à compléter par Valérie Sachs)

Travailler à soutenir le tissu médian de toute l'activité économique dans tous les secteurs (agricole, industriel ou celui des services), entre autres, en

- créant les conditions locales de développement économique et d'épanouissement du citoyen dans un environnement humain (accès à l'emploi, aux aides, aux nouvelles technologies, aux services, à l'éducation ...)
- soutenant les entreprises à atteindre la taille critique leur permettant d'être offensive sur les marchés locaux et extérieurs
- permettant une forte compétitivité de l'activité par le maintien d'un haut niveau dans la R & D et l'innovation
- allant au-delà du simple principe de « pôle de compétitivité » en décloisonnant, en créant des synergies fortes entre les offres locales et européennes, publiques et privées.
- en favorisant le rôle d'un état régulateur (normes, pratiques, facilitations, ...) offrant les mêmes chances à tous, dans un marché concurrentiel ardu.

La crise actuelle nous montre la voie d'un nouveau développement économique et durable avec moins d'état mais de vraies réglementations soutenant la recherche, l'emploi, les marchés, la libre entreprise ou l'initiative humaine.

Notre esprit « **social, démocrate et libre** » nous permet de concevoir une vraie réponse aux inquiétudes économiques actuelles avec un plan pour l'emploi sur la durée en profitant des avantages du SBA européen mais en adaptant notre offre à nos spécificités françaises.

Même si un SBA Européen est en cours de validation à Bruxelles, nous nous posons la question d'une terminologie plus globale qui serait propre au NC

La PAC

Face à la crise alimentaire

- Se doter d'une politique européenne d'organisation des productions afin d'assurer la sécurité des approvisionnements. (la fiscalité évolutive, préférence communautaire)
- Lancer des initiatives pour lutter contre la faim, par l'aide à l'implantation de structures européennes dans les pays du Tiers Monde en vue de développer leur agriculture.
- L'élaboration d'un cahier des charges international sur l'éthique
- Des stratégies alimentaires nationales
- Des P.A.C. régionales.
- Continuer la mise en œuvre d'accords avec les pays nécessitant un soutien d'urgence alimentaire sur les conditions des aides alimentaires accordées par l'UE

Sécurité sanitaire et concurrence

- Préservation de l'application des règles sanitaires mais accélération des processus de gestion des dossiers.
- Développer au maximum la traçabilité des produits alimentaires (confiance du citoyen),
- Lancer une étude d'impact autour des questions Viande et OGM
- Poursuivre la restructuration des marchés et des filières
- Mettre en œuvre des outils de régulation sur ces marchés,
- Financer le développement des réseaux de transformation et aussi distribution nationaux et intra-européens de produits biologiques et de produits de l'agriculture durable. Ceci devrait aboutir à une moindre utilisation de méthodes phytosanitaires.

L'agriculture européenne un enjeu économique capital dans un nouvel environnement mondial.

- Le développement des PME liées à l'agriculture, peut être avec des aides fiscales, pour leur permettre de poursuivre la production et la commercialisation de produits de qualité.
- Une politique d'aide au crédit à l'industrie agro-alimentaire en cas de crise provoquée par des hausses excessives de cours des matières premières.
- Le maintien du tissu social dans les zones rurales.
- La révision des modalités d'attribution des aides directes de la PAC. Depuis 2003, (attribution peu pénalisante en matière environnementale)
- La mise en commun, désormais nécessaire, des structures de recherche agronomique au niveau européen, permettant de renforcer à la fois la compétitivité et l'excellence environnementale de notre agriculture.
- Soutenir la volonté du Conseil et de la Commission de simplifier le cadre réglementaire européen des aspects environnementaux de l'agriculture et envisager par la suite une révision des modalités d'application nationale
- Sortir l'agriculture du champ de l'OMC

L'EER « Recherche et Innovation »

La recherche et l'innovation sont des facteurs fondamentaux du maintien des avances et de la performance européenne. La France ne peut laisser ce qui fut un de ces domaines d'excellence se noyer dans l'incompétence organisationnelle et structurelle. Cet enjeu français et européen est essentiel à toute politique de développement cohérent que doit prôner le Nouveau Centre.

Notre vision

- Un espace de liberté, d'initiative, de créativité et de solidarité, dédié à la recherche scientifique et technique.
- Interaction et échange des acteurs, publics et privés, (trajectoires technologiques du développement durable)
- Une nouvelle géographie humaine (**nouvelle économie mondiale du savoir**).
- De pôles d'excellence de classe mondiale, unissant recherche, formation et innovation, formant les nœuds de nouveaux réseaux fondés sur la complémentarité des moyens et des compétences, permettant une spécialisation, dans la diversité, des régions.
- S'engager à donner la priorité à l'enseignement supérieur, avec l'introduction de la sélection et de la compétitivité comme une marque d'excellence

Une recherche enracinée dans la société européenne et répondant à ses besoins et à ses ambitions dans une économie mondiale concurrentielle (les réponses aux attentes évolutives des populations et des entreprises, un rôle croissant dans le développement des politiques sectorielles communes de l'Union)

La confiance mutuelle entre la société et la communauté scientifique est fondée sur des principes clairs

- des études d'impact préalables objectives;
- une information et une évaluation transparentes des résultats;
- la consultation des parties prenantes et des groupes de citoyens lors de la définition et de la mise en œuvre des activités de recherche publiques.

Une plateforme européenne de transactions et d'échanges pour tous les acteurs de la science, de la technologie et de l'innovation (STI)

- Coordination et coopération
- Un cadre commun de référence, d'orientation et de régulation
- Une spécialisation territoriale d'excellence (centres d'excellence reliés entre eux) et grâce, simultanément, à des mises en réseau exploitant les complémentarités,
- Un réseau multipolaire, l'EER est une plateforme de connaissance de rang mondial donnant accès à des services cruciaux, au cœur des réseaux mondiaux
- Parler d'une seule voix dans les forums internationaux et avec ses partenaires,

La liberté de circulation et l'accès à un vaste espace de possibilités et de services

- Libre circulation des chercheurs, des savoirs et des technologies, dans le respect des exigences de compétitivité.
- Un marché unique du travail, des conditions de travail attrayantes en Europe
- Prospective et évaluations régulières menées de façon indépendante à l'échelle mondiale,
- La construction d'un système européen de gestion des connaissances est achevée.
- Complète autonomie (stratégique, financière et de gestion) au sein de l'EER, de toutes les institutions de recherche (universités, centres de recherche publics et privés, organismes philanthropiques) leur permettant de nouer des partenariats durables entre eux et avec les entreprises.
- Un marché unique des prestations de recherche sous contrat et la création de « communautés de recherche virtuelles »,
- Les entreprises sont incitées à innover et à investir en Europe, par un marché unique de biens et de services
- L'entrée en vigueur du brevet communautaire.

Des moyens et des incitations nécessaires face aux défis mondiaux, s'imposer au meilleur niveau mondial

- Organiser, coordonner et « benchmarker » la recherche Européenne
- Les politiques et les programmes de recherche et d'innovation sont élaborés conjointement par la Communauté, les Etats membres et les Etats associés.
- Une partie substantielle des financements publics de la recherche est allouée par une mise en concurrence ouverte au sein de l'EER,
- La solidarité nécessaire est assurée au sein de l'EER par le soutien au développement des capacités S&T au travers de la politique de cohésion,
- Une part significative de fonds est allouée en faveur de recherches non finalisées par le Conseil européen de la recherche qui est ouvert aux propositions des chercheurs individuels comme à des équipes.
- Les entreprises industrielles ou de services s'engagent dans des partenariats leur offrant une recherche répondant à leurs attentes et pouvant bénéficier d'incitations publiques, notamment dans le cadre d'Eurêka et des initiatives technologiques conjointes.
- Faire de la Recherche Translationnelle et de la Recherche & Développement une priorité de l'UE. Elle engage de façon cruciale la construction d'une société de connaissance et la survie même de notre Sécurité Sociale étant entendu que la R&D garantie à terme l'équilibre des soins et donc la rationalité des coûts.

Sécurité sanitaire, R&D, cohésion sociale et sécurité sociale sont liées

5/ Notre Europe Sociale

Notre Europe est avant tout un projet de société dédié à l'épanouissement du citoyen et protégé par des mesures qui visent à l'indépendance d'une Europe puissance autour des valeurs fondamentales de la démocratie « **Social, économique, liberté et humanisme** »

Il faut coaliser les hommes pas les états

Nous devons nourrir l'esprit européen par un vrai programme d'éducation, d'information et de culture pour que tout citoyen se sente naturellement intégré dans un processus actif et attractif afin que la démocratie européenne prenne un sens fort pour chacun.

En cette période de crise, l'activité économique et l'emploi sont le nerf de la guerre et les solidarités ne peuvent se créer que si l'activité est maintenue sur place par le renforcement du tissu des PME et donc il faut tout faire pour favoriser toutes les initiatives citoyennes.

Le SBA français ou européen devient l'outil essentiel de création et de pérennité de l'activité humaine France et en Europe impliquant entre autres :

- une mobilité accrue des jeunes et des travailleurs,
- une communicabilité indispensable (média et pratique des langues),
- une harmonisation du statut conjugal (cf Lamassoure à Epaignes),
- une harmonisation des règles du travail,
- la mise en valeur du syndicalisme transeuropéen
- le maintien d'un haut niveau de R&D (développement économique et qualité sanitaire)
- la garantie de l'emploi
- des entreprises proactives et agressives sur les marchés
- une activité humaine prospère et des échanges facilités
- la sécurisation des pratiques par le rôle régulateur de l'Etat
- des services d'intérêt général maintenus
- le développement des solidarités

Une politique de l'immigration « win/win » entre le pays d'accueil et les intérêts des immigrés.

- Mettre en place des mécanismes fondés sur la solidarité entre Etats membres en vue de partager les charges et la coordination de cette politique.
- Organiser des partenariats de mobilité et des stratégies avec des pays tiers (convention bilatérale cohérente)
- Instaurer des dialogues sectoriels avec ces pays dont ceux qui sont concernés par la Politique Européenne de Voisinage pour répondre aux exigences de compétences du marché de l'emploi du pays d'accueil.
- Etablir des « profils d'immigration » une approche concrète de la gestion des migrations.
- S'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles et utilisées efficacement et Revoir périodiquement la clé de répartition des allocations.
- Développer des indicateurs
- Communiquer aux citoyens sur les statistiques d'immigration pour une meilleure acceptation de la différence.
- Communiquer sur la valorisation des circuits légaux

Nous ne ferons jamais de socialisme mais nous devons travailler à créer les conditions du développement social et économique tant en France qu'au niveau européen. **Le Nouveau Centre** a la capacité et la légitimité à être le moteur de cette vision de l'Europe.

Notre Europe est pleinement celle d'une économie libre et raisonnée ou toute régulation va dans le sens de l'intérêt général et tend au développement durable.

Notre volonté de redéfinition du rôle de l'Etat est indispensable à la mise en œuvre du projet car nous souhaitons le voir véritablement agir très en amont des processus de décision (lobbying, IE) en Europe afin de permettre l'émergence de **l'Europe puissance capable de défendre ses intérêts**, le développement de fortes coopérations avec les états (**économie, défense et solidarités**), une meilleure approche des subsidiarités et ainsi faciliter les échanges économiques.

6/quelques éléments de discussion

- **Nos autres marqueurs ?** « l'Etat un régulateur neutre, ferme, actif et bienveillant » « un SBA ou assimilé pour une économie ouverte et raisonnée » pour accompagner le fait que nous sommes « LIBRES ». ???
 - Nous ne sommes pas favorables à un impôt européen, surtout en période de crise, car il apparaîtrait comme une punition au lieu d'apparaître comme une solidarité.
 - L'harmonisation de la fiscalité personnelle ou de la TVA, nous semble impossible ; trop de disparités entre les états membres. Peut-être quelques pistes sur la fiscalité des entreprises ???
 - Nous n'avons pas d'expertise sur l'espace judiciaire européen, si ce n'est qu'il faut renforcer toutes les coopérations entre états.
-

Quelques éléments du fonctionnement actuel de nos Institutions européennes

Tiré du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne :

Article 3. l'Union dispose d'une compétence exclusive dans les domaines suivants:

- a) l'union douanière;
- b) l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur;
- c) la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro;
- d) la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche;
- e) la politique commerciale commune.

L'Union dispose également d'une compétence exclusive pour la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union, ou est nécessaire pour lui permettre d'exercer sa compétence interne, ou dans la mesure où elle est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.

Article 4. l'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque les traités lui attribuent une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles 3 et 6.

Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants:

- a) le marché intérieur;
- b) la politique sociale, pour les aspects définis dans le présent traité;
- c) la cohésion économique, sociale et territoriale;
- d) l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer;
- e) l'environnement;
- f) la protection des consommateurs;
- g) les transports;
- h) les réseaux transeuropéens;
- i) l'énergie;
- j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
- k) les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans le présent traité.

Dans les domaines de la recherche, du développement technologique et de l'espace, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions, notamment pour définir et mettre en œuvre des programmes, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions et une politique commune, sans que l'exercice de cette compétence ne puisse avoir pour effet d'empêcher les États membres d'exercer la leur.

Article 5. les États membres coordonnent leurs politiques économiques au sein de l'Union. À cette fin, le Conseil adopte des mesures, notamment les grandes orientations de ces politiques.

Des dispositions particulières s'appliquent aux États membres dont la monnaie est l'euro.

L'Union prend des mesures pour assurer la coordination des politiques de l'emploi des États membres, notamment en définissant les lignes directrices de ces politiques.

L'Union peut prendre des initiatives pour assurer la coordination des politiques sociales des États membres.

Article 6. l'Union dispose d'une compétence pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne:

- a) la protection et l'amélioration de la santé humaine;
- b) l'industrie;
- c) la culture;
- d) le tourisme;
- e) l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- f) la protection civile;
- g) la coopération administrative.

Concernant les structures gouvernementales :

Le centre décisionnel se partage entre la Commission, le Conseil et le Parlement. Plus précisément : la Commission fait la **proposition**, le Conseil intervient selon deux processus :

1^{er} processus : le Conseil dispose d'un pouvoir de décision seul : exemple politique de sécurité commune PESC : l'acte est acquis , avec ou sans accord du Parlement ;

2^{ème} processus (=80% des décisions)= procédure de codécision avec le Parlement depuis le traité de Maastricht : la Commission fait un projet de décision, avis positif du Conseil, si le Parlement est d'accord, cela devient une décision (acte législatif), si le Parlement n'est pas d'accord, il y a une négociation entre Conseil et Parlement jusqu' 'à un accord entre les deux (= acte législatif) ; si il y a finalement un désaccord, il n'y a rien !

Le fonctionnement actuel entre états s'articule autour du principe de la subsidiarité.

Les Français sont préoccupés par la hausse importante observée sur les marchés pétroliers, avec un quasi doublement du cours du baril en un an, et ses conséquences sur l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Le **Nouveau Centre** estime que cette situation traduit tout simplement une nouvelle orientation de la croissance économique qui modifiera sans aucun doute nos habitudes de consommation dans les mois et les années à venir.

Des premières crises politiques.....

Il faut se souvenir, en effet, que la « crise » pétrolière actuelle n'est pas la première et, à partir de 1970, certains pays producteurs ont commencé à prendre conscience qu'il fallait raisonner sur le long terme en essayant d'obtenir de meilleurs revenus auprès des compagnies pétrolières. Ainsi, en 1974, on a observé comme aujourd'hui une dévaluation du dollar qui a conduit le prix du brut de 3 à 13 dollars et, en 1979, la révolution iranienne a provoqué un nouveau choc qui a porté le prix du baril à 40 dollars en 1981.

.....à l'émergence d'une réelle crise économique.....

Depuis 2002, on assiste de nouveau à une hausse rapide des cours mais, à la différence des années 70, il s'agit d'un phénomène qui n'est pas politique mais essentiellement économique que l'on peut expliquer par les quatre principaux facteurs suivants :

- la hausse de la demande provenant des pays en développement rapide, et plus particulièrement de la Chine. Le monde consommait 60 millions de barils par jour à la fin des années 70, alors que l'on en consomme 87 millions aujourd'hui.
- l'épuisement des réserves de certaines régions, comme celles de la Mer du Nord qui ont été exploitées très intensivement
- les investissements insuffisants réalisés au cours de la décennie précédente, y compris dans le secteur du raffinage, en raison d'un prix du pétrole trop faible pour que ces investissements soient rentables.
- le peu d'empressement des pays membres de l'OPEP pour accroître leur production avec un dollar qui s'affaiblit régulièrement

Dans ce contexte, il faut bien reconnaître que la plupart des pays industrialisés n'ont pas mesuré la rapidité des changements intervenus et se trouvent confrontés aux deux problèmes majeurs qui en résultent :

- le nombre de véhicules vendus en Chine et dans les autres pays émergents va s'accroître, et probablement avec une intensité largement supérieure à celle de la hausse attendue de la production pétrolière
- la mise en exploitation de nouveaux gisements nécessitera beaucoup plus de temps et de capitaux, en raison du fait que les réserves sont de plus en plus profondes et techniquement plus complexes à raffiner. Celles-ci ne seront pas suffisantes pour satisfaire les besoins de la population mondiale quel que soit le moment où l'on atteindra le niveau de production maximale de l'ensemble des sites existant sur la planète.

.....ouvrant définitivement la voie du développement durable pour les générations futures....

Pour faire face à une telle situation, il faut d'abord prendre conscience que l'humanité est actuellement en présence de changements fondamentaux de civilisation et de croissance économique.

Compte tenu de la rapidité des évolutions en cours, il est important de prendre des initiatives pour résoudre des problèmes à la fois de court terme mais aussi de moyen et de long terme.

En ce qui concerne le court terme, le **Nouveau Centre** aura toujours le souci de faire jouer la **solidarité nationale** au bénéfice de ceux qui sont le plus fragilisés par ces changements.

L'instrument le plus évoqué actuellement est évidemment la fiscalité, et la pression se fait de plus en plus forte pour une réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Mais la TIPP est un droit d'accise, c'est-à-dire que cet impôt est perçu sur les volumes de carburant ou de combustible de chauffage, et non pas sur le prix de vente de ces produits énergétiques, ce qui signifie que les recettes de la TIPP ne sont pas impactées par la hausse des prix du pétrole.

Cet impôt rapporte environ 25 milliards €, dont 18,8 milliards € restent au budget de l'Etat tandis que le solde est versé aux Régions avec possibilité pour elles d'en moduler le taux dans une faible mesure (environ 1% du prix à la pompe).

La TIPP occupe la 4^e place des recettes de l'Etat, derrière la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. La TIPP et la TVA ont représenté jusqu'à 80% du prix d'un litre de « super » alors qu'ils ne représentaient plus que 60% en 2007.

Le **Nouveau Centre** a toujours souligné l'importance qu'il attache à la réduction du déficit public.

Il n'apparaît donc pas de bonne gestion de réduire la part de la TIPP dans les recettes du Budget de l'Etat, et cela d'autant moins que, d'une part, cet impôt est resté stable depuis plusieurs années compte tenu des efforts accomplis pour réduire les volumes de consommation d'énergie, et que, d'autre part, il s'agit bien d'une « écotaxe » ayant pour objectif d'inciter les usagers à rechercher des substituts au pétrole (véhicules électriques....) Or, cette recherche d'économies n'est pas uniforme puisqu'on a constaté en 2007 des différences très sensibles selon les secteurs : la consommation d'énergie a diminué de 1,7% dans l'industrie, elle est restée stable dans l'habitat et les bureaux, alors qu'elle s'est accélérée de 1,5% dans les transports.

En revanche, des recettes supplémentaires sont obtenues avec la TVA qui est impactée favorablement en valeur par la hausse des prix du pétrole. Une partie de ces recettes supplémentaires pourrait être utilisée à titre provisoire et exceptionnel pour alléger les difficultés des entreprises dont les charges sont susceptibles de mettre en péril l'emploi à court terme. Mais **cette mesure de solidarité devrait être accordée à la seule condition que son bénéficiaire l'utilise en tout ou partie pour moderniser son outil de travail** afin de réduire le plus possible l'astreinte pétrolière.

Le **Nouveau Centre** estime, en effet, que l'équilibre doit être respecté entre l'effort de soutien de la collectivité et celui fourni par chaque entreprise ou citoyen au bénéfice de cette collectivité, réconciliant ainsi l'économie et la solidarité.

Cependant, une telle mesure ne peut être prise qu'au niveau européen et nécessitera, comme toute mesure fiscale, l'accord de tous les membres de l'Union.

Le **Nouveau Centre** a en outre la conviction que des mesures ponctuelles et de court terme ne peuvent en aucune façon régler les problèmes liés au pétrole, et nous pensons que la réduction tendancielle de cette source d'énergie doit être l'occasion de rappeler nos objectifs clairs :

- réduire drastiquement notre consommation d'énergie importée
- modifier nos sources d'approvisionnement et favoriser les moyens de transport utilisant l'électricité ou toute autre énergie préservant l'environnement
- développer le fret fluvial et ferroviaire
- rétablir la priorité des financements publics en faveur des transports en commun.

Le **Nouveau Centre**, fondamentalement européen, pense que c'est au niveau de l'Union que les problèmes de l'énergie pourront et devront être résolus, et il soutient les priorités fixées par la Présidence française de l'Union européenne que sont la sécurité du continent en matière d'approvisionnement énergétique et la progression de l'Europe du développement durable et de l'innovation.

Le **Nouveau Centre** est convaincu qu'il est plus que temps de saisir la conjonction de la crise pétrolière actuelle et de la Présidence française de l'Union pour bâtir une véritable politique

Comme nous vous l'avions annoncé, APCO s'est associé au quotidien gratuit METRO le temps de la Présidence européenne afin de mieux comprendre la vision concrète des citoyens français sur la politique pilotée de Bruxelles.

En cette veille de 14 juillet et alors que l'actualité française est riche dans ce domaine, nous avons décidé de commencer ce passage en revue des priorités de la Présidence française de l'Union européenne par la Défense.

Cinq questions ont été posées à plus de 1000 personnes formant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus dans le cadre du Baromètre APCO METRO réalisé par Opinion Way.

Voici en avant-première les résultats de cette première vague dont vous pouvez retrouver les données complètes sur notre site www.apcoworldwide.com

Nous avons souhaité poser 5 questions aux personnes interrogées :

1. Avez-vous entendu parler de la politique européenne en matière de sécurité et de défense ? De quoi avez-vous entendu parler dans ce domaine ?
2. Etes-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt opposé ou tout à fait opposé à une politique de défense commune de l'Union européenne ?
3. Pensez-vous que dans les 5 ans à venir, l'Union européenne aura une politique de défense commune ?
4. Pensez-vous qu'une politique de défense de l'Union européenne dans se faire dans le cadre ou en dehors de l'OTAN ?
5. La mise en place d'une politique européenne commune de défense est-elle un moyen très efficace, assez efficace, peu efficace ou pas efficace du tout de renforcer l'attachement des Européens à la construction européenne ?

Au-delà de certains résultats attendus comme :

- Le fait que la défense est, au regard des trois autres priorités de la Présidence française – Changement climatique et énergie, Immigration et refonte de la Politique Agricole Commune – la priorité la moins saillante aux yeux des français avec 25% qui la jugent prioritaire et 62% importante mais pas prioritaire.
- Le fait que les sympathisants de droite sont plus sensibles (31%) que les sympathisant de gauche (19%) ... mais légèrement moins que ceux du MoDem (33%) ... à la question de la défense.

Les réponses nous offrent quelques surprises :

- Tout d'abord l'existence connue d'une politique européenne de défense et de sécurité : 11% disent savoir précisément ce dont il s'agit et 68% en ont entendu parlé sans savoir précisément ce dont il s'agit.

Interrogés plus précisément sur ce qu'ils savent de cette politique européenne de défense et de sécurité, les Français déclarent en avoir entendu parler et savoir précisément ce dont il s'agit citent : une force militaire commune, la coopération franco-allemande – que nous étudierons plus en détail prochainement alors que la question se pose d'une alliance politique renforcée avec les Britanniques -, les interventions communes à l'étranger, la coopération des services de police et brigades anti-terroristes, des services de douane et de renseignement, la représentation unique des intérêts diplomatiques européens et de sa stratégie de défense par un Ministre des Affaires étrangères ainsi que sa rivalité / complémentarité avec l'OTAN.

- Malgré cette vision large et ambitieuse de la politique européenne de défense et de sécurité, 90% des personnes interrogées se disent très favorables (26%) ou plutôt favorables (64%) à celle-ci.
- Sur la question de l'intégration de la politique européenne dans le cadre de l'OTAN, les opinions sont très partagées (48% pour et 51% contre) avec un surprenant faible taux de « ne sait pas » (1%) prouvant que les Français s'intéressent et ont un avis sur cette question.
- Cette tendance se confirme par un bon 75% qui considèrent qu'une telle politique au niveau européen pourrait permettre de renforcer efficacement l'attachement des citoyens européens à la construction de l'Europe.

Si les questions européennes de défense sont comprises, si les Français sont favorables à une politique européenne dans ce domaine, pourquoi une vision très souvent négative de l'Union européenne ? La réponse

est peut-être celle de son efficacité : 50% seulement pensent que l'Union européenne aura une politique de défense commune dans 5 ans dont 4% répondent « tout à fait » contre 46% « plutôt ».

Une Union européenne dont les priorités sont comprises au moins d'une minorité mais dont le rôle et l'action semblent peu visibles ? Nous continuerons de suivre cette question au travers des différentes priorités de la Présidence française de l'Union Européenne. Prochaine édition : septembre 2008 puisque METRO ne paraît pas pendant l'été.

Comme toujours, commentaires et questions sont les bienvenus (pmaze@apcoworldwide.com) D'ici là nous vous souhaitons un excellent 14 juillet et de très belles vacances à ceux qui partent,

L'équipe d'APCO worldwide en France

COMMUNICATION DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS «Think Small First»: Priorité aux PME Un «Small Business Act» pour l'Europe {SEC(2008) 2101 2102} | **Bruxelles, le 25.Juin.2008** – COM (2008) 394 final –

1. INTRODUCTION

Aujourd'hui, la gestion du passage vers une économie de la connaissance représente un défi essentiel pour l'Union européenne. La réussite de ce passage garantira la compétitivité et le dynamisme d'une économie qui proposera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et assurera un niveau plus élevé de cohésion sociale.

Les entrepreneurs dynamiques sont particulièrement bien placés pour tirer profit de la mondialisation et de l'accélération du changement technologique. Aussi notre capacité à valoriser le potentiel de croissance et d'innovation des petites et moyennes entreprises (PME) sera-t-elle décisive pour la prospérité future de l'Union. Dans un paysage mondial en pleine mutation, caractérisé par des changements structurels permanents et un renforcement des pressions concurrentielles, les PME jouent un rôle plus important encore dans notre société en tant que créateurs d'emplois et d'acteurs clés de la prospérité des collectivités locales et régionales. Des PME pleines de vie rendront l'Europe plus robuste et lui permettront de faire face aux incertitudes résultant de la mondialisation.

C'est la raison pour laquelle l'Union a fermement mis l'accent sur les besoins des PME dans la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi, notamment depuis 2005, année qui a vu la mise en oeuvre de l'approche de partenariat [1], couronnée de résultats tangibles. Le moment est venu d'ancrer une fois pour toutes les besoins des PME parmi les priorités de la politique de l'UE et de donner corps à la vision qu'avaient les chefs d'État et de gouvernement de l'UE en l'an 2000: offrir le meilleur environnement au monde aux PME [2].

Les PME opèrent dans des environnements nationaux et locaux très différents et sont elles-mêmes de nature très variée (puisque l'on y trouve des entreprises artisanales, des microentreprises, des entreprises familiales et des entreprises d'économie sociale). Les politiques visant à répondre aux besoins des PME doivent donc pleinement tenir compte de cette diversité et respecter intégralement le principe de subsidiarité.

2. LA POLITIQUE DES PME DE L'UNION EUROPÉENNE DOIT RÉUSSIR UNE PERCÉE DÉCISIVE

La révision à mi-parcours de la politique moderne des PME[3], qui a eu lieu de 2005 à 2007, a montré que tant les États membres que l'Union ont progressé dans la mise en place d'un environnement commercial plus favorable aux PME. La Commission a accompli de réels efforts pour supprimer les charges administratives inutiles à l'intention des PME et a largement renforcé la place accordée à ces dernières dans les principaux programmes d'aide de l'UE pour la période 2007-2013. Les États membres ont sensiblement amélioré l'environnement commercial des PME, en s'inspirant des meilleures pratiques échangées dans le contexte de la Charte européenne des petites et moyennes entreprises, approuvée à Feira en 2000, et en mettant en oeuvre les conclusions du Conseil européen du printemps 2006, par exemple en créant des guichets uniques pour l'enregistrement des entreprises et en réduisant les délais et le coût de la constitution d'une société.

En outre, la stratégie de l'UE en faveur d'une meilleure réglementation [4] revêt une importance fondamentale pour les PME, qui bénéficieront considérablement de la modernisation et de la simplification de la législation existante de l'Union, ainsi que de l'ambitieux programme prévoyant, d'ici à 2012, une réduction de 25 % des charges administratives résultant de cette législation.

Malgré les progrès encourageants qui ont été accomplis, l'Union devra encore prendre d'autres mesures importantes pour que le potentiel des PME puisse être pleinement exploité [5]. En général, les PME de l'Union européenne ont une productivité plus faible et une croissance plus lente que celles affichées par les PME des États-Unis. Dans ce dernier pays, les entreprises survivantes accroissent en moyenne leurs effectifs de 60 % au cours de leurs sept premières années d'existence, alors qu'en Europe, la progression n'est que 10 à 20 %.

Les PME doivent toujours faire face à des dysfonctionnements du marché qui détériorent leur contexte opérationnel, de même qu'elles se trouvent en concurrence avec d'autres acteurs dans des domaines tels que le financement (notamment lorsqu'il s'agit de capital-risque), la recherche, l'innovation et l'environnement. C'est ainsi que 21 % environ des PME indiquent que l'accès au financement leur pose problème [6] et, dans de nombreux États membres, le pourcentage est bien plus élevé encore pour les micro-entreprises. Dans l'Union européenne, les PME européennes sont aussi moins nombreuses que les grandes entreprises à innover avec succès. La situation est aggravée encore par des problèmes structurels, tels que le manque de qualifications managériales et techniques, ainsi que les rigidités qui subsistent sur les marchés de l'emploi au niveau national.

Le rôle que jouent les PME dans l'économie européenne a été reconnu à plusieurs reprises au niveau politique le plus élevé. Le Conseil européen de mars 2008 a vivement encouragé une initiative intitulée «Small Business Act» (SBA) pour l'Europe, qui vise à renforcer encore la croissance et la compétitivité durables des PME, et en a demandé une adoption rapide. En outre, lors du réexamen du marché unique [7], il a été insisté sur la nécessité d'initiatives supplémentaires pour mieux adapter le marché unique aux besoins actuels des PME afin de permettre à celles-ci d'obtenir de meilleurs résultats et d'accroître leurs bénéfices. Enfin, et ce n'est pas là l'aspect le moins important, l'audition publique et la consultation en ligne, organisées en vue de préparer le SBA[8], ont confirmé la nécessité d'une grande initiative politique destinée à libérer pleinement le potentiel des PME européennes. C'est la raison pour laquelle la Commission accomplit un pas en avant décisif en présentant une initiative en faveur des PME, intitulée «Small Business Act» (SBA) pour l'Europe.

3. LE MOTEUR D'UN AGENDA STRATÉGIQUE AMBITIEUX EN FAVEUR DES PME: UN «SMALL BUSINESS ACT» (SBA) POUR L'EUROPE

À la base du SBA européen se trouve la conviction que la mise en place des meilleures conditions cadres possibles pour les PME implique surtout et avant tout que l'importance des entrepreneurs soit reconnue par la société. Le climat général qui règne dans une société devrait amener les personnes à voir l'intérêt que peut présenter pour elles la création de leur propre entreprise et à reconnaître que les PME contribuent largement à la croissance de l'emploi et à la prospérité économique. Pour qu'un environnement favorable aux PME puisse être instauré, il est donc essentiel que la perception du rôle des entrepreneurs et de la prise de risque dans l'UE change: l'esprit d'entreprise et son corollaire, la volonté de prendre des risques, devraient être applaudis par les responsables politiques et les médias, et encouragée par les administrations. D'une manière générale, la politique devrait s'efforcer de mettre en place un contexte favorable aux PME, en vertu de la conviction que les règles édictées doivent respecter la majorité de ceux à qui elles seront applicables: c'est le principe du «Think Small First», que l'on pourrait traduire par «Priorité aux PME».

Aussi le «Small Business Act» vise-t-il à améliorer l'approche stratégique globale de l'esprit d'entreprise, afin d'ancrer de manière irréversible le principe «Think Small First» dans la définition des politiques, depuis la réglementation jusqu'au service public, et de promouvoir la croissance des PME en aidant celles-ci à s'attaquer aux derniers problèmes qui entravent leur développement. Le SBA s'appuie sur les réalisations stratégiques de la Commission et des États membres, crée un nouveau cadre stratégique qui intègre les instruments existants de la politique des entreprises, et s'inspire en particulier de la Charte européenne des petites entreprises et de la politique moderne des PME. Pour mettre en oeuvre cet agenda stratégique ambitieux, la Commission propose l'instauration, entre l'UE et les États membres, d'un partenariat politique véritable qui respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Le nom de «act» («loi» en anglais) donné symboliquement à cette initiative souligne la volonté politique de reconnaître le rôle fondamental que jouent les PME dans l'économie de l'UE et de mettre en place, pour la première fois, un vaste cadre stratégique pour l'Union et ses États membres, grâce aux instruments suivants:

- un ensemble de dix principes destinés à guider la conception et la mise en oeuvre des politiques au niveau de l'UE comme à celui des États membres. Ces principes, qui sont développés au chapitre 4, sont essentiels pour apporter une valeur ajoutée au niveau de l'UE, placer les PME sur un pied d'égalité et améliorer l'environnement juridique et administratif sur tout le territoire de l'Union:

I Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé

II Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance

III Définir les règles selon le principe «Think Small First»

IV Assurer la réactivité des administrations aux besoins des PME

V Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État

VI Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales VII Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique

VIII Promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation sous toutes ses formes

IX Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités

X Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés

- un ensemble de nouvelles propositions législatives guidées par le principe «Think Small First»:

- Règlement général d'exemption par catégorie portant sur les aides d'État (RGEC)

Ce règlement, qui sera adopté sous peu, exemptera de la notification préalable certaines catégories d'aides d'État déjà couvertes par les règlements existants dans le domaine de l'aide aux PME, en ce qui concerne la formation, l'emploi, la recherche-développement et l'aide régionale, ainsi que, éventuellement, de nouvelles catégories d'aide. Le nouveau règlement simplifiera et harmonisera les règles existantes qui sont applicables aux PME et relèvera les intensités des aides à l'investissement pour les PME.

- Règlement relatif au statut de société privée européenne (SPE)

Ce règlement prévoit la création d'un statut pour une SPE qui pourrait être constituée et qui pourrait fonctionner selon les mêmes principes uniformes dans tous les États membres.

La Commission présentera également les propositions de modification nécessaires pour garantir que ce type de société puisse bénéficier des directives existantes sur l'impôt des sociétés.

- Directive sur les taux réduits de TVA

La directive, qui sera proposée bientôt, offrira aux États membres la possibilité d'opter pour l'application de taux de TVA réduits, principalement pour les services fournis localement, qui sont surtout prestés par des PME.

En outre, les propositions suivantes seront élaborées dans le cadre du SBA:

- une proposition législative destinée à moderniser, simplifier et harmoniser encore les dispositions existantes sur la facturation de la TVA, en vue d'alléger la charge pesant sur les entreprises,

- une modification de la directive 2000/35/CE relative aux retards de paiement, en vue d'assurer que les PME soient payées ponctuellement lors de toute transaction commerciale.

- un ensemble de nouvelles mesures stratégiques qui mettront en oeuvre ces dix principes en fonction des besoins des PME, tant au niveau de la Communauté qu'à celui des États membres.

4. TRANSFORMER LES PRINCIPES EN ACTIONS STRATÉGIQUES

I L'Union européenne et les États membres doivent créer un environnement dans lequel les entrepreneurs **et les entreprises familiales peuvent prospérer** et où l'esprit d'entreprise est récompensé. Ils doivent mieux prendre soin des futurs entrepreneurs, notamment en encourageant l'intérêt pour l'entrepreneuriat et le talent entrepreneurial, surtout chez les jeunes et chez les femmes, et en simplifiant les conditions de transmission d'entreprises. L' Eurobaromètre Flash[9] de 2007 sur l'esprit d'entreprise montre que 45 % des Européens (mais 61 % des Américains) préféreraient exercer une activité indépendante. Cette situation est inchangée depuis de nombreuses années. Il importe de mieux faire comprendre aux Européens qu'une activité indépendante peut être un choix de carrière intéressant et de leur faire acquérir les qualifications nécessaires pour transformer leurs ambitions en succès professionnels. Le système d'éducation, et notamment les programmes scolaires, ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'esprit d'entreprise et ne permettent pas d'acquérir les qualifications fondamentales dont les entrepreneurs ont besoin. Dès le début de leur éducation, les enfants peuvent apprendre à apprécier l'esprit d'entreprise.

Sachant qu'environ six millions de propriétaires de petites entreprises prendront leur retraite au cours des dix années à venir, l'Europe ne peut pas prendre le risque de perdre ces entreprises simplement en raison des difficultés auxquelles se heurtent les transmissions d'entreprises et de la prise en compte insuffisante du rôle traditionnel des entreprises familiales. Un accroissement du nombre de transmissions d'entreprises aurait un effet positif immédiat sur l'économie européenne: la réussite de ces transmissions préserve en moyenne un nombre d'emplois supérieur à celui qui est créé par les entreprises nouvellement constituées. Il importe dès lors d'accorder le même soutien à la transmission d'entreprises qu'à la création d'entreprises nouvelles. La reconnaissance du rôle particulier que jouent les PME, et notamment les entreprises de type familial, leur enracinement local typique, leurs comportements socialement responsables et leur capacité de combiner tradition et innovation sont autant d'éléments qui soulignent l'importance que revêtent la simplification de la transmission d'entreprises et les qualifications qui y sont attachées. Le potentiel existant en matière d'esprit d'entreprise doit être mieux exploité. L'écart entre hommes et femmes persiste dans ce domaine, et le nombre de femmes entrepreneurs reste inférieur à celui de leurs homologues masculins. En outre, les immigrants présentent un potentiel d'entrepreneuriat qui n'est pas exploité [10].

Enfin, le SBA doit également être vu comme une possibilité offerte aux entrepreneurs eux-mêmes de contribuer à un meilleur environnement pour les entreprises en renforçant leur coopération et leur mise en réseau, en exploitant mieux le potentiel des PME, et surtout celui des entreprises familiales, en tant qu'écoles importantes de l'entrepreneuriat, et en agissant de manière socialement responsable.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission encourage la culture entrepreneuriale et facilite les échanges de bonnes pratiques dans l'éducation à l'esprit d'entreprise lancera en 2009 une «semaine européenne des PME», qui servira de cadre à l'organisation de nombreuses manifestations sur tout le territoire européen lance en 2008 l'initiative «Erasmus pour jeunes entrepreneurs», dont le but est de promouvoir les échanges d'expériences et de formations en offrant aux entrepreneurs en herbe la possibilité d'acquérir de l'expérience auprès d'entrepreneurs d'accueil et d'améliorer leurs connaissances linguistiques mettra en place, au niveau de l'UE, un réseau de femmes entrepreneurs ambassadrices, encouragera la mise en place de programmes de tutorat, susceptibles d'encourager les femmes à créer leurs propres entreprises, et stimulera l'esprit d'entreprise chez les femmes diplômées de l'enseignement supérieur. Les États membres sont invités à: stimuler l'esprit d'innovation et d'entreprise chez les jeunes en faisant de l'entrepreneuriat un élément clé des programmes scolaires, notamment dans l'enseignement secondaire général, et à veiller à ce que ces orientations soient valablement prises en compte dans le matériel didactique veiller à ce que l'importance de l'esprit d'entreprise soit correctement reflétée dans la formation des enseignants renforcer la coopération avec le monde des entreprises en vue de définir des stratégies systématiques de formation à l'esprit d'entreprise à tous les niveaux veiller à ce que la fiscalité (et notamment les droits de donation, l'imposition des dividendes et l'impôt sur la fortune) n'entrave pas inutilement les transmissions d'entreprises mettre en place des systèmes de rapprochement entre les entreprises susceptibles d'être transmises et des acquéreurs potentiels proposer un tutorat et une assistance pour la transmission d'entreprises proposer un tutorat et une assistance pour les femmes entrepreneurs proposer un tutorat et une assistance aux immigrants qui souhaitent devenir entrepreneurs.

II Les États membres doivent veiller à ce que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une **seconde chance**. Les mises en faillite sont à l'origine d'environ 15 % des fermetures d'entreprises. En moyenne, 700 000 PME environ se trouvent chaque année dans cette situation et quelque 2,8 millions de travailleurs sont concernés en Europe [11]. Dans l'UE, les entrepreneurs faillis

sont toujours montrés du doigt et la société sous-estime le potentiel commercial de ceux qui pourraient retenter leur chance. Aujourd'hui, 47 % des Européens seraient réticents à devenir clients d'une entreprise précédemment déclarée en faillite. En outre, ceux qui veulent retenter leur chance sont pénalisés par la longueur de la procédure de mise en faillite. Dans l'UE, le temps moyen nécessaire pour clôturer une procédure de faillite va de quatre mois

à neuf ans selon le pays.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission continuera à promouvoir une «politique de la seconde chance» en facilitant les échanges de meilleures pratiques entre les États membres les États membres sont invités à encourager une attitude positive de la société à l'égard des entrepreneurs qui veulent prendre un nouveau départ, par exemple grâce à des campagnes d'information du public essayer de limiter à un an la durée totale des procédures juridiques de liquidation d'une entreprise dans le cas d'une faillite non frauduleuse veiller à ce que ceux qui retentent leur chance soient placés sur un pied d'égalité avec les entreprises nouvellement constituées, notamment dans le contexte des régimes de soutien.

III L'Union européenne et les États membres doivent concevoir leur réglementation conformément au principe «**Think Small First**», en tenant compte des caractéristiques des PME lorsqu'ils élaborent leur législation, et simplifier l'environnement réglementaire existant. La contrainte la plus lourde dont font état les PME consiste dans le respect des réglementations administratives. En effet, la charge que représentent les obligations réglementaires et administratives pour les PME est disproportionnée à celle que supportent les entreprises plus grandes. Selon les estimations, pour chaque euro par salarié que dépense une grande entreprise en raison d'une obligation réglementaire, une petite entreprise pourrait devoir en dépenser jusqu'à dix[12]. Dans l'UE, 36 % des PME déclarent que les formalités administratives ont représenté une contrainte pour leurs activités commerciales au cours des deux années précédentes.

Pour mettre ce principe en pratique et pour que la future réglementation soit conforme au principe «Think Small First», la Commission renforce l'évaluation du respect du protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans le cadre des prochaines initiatives législatives et administratives appliquera, chaque fois que cela se justifiera, des dates communes de prise d'effet pour les règlements et les décisions ayant des répercussions sur les entreprises, et publiera une déclaration annuelle sur l'entrée en vigueur de ces actes normatifs la Commission s'engage et les États membres sont invités à veiller à ce que les résultats de la politique mise en oeuvre soient atteints en imposant un minimum de coûts et de charges

aux entreprises, et notamment par le recours à un dosage judicieux d'instruments tels que la reconnaissance mutuelle, l'autorégulation ou la corégulation, pour obtenir les résultats escomptés évaluer rigoureusement l'impact des futures initiatives législatives et administratives sur les PME («test PME») et à tenir compte des résultats de cette évaluation lors de l'élaboration de propositions consulter les parties intéressées, y compris les organisations de PME, au moins huit semaines avant de présenter une proposition législative ou administrative qui aura des répercussions sur les entreprises instaurer des mesures spécifiques à l'égard des petites et très petites entreprises, telles que des dérogations, des périodes de transition et des exemptions, notamment en ce qui concerne les obligations d'information et de déclaration, et à mettre en oeuvre d'autres approches adaptées à ces entreprises lorsque cela sera justifié, et les États membres sont invités à : étudier l'utilité de l'application de dates communes de prise d'effet et de déclarations annuelles) relatives aux actes législatifs entrant en vigueur exploiter les possibilités de flexibilité à l'égard des PME lors de la mise en oeuvre de la législation communautaire, et à éviter d'aller au-delà de ce qui est nécessaire. Pour améliorer l'environnement réglementaire, conformément au principe «Think Small First», la Commission : présentera toutes les propositions nécessaires de réduction des charges administratives imposées aux entreprises pour atteindre l'objectif d'une réduction de 25 % de ces charges dans l'UE d'ici à 2012 procédera, pour la fin de

2008, à un examen complet de l'acquis communautaire et inclura les résultats de cet examen dans la version actualisée du programme mobile de simplification qui doit être présentée au début de 2009. Une attention particulière sera portée à l'identification des propositions permettant d'envisager une simplification à l'intention des PME, notamment dans le droit des sociétés, et les États membres sont invités à : adopter, lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, des objectifs d'un degré d'ambition comparable à celui de l'engagement de réduire de 25 % les charges administratives dans l'UE d'ici à 2012, et à mettre en oeuvre ces objectifs veiller à l'adoption rapide de propositions concernant la réduction des charges administratives dans la législation communautaire adopter la proposition de la Commission qui permettrait aux États membres de porter à 100 000 euros le seuil d'enregistrement à la TVA.

IV L'UE et les États membres doivent veiller à ce que les administrations publiques soient réactives face aux besoins des PME et facilitent autant que possible la vie de celles-ci, notamment en encourageant le recours à l'administration en ligne et les solutions du type «guichet unique». Des administrations publiques modernes et réactives peuvent contribuer largement au succès et à la croissance des PME en leur permettant d'économiser du temps et de l'argent et de consacrer les ressources ainsi dégagées à l'innovation et à la création d'emplois. En particulier, l'administration en ligne et les guichets uniques peuvent permettre une amélioration du service et une réduction des coûts.

L'actuel processus de mise en oeuvre de la directive «Services» contribuera à faciliter la vie aux PME et oblige les États membres à mettre en place des guichets uniques, à réduire le nombre de systèmes d'autorisation et à alléger ces systèmes, et enfin à éliminer les entraves réglementaires au développement des activités de services. Il offre également la possibilité d'aller au-delà des obligations qu'elle énonce, en accélérant le démarrage des opérations commerciales.

Pour mettre ce principe en pratique les États membres sont invités à réduire le niveau des redevances payables aux administrations des États membres pour l'enregistrement d'une entreprise, en s'inspirant de l'exemple des États membres les plus performants dans ce domaine poursuivre leurs efforts pour réduire à moins d'une semaine le délai nécessaire à la constitution d'une entreprise, quand tel n'est pas encore le cas accélérer le démarrage de l'activité commerciale des PME en réduisant et en simplifiant les autorisations et permis nécessaires à cet effet.

Plus précisément, les États membres pourraient fixer un délai maximum d'un mois pour l'octroi de ces licences et autorisations et permis, sauf dans les cas où un délai plus long est justifié par des risques graves pour les personnes ou l'environnement s'abstenir de demander aux PME des informations dont les administrations disposent déjà, sauf lorsque ces informations doivent être mises à jour veiller à ce que les micro-entreprises ne soient pas invitées à participer plus d'une fois tous les trois ans à une enquête statistique sous la responsabilité de l'office statistique national, régional ou local, sauf si les besoins en informations statistiques ou autres rendent cette participation nécessaire mettre en place un point de contact auquel les parties intéressées peuvent signaler les réglementations ou procédures qui sont jugées disproportionnées et/ou qui entravent inutilement les activités des PME veiller à la mise en oeuvre complète et ponctuelle de la directive «Services», y compris la mise en place de guichets uniques auprès desquels les entreprises peuvent obtenir toutes les informations pertinentes et accomplir par voie électronique toutes les procédures et formalités nécessaires.

V L'UE et les États membres doivent adapter les instruments des pouvoirs publics aux besoins des PME. Ils doivent utiliser le code de bonnes pratiques pour donner aux pouvoirs adjudicateurs des orientations sur l'application de l'encadrement communautaire des marchés publics d'une manière qui facilite la participation des PME à ces marchés. Pour remédier aux dysfonctionnements du marché auxquels les PME doivent faire face tout au long de leur cycle de vie, il importe de mieux exploiter les possibilités offertes par les règles communautaires relatives aux aides d'État pour soutenir les jeunes entreprises et fournir des incitants aux PME. Les PME se heurtent à des obstacles lorsqu'elles participent aux marchés publics, qui représentent 16 % du PIB de l'Union, et leurs difficultés sont souvent dues au simple fait que les petites entreprises ne sont pas informées des opportunités qui existent et/ou qu'elles sont découragées par les procédures, et parce que les administrations publiques se facilitent la vie en attribuant certains marchés à de grandes entreprises qui ont déjà une expérience avérée, plutôt qu'à de jeunes sociétés innovantes. Malgré ces difficultés, 42 % de la valeur des marchés publics dépassant les seuils de l'UE ont été attribués à des PME en 2005[13]. D'autres efforts importants restent cependant à accomplir pour réduire les obstacles

auxquels se heurtent encore les PME qui souhaitent accéder aux marchés publics, notamment en allégeant les exigences imposées par les pouvoirs adjudicateurs dans le cadre des procédures d'attribution. Les aides d'État peuvent représenter un secours pour les PME tout au long de leur cycle de vie. À l'heure actuelle, les PME ne bénéficient guère des aides d'État disponibles, car les possibilités d'aide ne sont souvent pas pleinement exploitées. Cette situation s'explique par plusieurs raisons: premièrement, les administrations publiques ne mettent pas toujours

en place tous les mécanismes de soutien aux PME qu'autorisent les règles communautaires; deuxièmement, les processus sont souvent trop longs et trop complexes pour les PME; troisièmement, les PME ne sont fréquemment pas informées des régimes dont elles peuvent bénéficier. Pour mettre ce principe en pratique la Commission présentera, à l'intention des pouvoirs adjudicateurs, un code de bonnes pratiques, d'application volontaire, pour amorcer un changement supplémentaire dans la culture des marchés publics. Elle définira des orientations sur la manière de réduire les formalités administratives, renforcer la transparence, améliorer l'information et assurer des conditions équitables aux PME continue à faciliter l'accès aux informations sur les possibilités de marchés publics en complétant les sites web existants de l'UE relatifs aux marchés publics par une série d'initiatives, telles que la publication facultative des avis de marché se situant en-deçà des seuils, la mise à disposition d'un outil en ligne pour trouver des partenaires commerciaux et une plus grande transparence des exigences à remplir en matière de marchés publics publiera un vade-mecum sur les aides d'État à l'intention des PME pour mieux informer celles-ci des possibilités de soutien existantes les États membres sont invités à: mettre en place des portails électroniques pour élargir l'accès aux informations concernant les marchés publics inférieurs aux seuils de l'UE encourager leurs pouvoirs adjudicateurs à diviser les marchés en lots quand cela est approprié, et à accroître la visibilité des possibilités de sous-traitance rappeler aux pouvoirs adjudicateurs leur obligation de ne pas imposer d'exigences disproportionnées en matière de qualifications et de capacité financière encourager un dialogue constructif et une compréhension mutuelle entre les PME et les grands pouvoirs adjudicateurs, grâce à des activités telles que l'information, la formation, le suivi et l'échange de bonnes pratiques recentrer la politique des aides d'État pour mieux l'adapter aux besoins des PME, notamment en élaborant des mesures mieux ciblées.

VI L'UE et les États membres doivent faciliter l'accès des PME au financement, notamment au **capital-risque**, au microcrédit et au financement mezzanine, et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales. L'obtention du type de financement approprié peut poser d'importantes difficultés aux entrepreneurs et aux PME, et figure en deuxième place (après les charges administratives) sur la liste de leurs préoccupations. Ce problème persiste en dépit des initiatives publiques adoptées par l'UE, telles que le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC), qui prévoit un montant de plus d'un milliard d'euros pour faciliter l'accès des PME au financement, une partie considérable de ce montant étant acheminée par l'intermédiaire du groupe BEI. En 2013, la politique de cohésion dégagera quelque 27 milliards d'euros explicitement destinés à l'aide aux PME. Une contribution d'environ 10 milliards d'euros sera mise à disposition par des mesures d'ingénierie financière, y compris JEREMIE, et quelque 3,1 milliards d'euros seront disponibles sous forme de capital-risque. Le Fonds européen agricole pour le développement rural vient également en aide aux PME, puisqu'il soutient, entre autres, l'esprit d'entreprise et encourage la diversification économique des zones rurales.

La réticence à prendre des risques fait que les investisseurs et les banques refusent souvent de financer les entreprises pendant leur période de démarrage et leurs premières phases d'expansion. D'éventuels dysfonctionnements du marché dans le financement des PME doivent être identifiés et corrigés pour développer encore les marchés européens du capital-risque, améliorer l'accès des PME au microcrédit et au financement mezzanine, et proposer de nouveaux produits et services. En outre, de nombreux entrepreneurs ont besoin d'orientations et d'une formation concernant les avantages et les inconvénients des différents types de financement, ainsi que la meilleure manière de présenter leurs projets d'investissement à des bailleurs de fonds potentiels. De plus, les PME ont souvent une faible dotation en fonds propres et leur situation est encore compromise par la culture de paiement tardif qui règne en Europe. En fait, selon les pays, les PME doivent attendre en moyenne de vingt à cent jours, voire plus, le paiement de leurs factures. Un cas d'insolvabilité sur quatre est dû à des retards de paiement. Cette situation donne lieu chaque année à la perte de 450 000 emplois et de 25 milliards d'euros. La Commission partage l'analyse du groupe de la Banque européenne d'investissement (la BEI et le FEI), à savoir qu'il est nécessaire d'améliorer encore l'accès des PME au financement, et salue dès lors les efforts entrepris par le groupe pour moderniser ses produits existants, simplifier l'utilisation de ceux-ci et élargir leur champ d'application à partir de 2008. La Commission se réjouit tout particulièrement de la création, par le groupe BEI, d'un nouveau «micro-fonds» doté d'un capital initial d'environ 40 millions d'euros (dont 16 millions seront fournis par la BEI) et qui aura pour but de soutenir des organismes non bancaires de micro-financement dans le cadre de la nouvelle initiative de la Commission concernant le microcrédit. La Commission félicite également la BEI pour son projet de prévoir un budget pour des financements mezzanine spécifiquement destinés aux plus petites entreprises et d'instaurer, pour remédier aux dysfonctionnements constatés du marché, des instruments financiers de partage du risque avec des banques commerciales, adaptés aux besoins des PME innovantes et à croissance rapide et à ceux des entreprises de taille intermédiaire.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission évaluera les possibilités de création d'un régime de placement privé destiné à faciliter l'investissement transfrontalier en vue de renforcer le marché européen du capital-risque propose son assistance aux États membres pour définir des programmes de préparation à l'investissement de grande qualité.

Les États membres sont invités à élaborer des programmes de financement pouvant remédier à l'absence de financements disponibles pour des montants compris entre 100 000 euros et un million d'euros, notamment par des instruments combinant les caractéristiques de l'emprunt et du capital social, tout en respectant les règles relatives aux aides d'État s'attaquer aux obstacles réglementaires et fiscaux qui empêchent les fonds de capital-risque opérant dans le marché unique d'investir aux mêmes conditions que les fonds intérieurs veiller à ce que la fiscalité des bénéficiaires des entreprises encourage l'investissement utiliser pleinement le financement disponible dans le cadre des programmes relevant de la politique de cohésion et dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural, pour venir en aide aux PME.

VII L'Union européenne et les États membres doivent encourager les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique, notamment en améliorant la gouvernance de la politique du marché intérieur et l'information relative à cette politique, en permettant une meilleure prise en compte des intérêts des PME lors de l'élaboration des normes et en facilitant l'accès des PME aux brevets et aux marques commerciales. Le marché unique doit garantir l'accès des entreprises à un vaste marché commun de plus de 500 millions de consommateurs, fonctionnant selon un ensemble commun de règles. La simplification résultant du remplacement des 27 réglementations nationales différentes par un ensemble unique de règles de l'UE sur le marché intérieur procure des avantages particuliers aux PME. Un marché unique fonctionnant sans heurts créera un environnement concurrentiel où les PME seront en mesure de tirer un meilleur parti de la mondialisation, et offrira de nouvelles possibilités d'acquisition de connaissances et d'innovation. Actuellement, les PME ne bénéficient cependant pas pleinement des opportunités que leur offre le marché unique, et ce en grande partie parce qu'elles ne sont pas informées des opportunités commerciales qui existent et des règles applicables dans d'autres États membres, et aussi parce qu'elles ne disposent pas des compétences linguistiques nécessaires. Les coûts et les risques qu'implique fréquemment la nécessité de se conformer à plusieurs systèmes juridiques nationaux différents empêchent souvent les entreprises de développer leurs activités à l'étranger.

Les PME peuvent aussi bénéficier largement d'un soutien public sous forme de services de conseils et de mise en réseau, y compris l'assistance aux PME qui doivent se défendre contre des pratiques commerciales déloyales. En particulier, le Réseau Entreprise Europe[14], lancé récemment par la Commission, peut aider les PME en leur procurant des informations et des conseils sur les potentialités que leur offre le marché unique. En outre, les PME doivent pouvoir participer pleinement à l'élaboration des normes et avoir un accès approprié à celles-ci, y compris le processus de certification. Enfin, pour souligner l'importance que revêtent les droits de propriété intellectuelle (DPI) pour les PME, la Commission poursuit ses efforts visant à mettre en place au niveau européen un système de brevets efficace, peu coûteux, de grande qualité et juridiquement sûr au niveau européen, y compris un brevet communautaire et une juridiction compétente en matière de brevets à l'échelon de l'Union.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission veillera à ce que les PME bénéficient de politiques existantes d'ouverture du marché, en collectant des informations sur le fonctionnement du marché unique par un recours accru à la surveillance du marché et du secteur, pour que les dysfonctionnements du marché soient identifiés et qu'il soit possible de y porter remède là où les avantages économiques sont les plus importants présente, en 2008, un plan d'action destiné à promouvoir le recours aux signatures électroniques et à l'authentification électronique interoperables et lancera, au second trimestre de 2009, des actions dans lesquelles interviendront toutes les parties intéressées, dans le but d'aider les PME à participer aux chaînes d'approvisionnement au niveau mondial accroît le soutien financier de l'UE (en le portant à 1 million d'euros en 2008 et à 2,1 millions d'euros à partir de 2009) pour promouvoir la participation des PME à la normalisation et la défense de leurs intérêts dans ce domaine, et pour améliorer l'information des PME sur les normes européennes et l'utilisation de ces normes par les PME

rendra le système de la marque communautaire plus accessible, notamment par une réduction sensible des redevances, dans le cadre d'une solution globale à apporter aux perspectives financières de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) oeuvrera pour mettre fin à la fragmentation des règles de protection des consommateurs afin de faciliter le commerce transfrontalier aux PME, notamment en réduisant au minimum les charges administratives. Les organismes européens de normalisation sont invités à : réexaminer, en coopération étroite avec les États membres et la Commission, leur modèle d'entreprise afin de réduire le coût d'accès aux normes, à commencer par les normes élaborées en soutien à la législation et des politiques de l'UE mettre en place un ou plusieurs «helpdesks PME», en concertation avec les représentants d'associations de PME publier systématiquement des résumés des normes européennes, y compris des listes de référence normatives, sans restriction d'accès et en différentes langues. Les États membres sont invités à : assurer une application correcte du principe de reconnaissance mutuelle renforcer le système SOLVIT[15] de résolution des problèmes, pour garantir que les problèmes posés par l'exercice des droits résultant du marché unique puissent être résolus de manière informelle, rapide et pragmatique encourager les organismes nationaux de normalisation à réexaminer leur modèle d'entreprise afin de réduire le coût de l'accès aux normes veiller à ce que la composition des comités de normalisation soit équitable inviter les instances nationales de normalisation, conjointement aux organismes européens de normalisation, à lancer des campagnes de promotion et d'information pour encourager les PME à mieux utiliser les normes et à faire remonter des informations sur le contenu de celles-ci fournir des services de conseils aux PME, y compris une assistance à celles qui doivent se défendre contre des pratiques commerciales déloyales.

VIII L'UE et les États membres doivent promouvoir le renforcement des qualifications au sein des PME, ainsi **que l'innovation** sous toutes formes. Ils doivent encourager l'investissement des PME dans la recherche et leur participation aux programmes de soutien à la recherche-développement, à la recherche transnationale, à la formation de grappes et à la gestion active de la propriété intellectuelle. Plus de 60 % des entreprises qui ont répondu à la consultation estiment que les écoles ne permettent pas à leurs élèves d'acquérir les compétences qui sont nécessaires aux entrepreneurs et au personnel de ceux-ci. Ce chiffre souligne la nécessité sociale de toujours faire acquérir aux jeunes les compétences essentielles, telles que la lecture, l'écriture, ainsi que des connaissances en sciences naturelles, en gestion, en matière technique, informatique et linguistique, et de leur permettre d'être créatifs. Les PME souffrent en particulier d'un manque de personnel qualifié dans le domaine des nouvelles technologies. Dans ce contexte, il importe de mettre en oeuvre le cadre de référence européen commun pour les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie[16], dont le but est d'offrir à tous les jeunes les qualifications fondamentales nécessaires. La politique européenne de cohésion soutient des actions visant à promouvoir l'adaptabilité des travailleurs, des entrepreneurs et des entreprises, en y affectant une enveloppe de 13,5 milliards d'euros sur la période 2007-2013. Une partie non négligeable de ce montant sera directement consacrée aux PME. En outre, le soutien à l'emploi indépendant et à la création d'entreprises atteindra, selon les estimations, un montant total de 2,8 milliards d'euros. Enfin, et ce n'est pas l'élément le moins important, la Commission s'emploie à dresser un inventaire des besoins futurs en qualifications dans l'UE. La pénurie de qualifications a pour corollaire la non-exploitation du potentiel de recherche et d'innovation. En 2007, seulement trois PME sur dix envient dans l'UE déclaraient qu'elles avaient de nouveaux produits ou que de nouveaux produits leur procuraient des recettes. Il importe donc de mieux intégrer les PME dans la communauté de recherche et de promouvoir l'instauration de liens entre les universités et les PME.

Il est également nécessaire d'encourager une gestion active de la propriété intellectuelle par les PME, par exemple en permettant la facturation en ligne et le recours à l'administration en ligne.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission développera encore le système de promotion de la mobilité des apprentis dans le cadre du programme Leonardo Da Vinci pour 2010 soutient le développement, par les parties intéressées, d'un portail européen sur les compétences et les carrières dans les TIC en 2008, qui permettra aux entreprises d'évaluer elles-mêmes leurs besoins en matière de compétences informatiques et de déterminer comment elles peuvent améliorer les carrières et les qualifications de leur personnel; elle publiera en 2008 un guide du commerce en ligne, qui aidera les PME à faire elles-mêmes un diagnostic de leurs besoins dans ce domaine poursuivra ses efforts, par la simplification, l'amélioration de l'information et le relèvement des taux de financement, pour optimiser la participation des PME au 7e programme-cadre de RDT (7PC) encourage la croissance des PME en garantissant qu'une PME participant à un projet dans le cadre du 7PC puisse conserver l'avantage du statut de PME pendant toute la durée du projet, même si les plafonds qui leur sont applicables sont dépassés au cours de cette période simplifiera les règles relatives aux aides d'État pour permettre aux États membres de soutenir la recherche, le développement et l'innovation, notamment à travers le règlement général d'exemption par catégorie favorise l'émergence d'entreprises à forte croissance en soutenant la capacité de recherche et d'innovation des PME, notamment par une coordination renforcée des programmes et initiatives nationaux définira, en concertation avec les États membres, une stratégie de formation de grappes, y compris des initiatives destinées à encourager une coopération transnationale par la mise en grappes, facilitera l'accès des grappes d'entreprises à de nouveaux marchés et prendra des mesures destinées à encourager une plus forte participation des PME aux grappes innovantes s'efforcera de soutenir la participation des PME au transfert de connaissances, notamment par le lancement d'un projet pilote ayant pour but de contribuer au financement de la commercialisation de la propriété intellectuelle encouragera la participation active des PME aux activités exercées par l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET), pour leur permettre de bénéficier des transferts de connaissances favorisés par l'IET les États membres sont invités à : encourager les efforts entrepris par les PME pour s'internationaliser et devenir des entreprises à forte croissance, notamment par la participation à des grappes innovantes promouvoir le développement des compétences des PME en matière de recherche et d'innovation, par exemple par un accès simplifié aux infrastructures publiques de recherche, le recours à des services de recherche-développement, le recrutement et la formation de personnel qualifié, conformément au nouvel encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation ouvrir les programmes nationaux de recherche lorsque cette ouverture est également avantageuse pour des PME d'autres États membres, et contribuer à l'accès des PME aux activités de recherche transnationales, par exemple par une programmation conjointe veiller, lors de la mise en oeuvre du programme de la politique de cohésion, à ce que les PME puissent obtenir facilement des financements liés à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la connaissance soutenir la mise au point d'une identité électronique des entreprises, devant permettre la facturation en ligne et le recours à l'administration en ligne encourager les entreprises, et notamment les PME et d'autres parties intéressées, parmi lesquelles les pouvoirs adjudicateurs, à participer à des actions contribuant à une mise en oeuvre rapide de l'initiative «Marchés porteurs».

IX L'Union européenne et les États membres doivent permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités.

Ils devraient fournir davantage d'informations, de savoir-faire et d'incitations financières pour permettre la pleine exploitation des opportunités offertes par de nouveaux marchés «verts» et une meilleure efficacité énergétique, notamment par la mise en oeuvre de systèmes de gestion environnementale dans les PME. Le changement climatique, la pénurie d'énergie et le développement durable représentent autant de grands défis pour les PME, qui doivent adopter des modèles plus durables de production et de commerce. La demande de produits et de services respectueux de l'environnement ouvre cependant aussi la voie à de nouvelles opportunités. Seulement 29 % des PME (mais 46 % des grandes entreprises) ont adopté des mesures destinées à économiser l'énergie ou les matières premières. À peine 4 % des PME de l'Union (contre 19 % des grandes entreprises) ont mis en place un système complet d'efficacité énergétique. Les PME sont particulièrement vulnérables face à la tendance actuelle à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi qu'aux changements climatiques prévus, et elles doivent renforcer leur efficacité et leur capacité à s'adapter à ces défis.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission facilite l'accès des PME à l'instrument communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) en allégeant les procédures environnementales, en réduisant les redevances et en proposant la possibilité d'un enregistrement groupé financera, dans le cadre du Réseau Entreprise Europe, un réseau d'experts en efficacité environnementale et énergétique, qui proposera des conseils concernant un fonctionnement éco-efficace, le potentiel des marchés et le financement de possibilités de fonctionnement plus efficace, tout particulièrement à l'intention des PME élabore de nouvelles formes de soutien aux jeunes entreprises et aux PME innovantes dans le domaine de l'éco-innovation, en vue de faciliter l'accès au marché, le transfert de technologie, l'utilisation de normes et l'accès au financement, conformément aux dispositions existantes en matière d'aides d'État les États membres sont invités à : proposer des incitants favorisant les entreprises et les produits éco-efficaces (par exemple des incitants fiscaux et la priorité aux subventions destinées à

financer des entreprises durables), conformément à l'encadrement communautaire des aides d'État pour la protection de l'environnement, et à recourir à l'approche simplifiée de l'aide environnementale aux PME, telle que prévue dans le RGEC utiliser pleinement le montant de quelque 2,5 milliards d'euros affecté aux programmes relevant de la politique de cohésion, pour soutenir les produits et les procédés respectueux de l'environnement chez les PME.

X L'Union européenne et les États membres doivent soutenir les PME et les encourager à **tirer profit de la croissance des marchés extérieurs** à l'UE, notamment par un soutien spécifique au marché et des activités de formation commerciale. Seulement 8 % des PME européennes (7 % des micro-entreprises) ont déclaré qu'une partie de leur chiffre d'affaires provenait d'exportations, c'est-à-dire beaucoup moins que la proportion de grandes entreprises qui sont dans ce cas (28 %). En outre, à peine 12 % des intrants d'une PME moyenne sont achetés à l'étranger. Des marchés en croissance rapide représentent un potentiel inexploité pour de nombreuses PME européennes. En particulier, les récents élargissements de l'Union ont fait naître d'importantes opportunités commerciales pour les entreprises tant des «anciens» que des «nouveaux» États membres. Il est donc clairement important d'exploiter à fond les potentialités offertes par les marchés des pays candidats à l'adhésion et des pays couverts par la politique européenne de voisinage. Les barrières commerciales ont un impact plus grand sur les PME que sur les grandes entreprises parce que les PME ont des ressources limitées et sont moins en état d'absorber des risques, surtout lorsqu'elles opèrent sur des marchés hautement concurrentiels. Pour que les PME puissent accéder à ces marchés, il importe donc de les aider à se procurer des informations sur des partenaires potentiels et sur des ouvertures existant sur leurs marchés. Il convient également de les aider à surmonter les barrières culturelles aux échanges commerciaux et les différences entre les environnements réglementaires ou juridiques. Pour que les PME puissent tirer pleinement avantage des opportunités que leur offre la mondialisation, il convient de veiller tout particulièrement à améliorer leur accès aux marchés publics et l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, à assurer une concurrence équitable et à faciliter l'accès au marché.

Pour mettre ce principe en pratique la Commission a mis en place des équipes chargées de l'accès aux marchés sur les principaux marchés à l'exportation; composées de conseillers commerciaux des États membres et d'organisations commerciales de l'UE, ces équipes contribueront à améliorer l'information des PME sur les barrières commerciales qui rendent difficile l'accès à des marchés situés en dehors de l'UE s'emploiera à ouvrir les marchés de pays tiers, notamment ceux des pays développés et des pays en développement avancés, par des négociations au sein de l'OMC et des accords bilatéraux recherchera en particulier l'ouverture des marchés publics des pays tiers, ce qui devrait procurer des avantages à toutes les parties concernées, par ses négociations bilatérales et multilatérales (accord sur les marchés publics de l'OMC), notamment avec des pays à croissance rapide encouragera la facilitation des échanges, aussi bien dans le contexte de l'OMC que dans le cadre de négociations bilatérales continuera à faciliter l'accès des PME de l'UE aux marchés des pays candidats et d'autres pays couverts par la politique européenne de voisinage, en particulier à travers le «Réseau Entreprise Europe» et par la promotion du principe «Think Small First» dans ces pays, notamment par des échanges de bonnes pratiques fondées sur la Charte européenne des petites entreprises et le SBA à l'intention de mettre en place des centres européens d'entreprises sur certains marchés en 2009, en commençant par les deux économies à croissance rapide que sont l'Inde et la Chine compte lancer le projet «Gateway to China» (Porte d'accès à la Chine), qui visera essentiellement à mettre sur pied un programme de formation de cadres en Chine, afin de permettre aux PME européennes d'être plus concurrentielles sur le marché chinois d'ici à 2010. Les États membres sont invités à encourager le parrainage de PME par de grandes entreprises en vue d'amener ces PME sur les marchés internationaux.

5. MISE EN OEUVRE DU SBA ET GOUVERNANCE

Depuis son lancement par la Commission en octobre 2007, l'idée d'un «Small Business Act» pour l'Europe a suscité de nombreuses attentes. Si elle est largement soutenue au niveau des gouvernements, du Parlement européen et de la communauté des PME, elle doit impérativement être mise en oeuvre avec rigueur. À cet effet, un engagement politique sans réserves de la Commission et des États membres est indispensable. C'est la raison pour laquelle, comme base d'un engagement renouvelé à l'égard des PME, la Commission invite le Conseil européen à accueillir favorablement et à soutenir le «Small Business Act» pour l'Europe, à adopter les dix principes et à s'engager à mettre en oeuvre les actions proposées. En outre, la Commission invite le Conseil et le Parlement à adopter rapidement les propositions législatives liées à cette initiative. Le SBA devrait être pleinement ancré dans la stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi pour en permettre une mise en oeuvre efficace, ainsi qu'une mise à jour régulière des résultats escomptés. Aussi les États membres sont-ils invités à profiter de l'actualisation du cycle de Lisbonne, prévue pour la fin de 2008, pour prendre en compte le SBA dans leurs programmes nationaux de réforme et leurs rapports annuels de mise en oeuvre. Les États membres pourront s'inspirer de l'aperçu ci-annexé des bonnes pratiques existant dans l'UE, et la Commission restera une plateforme d'échange des meilleures pratiques. La Commission évaluera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du SBA et fera régulièrement rapport à ce sujet, à partir de 2008, dans le cadre de la stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi. Le Conseil européen pourra ainsi examiner les progrès réalisés dans le domaine de la politique des PME, au niveau tant de la Communauté que des États membres, et en tirer les conclusions nécessaires.

6 ANNEXE

L'échange de bonnes pratiques en matière de politique des PME s'est révélé être un excellent outil dans la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi. Depuis 2000, la Commission collecte des exemples de bonnes pratiques dans divers domaines. Les exemples réunis dans le cadre de la **Charte européenne des petites entreprises** peuvent être consultés dans le catalogue en ligne de la charte à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/charter/gp.

Les Prix européens de l'esprit d'entreprise ont pour but de reconnaître l'excellence dans la promotion de l'esprit d'entreprise au niveau régional et de récompenser des initiatives remarquables. **Des exemples de bonnes pratiques dans la promotion** des entreprises se trouvent à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/smes/awards/download/compendium_2007_en_lowres.pdf.

La présente annexe donne quelques exemples de bonnes pratiques observées dans les États membres, qui pourront servir de source d'inspiration lors de la mise en oeuvre du SBA.

Principe 1: | Créer un environnement dans lequel les entrepreneurs et les entreprises familiales peuvent prospérer et où l'esprit d'entreprise est récompensé | Réseau «Impuls» de Saxe-Anhalt, Allemagne | www.impuls-netzwerk.de |

Stratégie et de l'esprit d'entreprise des jeunes au pays de Galles, Royaume-Uni | <http://www.projectdynamo.co.uk>; www.becauseyoucan.com.

Cap'Ten, sois capitaine de ton projet, Belgique | www.ichec-pme.be |

Emax – le camp d'entraînement nordique pour jeunes entrepreneurs, Suède | www.emaxevent.com, www.startcentrum.se |

Semaine de l'entreprise pour les enfants, Autriche | www.kinderbusinessweek.at |

Journées de l'esprit d'entreprise: Emprendemos Juntos – Nous sommes tous des entrepreneurs, Espagne | www.emprendemosjuntos.es |

Développer la culture entrepreneuriale chez les femmes, Roumanie | www.animm.ro |

Principe 2: | Faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes qui ont dû déposer leur bilan bénéficient rapidement d'une seconde chance |

Programme de développement destiné à encadrer le passage de témoin entre générations dans le domaine des PME, Finlande |

www.te-keskus.fi, www.yrityssuomi.fi |

Accélérer le nouveau départ après une faillite, Danemark www.naec.dk |

Aide aux indépendants et aux entreprises en difficulté, Belgique | www.beci.be |

Principe 3: | Définir les règles selon le principe «Think Small First» |

Site de la consultation publique «Teeme koos», Estonie | www.osale.ee; www.riigikantselei.ee; www.valitsus.ee |

Mise en oeuvre de services de soutien aux PME au niveau local par des guichets uniques, Slovaquie | www.japti.si |

Liste de contrôle sur la réglementation, Royaume-Uni | www.businesslink.gov.uk |

Comité Y4, Finlande | www.y4.fi |

Principe 4 : | Assurer la réactivité des administrations publiques aux besoins des PME |
Le programme d'e-gouvernement de la sécurité sociale belge en faveur des PME, Belgique | www.ksz-bcss.fgov.be |
Points d'enregistrement uniques pour entrepreneurs, République tchèque | www.mpo.cz |
Guichets uniques pour entrepreneurs, Allemagne | www.one-stop-shop-trier.de |
Centre de gestion des TPE pour la fourniture de rapports d'analyse économique et financière, France | www.artifrance.eu |
Portail web d'information publique à l'intention des petites entreprises, France | pme.service-public.fr |
CORE – Companies Online Registration Environment (Environnement d'enregistrement en ligne des sociétés), Irlande | www.cro.ie |
Projet «Kick-start», Malte | www.mcmpgov.mt |
Guichet entreprises en ligne, Pays-Bas | www.bedrijvenloket.nl |
KSU – Réseau national de services pour les PME, Pologne | www.euoinfo.org.pl, www.ksu.parp.gov.pl |
Entreprises en ligne, Portugal | www.portaldaempresa.pt |
Guichets uniques pour les PME (VEM), Slovénie | www.japti.si |
Portail de l'administration publique centrale, Slovaquie | www.telecom.gov.sk |
Service des salaires en ligne pour les petits employeurs, Finlande | www.palkka.fi |

Principe 5 : | Adapter les outils des pouvoirs publics aux besoins des PME: faciliter la participation des PME aux marchés publics et mieux exploiter les possibilités qui sont offertes aux PME en matière d'aides d'État |
Le portail de marchés publics, Luxembourg | <http://www.marches.public.lu>, <http://www.mtp.public.lu> |

Principe 6 : | Faciliter l'accès des PME au financement et mettre en place un environnement juridique et commercial favorisant la ponctualité des paiements lors des transactions commerciales | Programme «Capital d'amorçage et capital-risque», Irlande | www.enterprise-ireland.com |
Prêts aux petites entreprises avec bonification d'intérêts, Chypre | www.bankofcyprus.com |
Fonds public de fonds de capital-risque, Lettonie | www.lga.lv |
Programme de microcrédits en faveur des femmes entrepreneurs et des propriétaires d'entreprises, Espagne | www.ipyme.org |

Principe 7 : | Aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique |
Portail pour les entreprises et l'exportation, République tchèque | Businessinfo.cz |
Réseau de compétences Pays-Bas/Rhénanie-du-Nord-Westphalie INTER-NED, Allemagne | www.inter-ned.info |
Sensibilisation du public à la normalisation, Lituanie | www.lsd.lt |
CETMOS – Service d'observation des marques déposées en Europe centrale, Autriche | www.cetmos.eu |

Principe 8 : | Renforcement des qualifications au sein des PME et l'innovation | Stratégie nat du commerce en ligne, Irlande | www.entemp.ie |
Gestion de l'innovation, Hongrie | www.chic.hu |
Fonds national pour l'innovation, Bulgarie | www.sme.government.bg |
Initiative hellénique en faveur des pôles de compétence technologique, Grèce | www.htci.gr |

Principe 9 : | Permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités |
Nouveau processus de microfinition de surfaces dans la céramique, réduisant l'impact sur l'environnement, Italie | <http://www.fondovalle.it> |
Réforme de la fiscalité écologique, Estonie | [Site web: www.fin.ee](http://www.fin.ee) |
EDM – Gestion électronique des données dans la gestion de l'environnement et des déchets, Autriche | www.lebensministerium.at |

Principe 10 : | Encourager et aider les PME à tirer parti de la croissance des marchés | Foire Internet, Pologne | www.euoinfo.org.pl |
Pipe – plan de familiarisation avec la promotion extérieure, Espagne | : www.portalpipe.com |
Sprint – S'unir pour affronter la concurrence sur les marchés mondiaux, Italie | : www.sprint-er.it |

[1] «Mise en oeuvre du programme communautaire de Lisbonne – Une politique moderne pour la croissance et l'emploi», COM (2005) 551 final du 10.11.2005.

[2] http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/charter/docs/charter_fr.pdf.

[3] «Le rôle capital des petites et moyennes entreprises dans la stimulation de la croissance et de l'emploi – Une révision à mi-parcours de la politique moderne des PME» COM (2007) 592 final du 4.10.2007.

[4] http://ec.europa.eu/enterprise/admin-burdens-reduction/home_fr.htm.

[5] Évaluation d'impact du SBA, SEC(2008) 2101.

[6] Enquête 2007 de l'Observatoire des PME européennes. http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/analysis/observatory_en.htm.

[7] «Un marché unique pour l'Europe du 21e siècle», COM(2007) 724 final du 20.11.2007.

[8] http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/docs/sba_consultation_report_final.pdf.

[9] http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/survey/eurobarometer_intro.htm.

[10] «Une politique commune de l'immigration pour l'Europe: principes, actions et instruments», COM(2008) 359 final du 17.6.2008.

[11] «Surmonter les stigmates de la faillite d'entreprise – Pour une politique de la deuxième chance – Mise en oeuvre du Partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi», COM (2007) 584 final du 5.10.2007.

[12] Rapport d'experts «Modèles pour réduire la charge administrative surproportionnée pesant sur les petites entreprises», mai 2007.

[13] http://ec.europa.eu/enterprise/entrepreneurship/docs/SME_public_procurement_Summary.pdf.

[14] <http://www.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/>.

[15] http://ec.europa.eu/solvit/site/index_en.htm.

[16] Recommandation de la Commission sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, 18.12.2006.

Quel avenir pour les services publics ?

La question de la reconnaissance de la spécificité des services publics, dans leurs différentes formes, anime le débat européen depuis de nombreuses années. L'opposition entre ceux qui considèrent que les traités suffisent et les partisans d'une clarification juridique a atteint son paroxysme au moment des débats sur le traité constitutionnel et de la directive services. Malgré les garanties apportées par le protocole adossé au Traité de Lisbonne, la demande de clarification est apparue comme une revendication importante dans le cadre de l'enquête d'EurActiv, relative aux attentes des parties prenantes pour la Présidence française de l'UE en 2008.

■ Pas de directive cadre sur les services publics en Europe (21.11.2007)

Développements récents et prochaines étapes :

- **21 mai 2003** : Livre vert de la Commission sur les services d'intérêt général.
- **14 janvier 2004** : Adoption par le Parlement du rapport Herzog sur les services d'intérêt général.
- **12 mai 2004** : Livre blanc de la Commission sur les services d'intérêt général.
- **12 décembre 2006** : Le Conseil adopte la directive « services ».
- **26 avril 2006** : Communication de la Commission sur les services sociaux d'intérêt général.
- **27 septembre 2006** : Adoption par le Parlement du rapport Rapkay sur les services d'intérêt général.
- **14 mars 2007** : Résolution du Parlement sur les services sociaux d'intérêt général.
- **4 septembre 2007** : Adoption par le Parlement du rapport Toubon sur « Un marché unique au 21^e siècle ».
- **17 septembre 2007** : Forum sur les services sociaux d'intérêt général à Lisbonne.
- **19 octobre 2007** : Accord sur le « traité modificatif » incluant un protocole sur les services d'intérêt général.
- **20 novembre 2007** : Communication de la Commission sur les services d'intérêt général, incluant les services sociaux d'intérêt général.

Contexte :

Longtemps prérogatives des Etats, les services publics sont devenus un enjeu important de la construction européenne depuis les années 1980, dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur et des différentes étapes de la libéralisation.

Les services publics jouent un rôle majeur dans la construction du modèle social européen. Garants de la cohésion sociale, économique et territoriale, ils prennent de multiples formes. A la fois marchands et non marchands, ils sont fragilisés par la confusion des concepts utilisés dans l'UE. Pour les traités, ce sont des services définis comme tels par les autorités publiques locales, régionales ou nationales, mais ils ne font pas référence à des valeurs ou principes communs.

Même s'ils sont reconnus par les traités, les règles relatives au droit du marché intérieur et à la concurrence s'appliquent en partie aux services dits d'intérêt économique général. Tout le problème vient du fait que certains services sont à la fois économiques et non économiques. Et même les services d'intérêt économique nécessitent un financement spécifique (Lire [EurActiv 09/07/07](#)).

En France, le débat a été fortement relancé avec la directive « services » en 2004, qui vise l'ouverture à la concurrence des marchés nationaux, et à l'occasion du référendum sur le Traité constitutionnel en 2005. Les services publics et leur organisation traditionnelle en monopoles publics entrent en effet en contradiction avec la réalisation des objectifs du marché intérieur.

La question de la définition, de la gestion et du financement de ces services en Europe reste donc aujourd'hui ouverte.

Après plusieurs rapports du Parlement européen et des demandes, maintes fois rejetées, d'élaboration d'une directive cadre de la part des socialistes et de la société civile, la Commission s'est engagée à clarifier le cadre juridique relatif aux services publics en Europe. Toutefois, sa dernière communication en date, « relative aux services d'intérêt général y compris les services sociaux », ne va pas dans le sens d'un encadrement juridique de l'ensemble des SIG en Europe.

Ainsi, malgré les garanties apportées par le protocole, nombreux sont les acteurs de la société civile qui voient en la Présidence française de l'UE en 2008 une opportunité d'élaborer un texte de consensus.

Enjeux :

La notion de service public en débat

La notion même de service public ne fait pas l'objet d'un consensus entre Etats. Elle peut désigner des services offerts au public, fournis par un organisme public ou soumis à une obligation de service public dans l'intérêt général.

La Commission préfère donc parler de service d'intérêt général (SIG), qu'elle juge moins susceptible d'erreur d'interprétations linguistiques. Le SIG n'est pas équivalent au concept français de service public, qui désigne des activités, marchandes et non marchandes, présentant des caractéristiques telles qu'elles appellent une prise en charge exclusive par la collectivité (Etat ou collectivité territoriale). La notion renvoie aussi bien au service rendu qu'au statut du fournisseur en charge de celui-ci. Au contraire, l'UE ne distingue pas le service rendu par une entreprise privée et celui fourni par une entreprise publique. Seule compte la mission d'intérêt général remplie.

La réalité des SIG en Europe recouvre un vaste éventail d'activités, allant des grandes industries de réseau comme l'énergie, les services postaux, le transport et les télécommunications, à la santé, l'éducation et les services sociaux. Une grande diversité

existe aussi concernant l'échelon auquel ces services sont fournis, du niveau européen au niveau local. Les services sont de nature différente : certains sont marchands, d'autres non. Enfin, l'organisation de ces services varie selon les traditions historiques, géographiques et culturelles ainsi qu'en fonction des caractéristiques de l'activité concernée.

SIG, SIEG, SSIG

La notion de SIG comprend à la fois les services marchands, dits services d'intérêt économique général (SIEG) et les services non économiques. Les SIEG sont des services pour lesquels il existe un marché et une rémunération du service, tels que les services de réseau et certains services locaux (eau, déchets, etc.). Les services non économiques comprennent par exemple les fonctions régaliennes (justice, police) et ce qui relève de la protection sociale obligatoire, que l'UE désigne par services sociaux d'intérêt général (SSIG). Toutefois, cette distinction n'est pas dénuée d'ambiguïté.

Comme le souligne le Comité économique et social européen dans un [avis de juillet 2006](#), « presque toute prestation d'intérêt général, même celle fournie à titre non lucratif ou bénévole, représente une certaine valeur économique, sans pour autant devoir relever du droit de la concurrence. En outre, le même service peut être à la fois marchand et non marchand. De même, un service peut avoir un caractère marchand sans que, pour autant, le marché soit à même d'assurer un service dans la logique et d'après les principes régissant les services d'intérêt général ».

Les SIEG comme mission de l'UE

L'évolution de la réflexion sur le service public en Europe a amené, avec l'article 16 TCE introduit à Amsterdam, à classer les SIEG parmi les « valeurs communes de l'Union ». Ils sont également consacrés par la Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice en décembre 2000. Elle préconise une accessibilité universelle de ces services, afin de « promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union ».

Le statut des SIEG

De nombreux SIEG, en particulier ceux fournis par des grandes industries de réseau, ont été progressivement libéralisés par des mesures communautaires sectorielles depuis les années 1980 : services postaux, transport, énergie, télécommunications. Toutefois, l'UE promeut une libéralisation contrôlée, à savoir une ouverture progressive du marché accompagnée de mesures visant à protéger l'intérêt général, via notamment la notion de service universel, qui « entend assurer la disponibilité d'un ensemble minimal de services de bonne qualité accessibles à tous les utilisateurs à un prix abordable ».

Les entreprises publiques ou privées qui gèrent des SIEG sont en effet soumises au droit communautaire de la concurrence. L'article 86 TCE définit le champ d'application de ces services, il prévoit que les entreprises publiques respectent les règles de la concurrence, tout en précisant que les entreprises chargées de la gestion de SIEG sont soumises à ces règles « dans les limites où (leur) application [...] ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie ».

Concernant leur financement, un paquet législatif, entré en vigueur à la fin de l'année 2005, exempte de notification certaines aides d'Etat au titre de la prestation d'un service public. Les SIEG sont, par principe, inclus dans le champ d'application de la directive « services », avec toute une série de dérogations – les transports, les services postaux et les communications électroniques – pour lesquels un encadrement sectoriel est prévu. (Lire le [dossier d'EurActiv sur la directive services](#))

Quel cadre pour les services sociaux et de santé ?

Le traité reste silencieux sur la distinction entre services économiques et non économiques. Dans le silence des traités, la question est de savoir si le droit communautaire va s'appliquer aux services de nature non économique comme l'éducation, la santé ou les services sociaux.

Le texte de la directive « services » exclut de son champ d'application les SIG non économiques et les soins de santé publics et privés et les services sociaux : logement social, services à la petite enfance et à la famille.

Dans une [communication d'avril 2006](#) sur les services sociaux, la Commission précise que les Etats membres sont « seuls aptes à définir ce qu'ils entendent [...] par SSIG, à définir les obligations et les missions de ces services ainsi que leurs principes d'organisation ». En revanche, le cadre communautaire exige que les Etats prennent en compte certaines règles « lorsqu'ils déterminent les modalités d'application des objectifs et des principes qu'ils se sont fixés ». Sur ce point, la Commission a rejoint la CJCE qui, dans sa [jurisprudence](#), précise qu'il ne faut pas « abuser de la notion d'intérêt général ».

L'encadrement juridique des SSIG n'est pas établi. Néanmoins, la Commission reconnaît implicitement le besoin spécifique de ces services et elle exclut les services de santé, dont elle estime qu'ils devraient faire l'objet d'un traitement particulier. Le Parlement européen a par ailleurs déploré cette exclusion.

La Commission européenne a lancé un processus de consultation publique, qui a abouti, en 2007, à la publication d'un [rapport](#) de synthèse. Le texte considère entre autre qu'une intervention au niveau européen, visant en particulier à définir les caractéristiques spécifiques d'un cadre général pour les SSIG, est nécessaire.

Dans une [communication](#) publiée le 20 novembre, intitulée « Les services d'intérêt général, y compris les services sociaux d'intérêt général : vers un nouvel engagement européen », la Commission propose ainsi une approche différenciée selon les domaines, afin de tenir compte de la situation spécifique de chacun des services. Elle distingue les services d'intérêt économique général, qui sont soumis, selon des modalités spécifiques, aux règles du marché intérieur et de la concurrence, des services non économiques qui n'en dépendent pas. Les services sociaux appartiennent, selon les cas, à l'une ou à l'autre catégorie.

Cependant, la Commission a revu ses ambitions à la baisse, puisque, à l'origine, les SIG et les SSIG devaient faire l'objet de deux communications distinctes.

Le protocole du traité modificatif

Le projet de texte constitutionnel comportait un article dédié aux SIG dans sa partie consacrée aux politiques de l'Union. Ces dispositions auraient imposé une obligation de légiférer en la matière.

Finalement, les services d'intérêt général font l'objet d'un protocole, réclamé par les Pays-Bas, et annexé au « traité modificatif », adopté le 18 octobre par les Etats membres. Le « Protocole sur les services d'intérêt général » reprend les dispositions inscrites dans le traité constitutionnel. L'article 1 précise que les valeurs communes de l'UE concernant les SIEG comprennent notamment :

- le rôle essentiel et la grande marge de manœuvre des autorités nationales, régionales et locales dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des SIEG d'une manière qui réponde autant que possible aux besoins des utilisateurs ;
- la diversité des SIEG et les disparités qui peuvent exister dans les besoins et les préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ;
- un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité,
- l'égalité de traitement,
- la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs

L'article 2 du protocole garantit l'autonomie des Etats dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des services non économiques.

Une insécurité juridique

Malgré les avancées des dernières années – article 16 TCE, Charte des droits fondamentaux, Livre blanc, directives sectorielles, protocole –, aucun texte législatif d'ensemble n'a été proposé : la Commission a privilégié une approche sectorielle. La CJCE a construit un corpus de règles applicables, en interprétant les dispositions actuelles du droit. Dans certains cas, elle énonce que les SIG peuvent relever d'autres objectifs que le seul droit commun, dans d'autres, la Cour peut restreindre les pouvoirs des autorités publiques.

Cet éparpillement crée des incertitudes – juridique, économique et politique – tant pour les opérateurs économiques que pour les autorités publiques, nationales et locales. Ces incertitudes orientent le débat vers des interrogations portant, entre autres, sur :

- la nécessité d'une approche globale avec un cadre communautaire horizontal ou d'une approche sectorielle ;
- les compétences de définition des SIG garanties à l'Etat, ou aux collectivités locales ;
- la mise en œuvre du principe de subsidiarité pour le choix du mode des gestions des services.

Le 4 septembre, les eurodéputés ont adopté, à une large majorité, le rapport Toubon sur « un marché unique au 21^{ème} siècle ». A l'initiative du groupe socialiste, ils ont par ce biais invité la Commission à « prendre des initiatives en vue de remédier à l'incertitude juridique concernant le statut des services d'intérêt général ».

Dans sa communication du 20 novembre, la Commission a annoncé son choix de ne pas légiférer sur les services publics au niveau européen. L'exécutif européen considère en effet que le protocole sur les services d'intérêt général est un « pas décisif » vers l'établissement d'un « cadre européen transparent et sûr ». Ce protocole a la même valeur juridique que le traité lui-même (lire [EurActiv 22/11/2007](#)).

La publication de cette communication relance un peu plus le débat. La veille, la Confédération européenne des syndicats avait remis au président de la Commission José Manuel Baroso une pétition. Signé par plus de 500 000 personnes, le texte réclame une directive visant à protéger les services publics « contre les forces du marché ».

Positions :

Les contributeurs à l'enquête d'EurActiv France, relative aux attentes des parties prenantes pour la Présidence française en 2008, se sont intéressés à la question de l'insécurité juridique concernant les services publics en Europe.

Une clarification juridique pour les services d'intérêt général

L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) réclame l'établissement d'une base juridique solide pour une législation européenne sur les SIEG. Selon elle, des services publics locaux performants et accessibles sont essentiels pour la réussite des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Concernant la communication du 20 novembre, elle considère, dans un communiqué, que « la Commission européenne ne respecte pas l'esprit du traité de Lisbonne et se sert du protocole comme d'un alibi ». La branche française de l'association a le sentiment que « l'Etat n'appuie pas avec suffisamment de force le modèle territorial français, et la conception française du service public ».

La **Maison européenne des pouvoirs locaux français**, qui regroupe cinq associations d'élus, estime qu'un cadre juridique stable, par l'adoption d'une directive-cadre sur les SIG, permettra de reconnaître les compétences des collectivités territoriales pour la définition des missions, de la gestion et du financement des services publics. Pour les pouvoirs locaux, la directive aura une valeur ajoutée en terme de stabilité et de cohérence. Elle sera en mesure d'apporter aux services d'intérêt général locaux une garantie juridique au regard des règles de concurrence et de financement, et dotera l'ensemble des services d'obligations identiques et de principes communs.

Un cadre spécifique pour les services sociaux et de santé

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) préconise l'adoption d'une législation communautaire spécifique commune aux services sociaux et de santé d'intérêt général, dans le strict respect du principe de subsidiarité et des compétences des collectivités territoriales. L'UNIOPSS demande notamment que le cadre juridique européen rappelle la liberté des Etats pour définir, organiser et financer les SSIG, définisse les conditions de conventionnement et de contractualisation entre les opérateurs de SSIG et les pouvoirs publics, et mette en place une participation à l'échelon européen des acteurs sociaux aux prises de décision.

L'Union Sociale pour l'Habitat regrette que le cadre communautaire applicable aux SSIG soit celui qui s'est construit autour de la libéralisation des SIEG de réseau. L'organisation demande que la nature spécifique des missions sociales, et du mode d'organisation et de financement des SSIG, soit prise en considération par un cadre communautaire adapté.

Enfin, la **Mutualité Sociale Agricole** soutient l'adoption d'une législation communautaire spécifique et proportionnée commune aux SSIG économiques (SSIEG) qui préciserait le principe de primauté de l'accomplissement des missions d'intérêt général sur les règles du marché intérieur, et qui garantirait le principe de subsidiarité et le droit d'initiative des opérateurs. La MSA souhaite que la France porte au Conseil la demande d'une directive sectorielle prenant en compte la prochaine communication de la Commission sur les SSIG.

Position des acteurs institutionnels

La **Présidence slovène** est peu attendue sur ce thème mais devrait baser son action sur la dernière communication de la Commission. Elle souhaite mettre l'accent sur un cadre européen de mesure de la qualité des services, l'importance de l'évaluation et du suivi. Elle prône un consensus sur le sujet et voudrait en finir avec le « mythe de l'incapacité de l'UE à se mettre d'accord sur le social alors qu'elle est toujours d'accord sur le marché ».

Dans un discours prononcé lors du congrès des maires, mercredi 21 novembre, le **secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet**, a indiqué que si le nouveau traité garantissait une nouvelle mise en œuvre des SIG, et une meilleure articulation avec le droit communautaire, « nous [devions] continuer à agir auprès de la Commission pour faire vivre ce protocole mais également pour sécuriser les services publics ».

Jean-Pierre Jouyet a par ailleurs déclaré aux représentants des collectivités locales présents que le gouvernement considérait « parfaitement légitimes leurs préoccupations sur les services publics et qu'ils pouvaient compter sur son soutien ».

Vladimir Spidla, le **Commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances**, à l'occasion du premier forum sur les SSIG qui s'est tenu le 17 septembre à Lisbonne, a précisé qu'« il faut veiller à ce que dans le cas des SSIG, les normes en matière de concurrence, d'aides publiques et de marché intérieur, doivent être compatibles avec les obligations de service public, et non l'inverse ». Il s'est dit décidé à défendre des SSIG de « qualité, soutenables et accessibles à tous ».

Le **Parlement européen** s'est clairement exprimé en faveur de la reconnaissance de la spécificité des services sociaux et de santé. Dans un rapport de Joel Hasse Ferreira (PSE) de mars 2007, il remet en cause la position de la Commission, qu'il juge pas « suffisamment claire et précise ». Selon lui, il est nécessaire de « concilier le (droit communautaire) et les concepts de service public, d'intérêt général et de cohésion sociale, afin de promouvoir une synergie positive entre volets économique et social ».

« Dans le cas des SSIG, les normes (de l'UE) doivent être compatibles avec les obligations de service public, et non l'inverse », ajoute-t-il. Selon les eurodéputés, l'insécurité juridique est en partie causée par l'ambiguïté au sujet des différentes notions.

Enfin, le **Comité des régions** privilégie le consensus et souhaite que le principe de subsidiarité soit respecté, laissant à chaque Etat membre le soin de définir sa propre liste d'acteurs des SSIG. Selon lui, il est nécessaire de ne pas séparer les services sociaux et de santé.

Positions de la société civile

Le **collectif Services sociaux d'intérêt général**, qui milite pour des services sociaux et de santé de qualité, a déclaré dans un communiqué faisant suite à la publication de la communication de la Commission u 20 novembre ne pas « partager l'approche de la Commission consistant à nier les problèmes de tension entre certaines dispositions du droit communautaire du marché intérieur et le bon accomplissement des missions d'intérêt général à finalité sociale ». Le collectif déplore « la remise en cause de la proposition du Commissaire Spidla de stratégie européenne pour les SSIG annoncée devant le forum SSIG de Lisbonne au mois de septembre ».

Il lance enfin un appel aux parlementaires européens et à la Présidence française de l'UE, pour une relance du processus politique sur les SSIG.

Documents officiels

- [Communication de la Commission : "Les SIG y compris les SSIG : un nouvel engagement européen"](#)
- [Traité modificatif - Protocoles](#)
- [Résolution du Parlement européen du 14 mars 2007 sur les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne](#)
- [Communication de la Commission : "Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne – Les SSIG dans l'UE"](#)
- [Directive du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur](#)
- [Livre vert sur les services d'intérêt général](#)
- [Livre blanc sur les services d'intérêt général](#)

Positions des acteurs

- [Mutualité Sociale Agricole : L'Europe ne doit pas porter préjudice à un accès équilibré aux soins dans les territoires](#)
- [Maison européenne des pouvoirs locaux français : Un cadre juridique stable et transparent pour les SIG](#)
- [UNIOPSS : Inscire l'adoption d'un cadre juridique européen stable et spécifique pour les SSIG](#)
- [AFCCRE : L'Europe doit fournir un cadre stable aux services publics locaux](#)
- [Union Sociale pour l'Habitat : En finir avec l'insécurité juridique des services sociaux d'intérêt général](#)

